

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE TRAITÉ DE PARIS

SON EFFET DANS MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Manitoba et le Nord-Ouest tombent-ils, oui ou non, sous les effets du traité de Paris? Telle est la question à laquelle je vais tâcher de répondre aussi brièvement que me le permet un sujet aussi grave.

Les seuls titres que font valoir les écrivains qui répondent négativement, sont ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Il serait oiseux d'examiner la valeur légale de cette célèbre charte, qui a donné lieu à tant de controverses. Nombre de juriconsultes érudits en droit constitutionnel, prétendent que la Couronne pouvait, en 1670, octroyer une charte, mais que l'exercice de ses prérogatives royales ne lui permettait pas de déléguer à quelques-uns de ses sujets des privilèges exclusifs, sans la sanction du Parlement. Sans nous arrêter à ce grand problème, qu'il suffise de dire que la Compagnie comprit elle-même que ses titres étaient loin d'être à l'abri de tout doute, et qu'elle prit le soin, en 1690 (20 ans après la date de sa charte), de s'adresser au Parlement pour les faire confirmer.

Cette ratification ne fut accordée, que pour sept ans. Pour les fins de cet article, admettons que la charte en question venait d'une source autorisée et était pleinement valide.

Quels droits cette charte a-t-elle concédés dans notre pays?

Dès le 29 avril 1627, c'est-à-dire 43 ans avant l'existence de cette charte, Louis XIII avait cédé les mêmes territoires à la Compagnie de la Nouvelle-France. Or, la charte de la Compagnie anglaise contient une clause spéciale excluant de l'octroi toute contrée déjà cédée par aucun prince chrétien.

Il s'ensuivrait donc que la Compagnie de la Nouvelle-France avait des droits antérieurs à ceux de sa rivale et expressément réservés par cette dernière. En 1696, par le traité de Ryswick, la

Baie d'Hudson fut cédée à la France, et aucune réserve ne fut stipulée pour garantir les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Est-ce que ce traité n'a pas eu l'effet d'abroger tous les privilèges auxquels cette Compagnie pouvait prétendre ?

Sans épiloguer davantage sur ces questions litigieuses, arrivons de suite au point culminant. Supposons les titres de cette Compagnie parfaits et en vigueur ; que s'ensuit-il de là ?

Voudrait-on, par exemple, prétendre que la construction de quelques forts sur le littoral de la mer lui donnait droit de suzeraineté sur tout le territoire qui s'étendait à l'intérieur ? Une prétention aussi extravagante serait en désaccord avec la loi des nations, telle qu'interprétée à cette époque par les peuples civilisés et notamment par l'Angleterre.

Dans les mémoires échangés entre les gouvernements français et anglais, au sujet de leurs droits respectifs sur la baie d'Hudson, il est admis de part et d'autre, comme un axiome indiscutable, qu'une simple formalité de prise de possession ne suffit pas pour acquérir un domaine à la couronne. Il faut de plus que cette possession soit suivie d'actes d'occupation, pour qu'elle puisse être opposée, à un possesseur subséquent qui s'établit dans le pays. Ce principe prôné par l'Angleterre, accepté par la France, devint la loi des nations.

Vattel, dans son ouvrage sur la loi des nations, Chalmers dans ses annales des colonies, Coke, etc., sont tous d'accord à ce sujet.

Or la Compagnie ne fit ni découverte ni aucun acte d'occupation dans l'intérieur. Elle demeura cantonnée sur les plages glacées de la mer, jusqu'en 1774. Sur quoi donc pouvait-elle se baser pour réclamer tout ce territoire ? Elle ne le connaissait que par le récit des sauvages qui venaient lui apporter leurs fourrures.

Le pays était pour elle un livre fermé. Il est vrai que la char-
tre lui concédait toute la contrée arrosée par les rivières qui se
déversent dans la baie d'Hudson ; mais encore, fallait-il, pour lui
donner droit de souveraineté sur ce pays, qu'elle le découvrit. Pour
assurer ce premier titre, elle devait ensuite l'occuper. Elle ne fit
ni l'un ni l'autre.

A quelles conclusions absurdes ne serions-nous pas réduits, s'il
fallait admettre qu'il suffit de jeter l'ancre devant l'embouchure
d'une rivière, pour s'emparer de tout le territoire où coulent ses
eaux, en remontant jusqu'à sa source !

A ce compte, le célèbre navigateur qui découvrit l'embouchure

du Mississippi, aurait pu réclamer pour son souverain jusqu'au plateau du Missouri. Dans tous les cas, pour faire ainsi toucher les deux bouts d'une rivière, il faut les tenir—au moins sur la carte. Or la Compagnie eut été bien en peine de dire où se cachait la tête des mille petits cours d'eau qui se fondaient dans les rivières et venaient aboutir à ses postes.

Cette prise de possession, si on peut s'exprimer ainsi, ne pouvait donc être basée que sur des hypothèses et ne se rapporter qu'à des pays imaginaires et inconnus. Il est inutile de pousser plus loin ce raisonnement.

C'est pourtant là le fond même de la question. Lavérandrye, en 1733, fut le premier découvreur de ce pays. Il s'avança jusqu'aux montagnes Rocheuses, qu'il tenta même d'escalader. Une fois la route ouverte, les traiteurs se précipitèrent à sa suite. Des officiers en retraite, appelés commandeurs, y fondèrent deux établissements assez importants : l'un appelé "Pasquia" près de la rivière Carotte, et l'autre nommé "Nipawi." Le célèbre voyageur McKenzie dit qu'en passant à ce dernier endroit, il retrouva des restes d'instruments aratoires.

Les Français avaient donc découvert et parcouru le Nord-Ouest, et y avaient fondé des postes de traités avant le traité de Paris.

Pendant ce temps là, la Compagnie s'était contentée d'ouvrir des comptoirs sur les rives de la baie.

Ses employés éprouvaient une terreur incroyable de l'intérieur. Dans leur imagination ils le peuplaient de tribus cruelles et de dangers de toutes sortes. Malgré les promesses les plus alléchantes, de récompenses généreuses, la Compagnie ne put décider aucun de ses employés à visiter le pays. La correspondance de la Compagnie témoigne également de la crainte que lui inspiraient les traiteurs français. Ces derniers venaient jusqu'à quarante milles de ses postes lui faire concurrence. Ce ne fut qu'en 1774 qu'elle fit sa première apparition dans le pays. Elle fut obligée d'établir des postes sur la Saskatchewan afin de se protéger contre des traiteurs, tels que Currie, Finlay et surtout Frobisher. Ces traiteurs interceptaient la flotille des sauvages, et s'emparaient de toutes leurs fourrures, au détriment de la Compagnie. La Compagnie n'avait donc plus d'autre alternative que de s'en aller, ou d'entrer dans le pays. Elle prit ce dernier parti, bien entendu.

Ces renseignements historiques établissent donc qu'avant le traité de 1763, les Français occupaient notre province et tout le

Nord-Ouest, moins le littoral de la baie d'Hudson, et que les Anglais ne visitèrent une partie de l'intérieur, pour la première fois, que onze ans après la cession. Ils prouvent également, qu'au triple point de vue de possesseurs de la première chartre royale, de découvreurs, et de premiers occupants, nos ancêtres possédaient et avaient droit de posséder tous ces territoires.

Ils s'y maintinrent sans conteste, de fait comme de droit, jusqu'à la cession.

Les vains efforts tentés par de savants jurisconsultes pour donner un effet retroactif à l'occupation faite après la cession, ne prouvent rien, si ce n'est la science et l'habileté des hommes éminents qui entreprirent cette tâche.

En effet, l'erreur des commentateurs de la chartre se touche du doigt.

Ils laissent dans l'oubli et le silence les découvertes et les établissements français, pour s'en rapporter exclusivement aux grandes concessions contenues dans la chartre, et demeurées lettres mortes. Une commission de découvrir et d'occuper, ne constitue pas, *ipso facto*, une découverte ou une occupation. Ce n'est qu'un pouvoir de tenter l'entreprise. La Compagnie à beau dire qu'elle avait le droit de prendre possession de tout le pays, il n'en restera pas moins vrai qu'elle demeura cent quatre ans sans faire usage de ce droit, et pendant ce temps la France la devança. Ce n'est pas tout de concevoir de brillants projets; la difficulté comme le mérite consistent à les mettre à exécution. Vouloir interpréter cette chartre autrement qu'à la lueur de ces faits, c'est se condamner d'avance à faire fausse route, et à donner à un rêve de la Compagnie les apparences trompeuses d'une réalité. Il suit donc de là, que la Compagnie à l'époque de la cession n'avait aucun droit réel dans l'intérieur du pays. La conclusion qui s'impose, c'est que notre province ainsi que les territoires du Nord Ouest, à part le littoral de la baie d'Hudson, appartenaient à la France, et furent cédés à l'Angleterre par le traité de Paris.

Conséquemment les garanties contenues dans ce traité quant à notre langue et à tout ce qui concerne le libre exercice de nos croyances religieuses, nous couvrent ici comme dans la Province de Québec.

L. A. PRUD'HOMME

St. Boniface, 10 sept. 1892

NOTRE CLERGÉ ET L'ENSEIGNEMENT.

UN MOT DE RÉPONSE.

Le Moniteur du Commerce n'est pas tellement absorbé par les questions matérielles de la douane, des taxes, du trois pour cent, qu'il ne se paie de temps à autre une excursion au domaine plus élevé, plus intellectuel de l'éducation de la jeunesse. En journal sérieux et d'instincts philosophiques, il aime à remonter aux causes. Dans son premier-Montréal du 21 octobre, il nous annonce qu'il a fait le bilan de nos études classiques qu'il les a comptées, pesées, divisées, et qu'il ne reste plus rien à l'avoir. Sous cette rubrique innocente et résignée : *au Conseil de l'Instruction Publique*, il nous étale ses déboires, ses amertumes, ses rancunes et ses petits projets de vengeance, il nous ouvre tout son cœur. Il n'est pas près d'être content.

Ce n'est pas sans motif comme vous pensez bien. Depuis vingt ans surtout, notre système d'études classiques s'est fourvoyé ; tout va mal, tout. Et voici comme.

Le clergé contrôle encore l'éducation, c'est ce qui retient "notre race en arrière du progrès matériel."

Le clergé n'a pas de professeurs capables d'enseigner les sciences exactes, d'où il suit que nous n'avons plus d'hommes pour marcher à la tête de la nation.

Le clergé suffoque nos jeunes gens, "huit années durant, dans une atmosphère qui sent le moisi des XVII^e et XVIII^e siècles," et par un surcroît de méchanceté toute gratuite, il leur prouve "par A plus B" qu'au milieu de la vie mondaine, "il faut faire confectionner ses chemises dans un établissement de religieux pour rester honnête citoyen."

"Aussi, grand Dieu ! quelles réactions pénibles ne voyons-nous pas tous les jours !"

En effet, la chose se voit d'ici. A leur entrée dans le monde, les

jeunes gens oublient la preuve par A plus B, leurs chemises ne sont plus religieusement faites, et voilà comme quoi "ils sont tous désorientés, tous bébétés, en plongeant" dans le progrès matériel.

A ces grands maux de grands remèdes. Les voici :

Que les professeurs de nos collèges classiques se fassent breveter par le gouvernement, ce sera une garantie de leur capacité ;

Qu'ils donnent une instruction plus matérielle, ce sera le moyen d'améliorer la race canadienne ;

Que le clergé fasse remise d'une partie, *au moins*, de son immense fortune collective, pour fonder des écoles spéciales d'arts, de sciences, de métiers, et qu'il nous laisse, nous pères de famille, choisir les maîtres.

Je ne m'arrêterai pas à complimenter l'auteur de cet article sur la fraîcheur de son style, parce que je n'ai pas le temps de rire ; je n'entreprendrai pas non plus de lui prouver par voie d'algèbre, qu'il s'entend moins encore à prescrire des remèdes, qu'à faire le diagnostic de nos maladies sociales ; je veux seulement lui montrer qu'il ne sait guère ce qui se fait dans nos collèges classiques, et pas du tout ce qui se fait dans le monde.

*
* *

Nos collèges ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Ils n'ont pas pour but de former des agronomes, des industriels, des courtiers de banque ou de commerce, des mécaniciens ou des architectes. Ce sont là des spécialités auxquelles peuvent se livrer ceux qui s'en reconnaissent le goût, mais qui ne ressortissent en aucune façon directe à l'enseignement classique. Le but immédiat des collèges classiques, leur fin principale, c'est de préparer des jeunes gens aux vocations ecclésiastiques comme aussi aux carrières libérales qui demandent une formation intellectuelle plus solide, plus profonde, telles que les professions de médecin, de notaire, d'avocat. Pour y arriver, ils font usage des moyens que de tout temps on a jugés les plus propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse. Ces moyens, ces méthodes d'enseignement, varient peu, et il faut bien, s'il vous plaît, qu'ils soient uniformes, du moins quant au fond, puisque les facultés de l'âme, qu'ils doivent développer, sont toujours et partout les mêmes ; il faut bien qu'ils fassent abstraction de tout ce qui est spécial à telle ou telle carrière déterminée, puisque les élèves n'ont pas encore choisi d'état de vie définitif, et que tout ce qu'ils

viennent chercher au collège, c'est ce fond commun de culture intellectuelle qui sert de base aux études professionnelles.

Au collège donc l'on fait encore et l'on continuera de faire des thèmes et des versions, moins pour devenir des Cicérons ou des Démosthènes, que pour s'ouvrir l'esprit par le travail si salutaire de la comparaison. On continuera d'y étudier beaucoup le bon français, beaucoup l'histoire et la géographie, et assez la physique, la chimie, l'histoire naturelle, les mathématiques, pour enlever d'emblée les diplômes de l'Université Laval, diplômes très difficiles pourtant à conquérir, et bien supérieurs à ceux des universités protestantes; lesquelles ne représentent pas, comme les nôtres, cette grande somme de travail, cette large étendue de culture, cet abondant rapport de connaissances nobles et ennoblissantes.

Le cours scientifique ne s'élève pas au-dessus des notions élémentaires, il est vrai, mais il est complet et suffit amplement. Tel qu'il est, il peut supporter sans déshonneur la comparaison avec les cours que l'on donne en Angleterre et en France pour les examens et les degrés correspondants. Il a même sur eux cet inappréciable avantage de familiariser les jeunes gens avec les principes les plus pratiques d'une saine philosophie.

Vous vous plaignez de ce que nos professeurs de sciences exactes sont incapables : sont-ils assez savants pour enseigner un cours élémentaire ? Là est toute la question, et après ce qui a été dit et écrit depuis dix ans, je défie l'ignorance la plus humiliante de formuler une réponse négative ; la mauvaise foi même n'y suffirait pas, il faut se rejeter sur la vanité puérile de faire du bruit, comme ce citoyen de Tarascon, qui dans la conduite des affaires publiques avait pris pour sa part de crier à tort et à travers : *fen de brut !*

Nos collègues classiques ont, à peu d'exception près, pour enseigner les sciences, des hommes d'un savoir, d'une habileté plus qu'ordinaires. Ce ne sont plus, comme cela arrive trop souvent dans les classes de grammaire, des professeurs tout frais tirés des rangs des élèves, mais des prêtres depuis longtemps brisés aux exigences de l'enseignement, des prêtres qui comptent dix ans, vingt ans de professorat dans leur branche spéciale. Pour qu'ils aient accepté librement, notez cela, librement, cette charge ennuyeuse et ingrate de professeurs, au lieu de se laisser porter pour une belle cure de diocèse, il faut qu'ils se soient reconnu une vocation, et un talent particulier pour cette fonction ; il faut encore qu'ils aient réussi

dans leurs premiers essais, sinon les supérieurs ne les auraient pas gardés si longtemps.

En lisant cet article du *Moniteur*, on ne peut se défendre d'un sentiment de pénible indignation ; on se demande s'il n'est pas par trop injuste, par trop mesquin de lancer cette accusation d'incapacité à la face de nos institutions classiques et de leurs professeurs. Était-il donc si difficile de comprendre ou de se rappeler au prix de quels sacrifices, de quel dévouement, ces maîtres ont jusqu'ici tenu leurs classes ? Dans quelle position désavantageuse ils ont tous été placés, non par leur négligence, non par leur manque de talent, mais par le malheur des temps, par la pénurie des collèges, dont la plupart viennent à peine de sortir des embarras financiers de leur première installation ? Croit-on que ces hommes n'ont pas, comme tous les hommes de cœur, la légitime ambition d'exceller dans leur partie, de se tenir au courant des progrès nouveaux, des récentes découvertes, de produire des élèves qui soient l'honneur de leur maison ? Mais avec un mobilier insuffisant, une bibliothèque purement nominale, des laboratoires mal pourvus, des musées où tout manque, des cabinets de physique ou d'astronomie sans appareil, sans instruments, quel professeur réussira jamais à donner un cours brillant ? Nous savons quelles privations se sont imposées les directeurs de ces établissements pour acquérir pièce à pièce l'outillage le plus indispensable d'une classe de sciences. Nos collèges n'ont jamais eu la bonne fortune d'apporter en naissant la riche dot dont s'enorgueillissent plusieurs institutions protestantes ; ils n'ont jamais non plus trouvé dans leur charte l'ameublement complet que certaines écoles laïques ont reçu comme don de joyeux avènement.

Et cependant, malgré tous les inconvénients que la pauvreté traîne après elle, nos collèges se sont maintenus au premier rang des maisons d'éducation de toute l'Amérique, ils ont peuplé notre pays d'hommes qui se sont fait un nom enviable dans les parlements, dans la magistrature, dans toutes les professions libérales, comme aussi dans le commerce et l'industrie. Si ceux qui marchent à la tête des diverses classes de notre société, sont arrivés à ce poste que ni la fortune patrimoniale ni la naissance ne leur assignaient, c'est grâce à la culture intellectuelle qu'ils ont reçue dans nos collèges classiques, aux habitudes de travail persévérant qu'ils ont prises et s'ils ont gardé intacts leur foi et leur piété, ils aiment à en faire hommage aux directeurs de leur enfance et de leur jeunesse.

Dans nos collèges, en effet, on ne se borne pas à orner l'intelli-

gence de connaissances profanes, on fortifie en même temps l'âme des élèves par cet admirable cours de religion, qui embrasse tout ce qu'un chrétien doit croire et pratiquer.

Ceux qui sont chargés de mettre ces leçons à la portée des jeunes gens, sont des prêtres du plus haut mérite, des hommes de bon sens et d'études sérieuses, des hommes d'expérience et d'exemple. S'adressant à des auditeurs dont la plupart se destinent à la vie séculière, ils les préviennent des dangers qui les attendent à leur entrée dans le monde. C'est un devoir de leur donner ces avertissements contre les premières surprises, et ce devoir est rempli avec fidélité, sans exagération comme sans faiblesse.

Mais où donc l'écrivain du *Moniteur* s'est-il fait dire que ce monde est "un monde odieux au milieu duquel il faut vivre en se refusant toutes les jouissances honnêtes, fermer les yeux à tout progrès matériel, parce que le matérialisme y domine" et autres inepties d'un goût plus douteux encore ? S'aperçoit-il seulement qu'il jette du ridicule sur l'accomplissement d'un ministère des plus nobles et des plus sacrés, la direction des âmes dans leurs premières expériences de la vie libre et indépendante ? Ça peut être habile entre temps de se poser en narquois ; encore faut-il pourtant y mettre le prix et ne pas se contenter de dénaturer et de travestir les parole comme la pensée des gens de bien.

Pour résumer, l'enseignement des classiques, des sciences, de la religion est, dans nos collèges, aussi strictement adapté aux besoins du moment, que les circonstances le permettent. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait lieu et place pour de nouveaux progrès, des améliorations accidentelles, des réformes de détail. C'est la nature des institutions humaines de n'être jamais sans mélange de défauts, de faiblesse. L'homme met sa bonne volonté au service d'une cause noble et belle comme celle de l'éducation de la jeunesse ; il y met son dévouement de prêtre, il y consacre sa vie, voilà sa force et la perfection de son œuvre. Mais il reste soumis aux influences de milieu, aux entraves des circonstances, il n'accomplit pas tout le bien qu'il voudrait et de la manière qu'il voudrait ; au lieu de faire sa destinée, il la subit, voilà le côté faible de son ministère, voilà ce qui laisse une porte toujours ouverte aux améliorations, aux réformes. Mais cette œuvre de perfectionnement, de progrès, le clergé n'a pas attendu les conseils ni les ordres du *Moniteur* pour l'entreprendre et la soutenir : elle se fait ici depuis deux siècles, elle se poursuit et se continue sous nos yeux. Si nous comparons, en effet, le cours

classique d'aujourd'hui, les résultats d'aujourd'hui avec ceux d'il y a vingt ans, ou dix ans même, nous sommes frappé du travail constant d'amélioration qui s'est opéré. Aussi, en face de cette énergie toujours entreprenante des directeurs de nos collèges, n'éprouvons-nous aucune inquiétude pour les succès futurs. Nos institutions d'enseignement supérieur ont à leur tête des hommes dévoués; le progrès se fera, lentement, parce qu'il se fera avec prudence, sûrement, parce qu'il a pour gage le zèle sacerdotal, qui ne connaît pas, lui, les heures de défaillance et de découragement.

Ayons donc le bon sens de respecter, au moins, des institutions qui ont tant fait, qui ont tout fait pour notre pays et qui sont encore à l'œuvre pour faire tout le bien que des hommes peuvent se promettre de leurs efforts et de leur bonne volonté. A force d'entendre répéter sur tous les tons que le clergé n'est pas à la hauteur de l'enseignement tel que l'exigent les conditions de la société moderne, les esprits faibles finiront par croire qu'il y a un fond de vérité dans toutes ces déclamations. Cette comédie a duré assez, il est temps qu'elle finisse. Ce n'est pas en provoquant des réformes radicales, violentes, soudaines, qu'on fera avancer l'œuvre de l'éducation.

Il est temps aussi qu'on cesse de confondre, à dessein ou autrement, les collèges classiques avec les écoles d'arts et métiers, et de quereller les uns parce qu'ils ne font pas l'office des autres.

Le Moniteur du Commerce demande que l'instruction soit plus matérielle, il veut plus de sciences, plus de connaissances pratiques des affaires. C'est un désir louable; nous l'entretenons nous-mêmes depuis longtemps. Il nous ferait plaisir de voir nos jeunes Canadiens primer tous leurs rivaux dans les diverses branches du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des arts mécaniques, du génie civil et dans toutes les carrières généralement quelconques. Mais lorsqu'il s'agit de promouvoir par des mesures efficaces la réalisation de ce désir, nous n'avons plus rien de commun avec le *Moniteur*, nous le laissons aller son chemin, nous suivons le nôtre; s'il se fourvoie, c'est qu'il en a la fantaisie, car il fait plein jour et les indications ne manquent pas.

De quoi s'agit-il en effet? non pas assurément d'abaisser le niveau des collèges, mais de relever celui des écoles supérieures.

Il y a déjà longtemps que cette importante question est à l'étude, aux essais, aux tâtonnements. Ces tentatives ont mis en évidence deux vérités qu'il ne faut plus perdre de vue; la première que les

collèges classiques ne peuvent pas se charger de cet enseignement spécial, la seconde, qu'on se fait illusion sur les prétendus besoins actuels.

Depuis un demi-siècle, plusieurs collèges, une dizaine au moins, sur dix-sept que nous avons, ont introduit le double cours, commercial et classique, les uns d'après le système de bifurcation, les autres d'après celui de superposition. Le succès n'a pas encore justifié cette innovation. Quant au premier de ces systèmes, les élèves prirent sur eux-mêmes de l'exécuter sommairement, en refusant de fréquenter des collèges, où la division des castes donnait lieu à de perpétuels froissements ; pour le reste, parents et supérieurs n'ont pas tardé à reconnaître que ce cours hybride aggravait précisément le mal auquel ils voulaient remédier, c'est-à-dire que les professions libérales continuèrent à s'encombrer d'une plus grande foule de jeunes gens tout à fait impropres à ces hautes études, le certificat de cours complet que délivraient ces collèges, n'équivalant, après tout, qu'à un certificat de cours classique tronqué.

Ce système aboutit à un résultat plus désastreux encore ; il a peuplé les petits et les grands séminaires de sujets trop faibles pour entreprendre des études théologiques de quelque étendue et de quelque solidité. On s'est donc hâté de revenir à l'ancienne manière, et ce mouvement de retour à des idées plus saines, plus favorables surtout à la bonne renommée du clergé, s'accroît tous les jours davantage.

Pour ce qui regarde les collèges classiques, la question est donc réglée ; ces cours parasites étouffent les hautes études, ils compromettent l'avenir des professions libérales et du clergé, nous n'en voulons plus, et il n'est que temps de nous protéger.

La seule réforme urgente à opérer dans nos collèges, c'est de cesser d'admettre au cours classique des enfants qui n'ont pas subi avec honneur les épreuves d'un cours préparatoire complet ; mais c'est là un point que je n'ai pas à débattre avec le *Moniteur*. Disons seulement qu'elles abondent les maisons où cette éducation préparatoire peut se donner. Il n'y a, dans la province, pas moins de 481 écoles modèles et 164 académies ouvertes à l'enseignement primaire supérieur ; pourquoi n'y envoyez-vous pas vos enfants avant de les mettre au collège ?

De plus, toujours depuis un demi-siècle, plusieurs académies, que l'on décorait de nom pompeux de collèges, se sont élevées dans les centres peuplés de notre province, pour faciliter à la jeunesse

l'accès de l'instruction secondaire. De ces écoles, les unes végètent encore sans espoir, d'autres ont complètement disparu, les élèves n'étant pas assez nombreux pour maintenir les finances à l'état viable, d'autres ne se sont sauvées de la ruine qu'en ouvrant des classes de latin, très peu ont réussi.

Nous avons quelques écoles d'agriculture et d'industrie, treize écoles des arts et manufactures ; elles sont dans le même état que ces académies, les uns traînent une pénible existence, les autres sont florissantes, sans toutefois regorger d'élèves. Avant de crier si haut que nous nous mourons faute d'écoles spéciales, ne serai-til pas sage de nous enquérir si celles que nous avons sont trop encombrées pour être efficaces ?

Si le besoin de ces écoles se faisait sentir au point de réclamer d'urgence un accroissement numérique, comment expliquez-vous que les personnes les plus intéressées, c'est-à-dire les parents, ne s'en aperçoivent point ? Ils retirent leurs enfants de ces institutions pour les placer dans les collèges classiques ! ce fait, qui s'accomplit au vu et au su de tout le monde, n'a-t-il pas toute la force, toute l'évidence d'une démonstration ?

Mais ce n'est pas tout, nous avons encore une école polytechnique.

Située au centre des affaires de la province, d'un abord facile à une population qui forme le bon tiers de notre population totale, pourvue de professeurs distingués et fournie d'un matériel qui ne laisse rien à désirer, elle possède toutes les conditions d'un fonctionnement prospère. Eh ! bien, après treize ans d'existence, elle ne comptait encore que 30 élèves distribués dans ses cours spéciaux : 30 élèves pour 400,000 hommes ! Quelques-uns pourront trouver que ce chiffre est maigre ; mais ils ne tiennent pas compte des circonstances. Il ne faut pas oublier que notre province n'a pas des millions et des millions d'habitants, que la grande industrie n'y fait que de naître, que la plupart des carrières, où les élèves de l'École Centrale de Paris et ceux de l'École Polytechnique trouvent plus tard un emploi lucratif, n'existent pas ici, et n'y existeront pas de longtemps encore. A quoi bon alors former tant de spécialistes, là où il y a si peu de spécialités ?

Il reste donc acquis que ce ne sont pas les écoles spéciales qui manquent, mais bien les élèves. L'écrivain du *Moniteur* semble croire qu'il suffira de bâtir des écoles pour y voir aussitôt accourir une jeunesse empressée. Ceux qui ont quelque expérience dans le maniement de ces entreprises, ceux surtout qui sont appelés à en

payer les frais, savent bien que les choses ne se passent pas ainsi. Aussi ne négligent-ils pas de prendre les conseils de la prudence avant de tenter l'aventure. On n'établit pas une école comme on lance une spéculation ; cela demande une mise de fonds considérable, qu'il ne faut pas hasarder sur la foi capricieuse de la réclame. Il y a des terrains à acheter, une maison et des dépendances à bâtir, un ameublement à installer, le tout agencé de telle façon qu'il ne pourra guère servir à d'autres fins ni trouver des acquéreurs dans le cas d'un insuccès toujours possible. D'une maison d'école spéciale et de son outillage, on n'aura rien sur le marché, tout est perdu, si les élèves ne viennent pas, et l'expérience montre qu'ils ne viennent pas. Cela tranche la question.

On a beau posséder de grandes richesses, il ne plaît pas de les gaspiller en constructions inutiles, en placements ruineux.

Mais supposons, pour l'argument, que nos écoles spéciales ne soient pas en assez grand nombre ; sur quel principe s'appuie-t-on pour rendre le clergé responsable de cet état de choses ? Supposons qu'il y ait nécessité d'en construire de nouvelles au plus tôt ; d'après quel droit en imposerait-on la dépense au clergé ? Ces écoles ne sont pas du ressort direct de l'Eglise ; elle est tenue de voir à l'éducation morale des enfants qui les fréquentent, non pas de leur fournir des professeurs de dessin, de modelage, d'arpentage ou d'architecture.

Elle se charge volontiers de cet enseignement, mais c'est plutôt par zèle que par devoir. Elle continuera sans doute cette œuvre d'humanité, de bienfaisance et de charité ; elle redoublera d'activité au fur et à mesure que les besoins se multiplieront, car, Dieu merci, elle compte dans son sein plus de prêtres et de religieux désireux de faire le bien, qu'il n'y a de journalistes au guet pour la trouver en faute.

Mais ne vous semble-t-il pas qu'elle a fait sa part jusqu'aujourd'hui dans l'œuvre des écoles spéciales ? Comptez nos institutions de ce genre pour le commerce, l'agriculture, l'industrie, les arts et les métiers : combien d'entre elles ont été fondées, aménagées, maintenues en dehors du concours de l'Eglise ? Comprenez bien, je dis de son concours pécuniaire, je dis aussi de son concours pédagogique ; combien ? une ! Combien sont dues à la seule initiative privée des pères de famille ? Aucune ! Et pourtant c'est vous, pères de famille, que cela intéresse.

Vous avez des millions dans vos banques, dans vos comptoirs de commerce, vos industries, vos manufactures, vos chemins de fer, vos

canaux et votre marine ; de cette *immense fortune collective*, que mettez-vous de côté pour la construction d'écoles, où vos garçons, comme vous dites, puissent se rendre "capables d'entreprendre vaillamment les combats de la vie dans toutes les branches de l'industrie humaine" ? Vous avez des millions et vous manquez d'écoles ! et vous vous voulez que le clergé vous en construise ! et vous méditez une petite loi qui l'y oblige ! Vous ne devriez pourtant pas ignorer que la majeure partie des biens ecclésiastiques est déjà employée à des fins d'éducation ; quant au reste, à ce que le clergé économise sur ses maigres revenus, cela aussi finira toujours par tomber dans les fondations d'un collège, d'un couvent, d'une école. Et c'est en pleine connaissance de ses ressources et des vôtres, de ce qu'il fait et de ce que vous ne faites point, que vous viendriez lui dire, sur le ton du commandement : Aidez-nous ! C'est le riche qui dirait au pauvre : Voici mes enfants, élève-les moi pour rien ! C'est indécent

Mais non, les pères de famille ne tiennent ni un pareil langage, ni une pareille conduite, et je ne sache pas qu'ils aient chargé personne de le faire pour eux. Autorisés ou non, d'aucuns ont cependant élevé la voix ; on pouvait s'y attendre ; il y a des gens qui sont toujours à crier misère. Ils ont bon pied, bon œil, mangent bien, boivent bien, dorment bien, ne se refusent rien des douceurs de la vie, et ils fendent l'air de leurs cris de détresse. Aidez-nous ! Aidez-nous !

Qu'avez-vous fait pour qu'on vous aide ? Quel titre avez-vous à la charité que vous demandez si impérieusement ? Eh ! aidez-vous vous-mêmes, remuez-vous, *débrouillez-vous* ! C'est le conseil que donnait jadis Haliburton aux fainéants de la Nouvelle-Ecosse. Ces hommes-là passaient la journée accoudés sur les perches de leurs clôtures, ne levant ni paille ni brin, et maugréant contre le gouvernement. Si la nielle dévorait leur blé, c'était la faute du gouvernement ; si leurs vaches tarissaient, c'était la faute du gouvernement ; si les pommes de terre se corrompaient dans les champs mal drainés, c'était encore et toujours la faute du gouvernement. Cet esprit de mécontentement a fait du chemin depuis le temps de Sam Slick, il a remonté le fleuve ; sa station de préférence aujourd'hui, c'est Montréal et ses environs. Il s'en prend encore au gouvernement, c'est vrai, mais par ricochet seulement ; la source de tout le mal, c'est le clergé. Le commerce ne rend pas cent pour cent, c'est la faute du clergé, qui tient en main morte une *immense fortune col-*

lective ; les professions libérales sont encombrées, c'est la faute du clergé, qui enseigne le latin dans ses collèges ; les industries ne marchent pas de front avec celles des pays voisins, c'est la faute du clergé, qui ne bâtit pas au pauvre peuple des écoles d'arts et métiers. Le clergé est bien coupable.

Et remarquez que ceux qui se livrent à ces récriminations ne sont pas toujours des ennemis déclarés de l'Eglise ; loin de là, ce sont souvent de bons catholiques ; on me dirait même qu'ils ont les meilleures intentions du monde, que je n'en serais nullement surpris. Mais quels qu'ils soient, des habiles ou des dupes, ils ont un même défaut qui dépare toutes leurs discussions, ils ne savent point sortir des généralités vagues et commodes, ils ne savent rien spécifier. Aussi longtemps qu'il s'agit de railler, de débiter des joyeusetés, de confectionner des calembours, ils ont raison contre nous, qui ne cultivons pas ces petits talents de société ; mais quand, dans la mêlée, on en vient aux arguments spéciaux, ils se trouvent pris au dépourvu, incapables qu'ils sont de rien préciser dans leurs assertions comme de tirer des faits les conséquences qui en découlent.

Dites-leur, par exemple, que les hommes sortis de nos collèges, conquièrent pied à pied sur leurs rivaux de toutes les professions, de toutes les carrières, une place au premier rang ; c'est vrai, répondent-ils, mais qu'est-ce que cela prouve ? nous avons besoin d'hommes pour marcher à la tête de la nation. Dites-leur que nos écoles spéciales ne comptent pas 100 élèves en moyenne ; c'est encore vrai, répondent-ils ; mais qu'est-ce que cela prouve ? nous voulons plus d'écoles spéciales.

Si ce défaut de logique infirme la valeur intrinsèque de leurs raisonnements, au point de nous faire douter que nous ayons affaire à des hommes sérieux, l'importance comique qu'ils se donnent, est faite pour dérider les plus sombres. A les entendre, vous les prendriez pour les propriétaires de tous nos collèges, ayant droit de tout inspecter, de tout blâmer, de tout régenter. Moins ils représentent d'intérêts, plus ils ont le verbe haut ; moins ils possèdent d'influence sociale, plus ils affectent de se croire tout le monde et de parler au nom de tous. Ils n'ont tous qu'une manière de s'exprimer : nous voulons ceci, nous exigeons cela. Qui, vous ? Exhibez vos titres.

H. E. D.

LES ECOLES SÉPARÉES DU MANITOBA.

(Conférence donnée à l'Union Catholique, le 20 novembre 1892. (1))

I

Le premier juillet 1867 les provinces de Québec et d'Ontario, constituant le Canada-Uni, formèrent avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse une confédération dans le but de réunir sous un seul gouvernement les possessions anglaises de l'Amérique Britannique du Nord.

En même temps elles se firent autoriser à admettre dans la confédération les autres possessions anglaises et notamment la province du Manitoba.

Les auteurs de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) avaient décrété par la section 93 que dans chaque province de la confédération la législature pourrait exclusivement adopter des lois relatives à l'éducation, mais sous les restrictions suivantes :

1o. Que rien dans ces lois ne devrait préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes relativement aux écoles séparées.

2o. Que les écoles dissidentes dans la province de Québec jouiraient des mêmes privilèges que celles du Haut-Canada.

3o. Que dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existerait lors de l'union, ou serait subséquemment établi par la législature, il pourrait être interjeté appel au gouverneur

(1) La conférence que M. Philippe Demers, docteur en droit, a donnée à l'Union Catholique dimanche dernier, mérite mieux que des éloges. Elle mérite d'être publiée et répandue, car elle est un traité complet de la matière. Il faut lire à tête reposée et méditer ce travail sérieux, très savant au fond, simple de forme, consciencieux, élaboré, solide, pour bien saisir, par tous ses côtés, cette question si grave pour nous et pour l'avenir de notre race, des écoles séparées, dans la province de Manitoba. Cette reproduction intégrale qui lui est bien due, l'œuvre remarquable de M. Demers la recevra sous peu dans la *Revue Canadienne*. En attendant, pour le bien de la cause, l'auteur de la conférence a bien voulu nous permettre d'en donner quelques extraits, ce qui est une bonne fortune pour nos lecteurs. (*L'Etendard*, 21 nov.)

général en conseil de tout acte d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine relativement à l'éducation.

40. Que dans le cas où la législature provinciale n'exécuterait pas les dispositions de cette section, alors et en tout cas semblable le parlement du Canada pourrait décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de cette section.

Ces dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord étaient fondamentales : et sans leur adoption il est certain que la confédération n'aurait jamais été formée. Aussi quand le parlement fédéral par la loi 33 Vict. ch. 3 consentit à l'admission de la province du Manitoba dans la confédération, les députés français et catholiques ne se contentèrent pas de la section 2 de cette loi, laquelle section déclare que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) est applicable au Manitoba, mais ils exigèrent l'adoption de la section 22 qui déclare que la législature du Manitoba aura le contrôle de l'éducation aux conditions suivantes : Rien dans ses lois ne devrait affecter aucun droit ou privilège conféré par la loi ou *par la pratique* à aucune classe de personnes, et s'il y avait violation de ces privilèges, la minorité lésée aura le droit de se prévaloir de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867).

Comme il est facile de le voir la loi fédérale va plus loin que la loi impériale. La loi impériale de 1867 exige que les écoles séparées soient reconnues par les lois existantes, la loi fédérale exige qu'elles soient reconnues *par la pratique*.

La minorité catholique dans la confédération avait pris toutes les précautions possibles pour que ses libertés fussent sauvegardées.

Par la section 23 de la même loi 33 Vic., ch. 3, la minorité française dans la confédération voulut garantir ses libertés nationales : il y fut formellement décrété que dans la nouvelle province les deux langues seraient sur un pied d'égalité et que les statuts y seraient imprimés en anglais et en français. Ce fut sous ces conditions que la province du Manitoba fut admise dans la confédération du Canada.

Jamais plus de soins n'avaient été pris par des co-contractants pour éviter tout sujet de dispute, et jamais un pacte ne fut plus odieusement violé. La mauvaise foi punique est malheureusement de tous les siècles, et il semble que l'élément saxon se destine à jouer dans les temps modernes le triste rôle de l'antique Carthage.

La province du Manitoba, depuis son entrée dans la confédération, s'est accrue considérablement par l'immigration anglaise et protestante que le gouvernement central y a dirigée. Ces nouveaux habitants, recrutés parmi les classes les moins instruites et les plus fanatiques de l'ancien monde, y exercent aujourd'hui une influence prépondérante ; et il y a deux ans ils ont du même coup violé les deux promesses qu'ils avaient faites en entrant dans la confédération. Par le ch. 14 du Statut 53 Vict., ils ont aboli la langue française. Par le ch. 38 du même Statut, ils ont aboli les écoles séparées. La première loi est entrée en vigueur le 31 mars 1890 ; la deuxième, le premier mai de la même année.

Mais avant d'entrer dans l'examen de cette dernière loi, jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'interprétation que les habitants du Manitoba eux-mêmes avaient donnée au statut 33 Vict., ch. 3. Les lois scolaires du Manitoba, dont la première date du 3 mai 1871, ont été modifiées et amendées presque à chaque session de la législature provinciale, notamment par les statuts du 21 février 1872, du 8 mars 1873, du 14 mai 1875, du 4 février 1876, et du 25 juin 1879, puis refondus dans le ch. 62 des statuts révisés du Manitoba, 1880.

Par ces lois, l'éducation de la province fut mise sous le contrôle du conseil de l'Instruction publique composé de 21 membres, dont 12 protestants et 9 catholiques. (Statuts refondus du Manitoba, ch. 62, s. 1).

Ce conseil surveillait l'organisation générale (Ibidem, s. 3). Ce conseil formait deux sections, l'une protestante, l'autre catholique. Chaque section avait le contrôle de ses écoles, de ses livres, de ses professeurs, de ses inspecteurs, de ses examens et de ses diplômes ; chaque section avait son surintendant (Ibidem, ss. 5 et 99) ; chaque section avait ses écoles séparées (Ibidem, s. 12).

L'Instruction pouvait être rendue obligatoire par les commissaires, du consentement de chaque section du conseil de l'Instruction publique (Ibidem, s. 106).

Le 25 mai 1881 la législature du Manitoba passa la loi 44 Vict., ch. 4, où toutes les dispositions ci-dessus sont reproduites sans aucune altération.

Cette loi fut amendée par les chs. 8 et 11 de 45 Vict. ; 46 de 47 Vict. ; 37 et 54 de 47 Vict. ; 27 de 48 Vict. ; 18 et 19 de 50 Vict. ; 31 de 51 Vict., et 5 et 21 de 52 Vict., mais les principes des lois antérieures furent toujours conservés.

La loi 53 Vict., ch. 38, a abrogé toutes ces lois antérieures, et elle a

créé, comme nous allons le voir, une révolution complète dans le domaine de l'éducation. La section 5 déclare que les écoles seront libres pour toute personne âgée de 5 à 16 ans dans les campagnes et de 6 à 16 ans dans les villes. La section 6 déclare que les exercices religieux dans les écoles publiques se feront d'après les règlements d'un comité du département de l'Education, connu sous le nom de *Advisory Board*. Ces exercices auront lieu dans l'après-midi, avant la fermeture. Les parents pourront donner avis à l'instituteur qu'ils ne désirent pas que leurs enfants y assistent : dans ce cas ils seront renvoyés avant les exercices religieux.

La section 7 déclare que les commissaires d'écoles pourront dispenser de ces exercices religieux.

La section 8 déclare que les écoles seront *non-sectarians*, c'est-à-dire étrangères à toute secte ou religion.

Les commissaires seront élus par la majorité des contribuables (*Ibidem*, S. 44). Il sera de leur devoir d'empêcher qu'on ne se serve de livres qui n'ont pas l'approbation du comité spécial du département de l'Education (*Advisory Board*), lesquels livres d'ailleurs devront être uniformes (*Ibidem* S. 37, II). Tout instituteur qui permettra l'usage d'autres livres que ceux qui sont autorisés par le département de l'Education est passible d'une amende de \$10. (*Ibidem*, S. 153).

L'instruction n'est plus obligatoire ; les écoles catholiques cessent d'exister ; les écoles publiques prennent leur actif et leur passif (*Ibidem*, S.S. 178 et 179). Telles sont les principales dispositions de cette loi. Pour la compléter, la législature passa, à la même date, la loi 53 Vict., ch. 37, réorganisant l'administration de l'instruction publique. Le département de l'Education se compose maintenant du conseil exécutif de la province et d'un comité nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil (S. 1).

Un comité spécial appelé *Advisory Board* composé de sept membres, choisit les livres qui seront en usage dans les écoles, détermine les qualifications requises des instituteurs, choisit les examinateurs, prescrit les exercices religieux qui seront faits dans les écoles et accorde les diplômes (S. 14).

Quatre de ses membres sont nommés par le département de l'Education ; deux sont élus par les instituteurs, et le septième est élu par le conseil de l'Université du Manitoba (S. S.6, 7 et 13).

Enfin le conseil de l'Instruction publique et les surintendants des écoles sont révoqués (S. 18). Telles sont les grandes lignes de la loi

scolaire actuellement en vigueur. En résumé, la langue française et la religion sont bannies de l'école.

Il suffit, au point de vue juridique, des remarques qui précèdent pour se convaincre que la loi actuelle viole l'acte impérial de 1867, et l'acte fédéral de 1870 ; d'ailleurs la meilleure interprétation d'une loi est celle que les parties lui ont donnée.

Nous avons établi d'une manière péremptoire que la province du Manitoba, après son entrée dans la confédération, a reconnu les écoles séparées, et qu'elle a exécuté les obligations qui lui étaient imposées par le parlement fédéral.

Il est de principe dans l'interprétation des lois que l'exécution d'un contrat lie à jamais les parties qui s'y étaient obligées. Ce principe doit ici recevoir son application. C'est ce qu'avait compris le gouvernement impérial lorsque dans le paragraphe 3 de la section 93 de l'acte de la confédération, il déclara qu'il y aurait appel au gouverneur en conseil de toute loi d'une province violant le principe des écoles séparées, lorsque ces écoles existaient lors de l'union ou lorsqu'elles auront été subséquentement établies.

Au point de vue juridique, la question ne souffre donc aucune difficulté et le devoir du ministère fédéral est de décider que la loi du Manitoba est inconstitutionnelle, et—si le gouvernement du Manitoba ne se soumet pas à cette décision—d'adopter des lois pour forcer le gouvernement provincial à respecter les droits de la minorité. *Qui non prohibet cum prohibere possit, jubet.*

Il serait injuste de forcer la puissance du Canada à donner une indemnité à la minorité manitobaine, puisque ce serait faire contribuer les autres provinces à cette allocation.

Les droits du Manitoba sur l'éducation ne lui sont donnés qu'à certaines conditions, et le gouvernement fédéral a le pouvoir d'en exiger l'accomplissement.

C'est ce qu'il fera si la justice n'est pas un vain mot et si la force ne prime pas le droit.

II

Allons plus avant, Messieurs. Faisons taire nos intérêts nationaux et religieux. Faisons abstraction de toutes ces lois particulières que nous devons à la prudence de nos hommes d'Etat. Plaçons-nous sur un terrain où nous soyons sûr de réunir tous les hommes,

sans distinction de race ni de religion, qui respectent les principes fondamentaux de la constitution qui nous régit.

Quel est, Messieurs, le principe fondamental de notre confédération ? L'histoire et la raison nous apprennent que les peuples séparés par la religion, par la langue, par les lois ou par les institutions ont recours à cette forme de gouvernement dans le but de se protéger contre les nations voisines.

Les nations confédérées ne s'unissent pas pour se fusionner ; au contraire chacune d'elles a soin de conserver son autonomie ; chacune d'elles exige le respect de ses nationaux ou de ses coreligionnaires. En un mot, la base d'une confédération c'est le respect des minorités, et sans la reconnaissance absolue de ce principe, aucune confédération n'aurait jamais existé.

C'est ainsi que la confédération suisse s'est formée de petites républiques appelées cantons, qui se sont unies pour défendre leur liberté. Indépendantes les unes des autres pour ce qui regarde leurs affaires intérieures, elles laissent au gouvernement fédéral l'administration des affaires étrangères. Trois langues y sont reconnues. On y parle le français, l'italien et l'allemand. La liberté de conscience est en même temps une des bases de cette constitution.

C'est ainsi, Messieurs, que s'est formée la confédération canadienne. Si en 1867 notre peuple eût parlé une même langue, professé une même religion, nos hommes d'Etat auraient formé une union législative.

Mais jamais l'élément français et catholique de la puissance n'aurait consenti à adopter cette forme de gouvernement, et jamais non plus il n'y consentira, puisque ce serait mettre son existence à la merci de la majorité anglaise et protestante.

Pour mieux faire ressortir notre pensée nous dirons qu'il en est à ce sujet des nations comme des individus. Deux personnes professant la même religion peuvent s'épouser sans conventions particulières ; mais deux personnes professant des religions différentes ne le peuvent. Il faut que le mari, c'est-à-dire le chef de la famille, s'oblige de respecter les libertés de son épouse : et une femme abjurerait implicitement sa foi, si elle n'obtenait des garanties sur ce point au préalable. Et la nature nous dit que la paix ne peut durer au sein d'une semblable alliance si les conditions qui l'ont précédée ne sont rigoureusement observées. On appelle ces unions *mariages mixtes*. Il arrive quelquefois que ce pacte est respecté, mais il arrive malheureusement trop souvent qu'il est violé.

En 1867, nos hommes d'Etat ont fait un *mariage mixte*. Pouvaient-ils faire autrement ? Discuter cette question ce serait entrer dans le domaine de la politique. Ces événements sont encore trop rapprochés de nous pour que nous puissions les analyser avec le calme de l'historien. Ce serait d'ailleurs, messieurs, sortir du domaine de cette institution que de s'aventurer sur un pareil terrain.

Quoiqu'il en soit les représentants de la race française et de la religion catholique ont pris soin qu'il n'y eût pas de mal entendus, et c'est en pleine connaissance de cause que les chefs de l'élément anglais et protestant promirent respect et protection à la minorité.

Sir George Etienne Cartier disait, aux applaudissements de la députation anglaise : " La difficulté se trouve dans la manière de rendre justice à la minorité. Dans le Haut-Canada les catholiques se trouvent en minorité, dans le Bas-Canada les protestants se trouvent dans la même position ; tandis que les provinces maritimes se trouvent divisées.

" Sous de telles circonstances quelqu'un pourrait-il prétendre que le gouvernement général ou les gouvernements locaux, pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires ? quelles en seraient les conséquences, même en supposant qu'un des gouvernements locaux le tenteraient ? Des mesures de ce genre seraient à coup sûr censurées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas à craindre que l'on cherche à priver la minorité de ses droits (*Debats de la confédération*, séance du 7 février 1865, p. 60, éd. ang.).

Et Sir Etienne Taché, un autre collègue de Sir John A. MacDonal, disait, le 20 février 1865 : " Ces minorités sont à l'heure qu'il est en possession de certains droits qui, suivant mon interprétation du sujet actuel, resteront les mêmes et seront respectés sous les gouvernements locaux quand même nous ne passerions pas des lois à cet effet ; mais il a été résolu qu'en cas de nécessité on leur donnerait plus de protection. Et alors, j'affirme sans hésiter que ce qui sera fait pour une partie du pays sera également fait pour les autres, et que la justice sera égale (*Ibidem*, p. 343 et 344)."

Et L'hon. Hector Langevin, le 21 février 1865, tenait le même langage : " Cette mesure, disait-il, ne saurait durer si elle ne protège les droits de tous. Or nous avons des intérêts différents dans le Bas-Canada, où vivent deux populations de races différentes, de religions différentes, et parlant deux langues différentes ; d'un autre côté le Haut-Canada a une population homogène mais professant différentes religions, et il en est ainsi des provinces mari-

“ times où nous avons plus de 100,000 compatriotes d’origine fran-
 “ çaise. Eh bien ! Mr l’Orateur, ces intérêts différents nous avons
 “ eule soin de les protéger, et de sauvegarder les droits de cette popu-
 “ lation en l’unissant dans la confédération à un peuple comptant
 “ plus d’un million d’habitants de la même race qu’elle.” (Ibidem, p.
 372.)

Il résulte des citations qui précèdent que tout le système confédératif repose sur cette base fondamentale : le respect et la protection des minorités. Et il n’y a pas longtemps lorsque l’un de nos chefs politiques s’écriait qu’il était prêt à briser la confédération si justice n’était pas rendue à la minorité française et catholique du Manitoba, il ne faisait que répéter ce qu’avaient dit nos hommes d’Etat vingt-sept ans auparavant !

Il y a lieu de s’étonner de l’hypocrisie avec laquelle certain journal fanatique de la province sœur a accueilli cette déclaration (*L’Empi r.*

L’épouse à qui son mari refuse la liberté de conscience qu’il lui a promise, ne serait-elle pas justifiable de demander la séparation de corps ? Et se trouverait-il un homme assez dénué de sens moral pour ne pas l’approuver ?

Toute convention est sacrée tant que les clauses en sont observées par les parties. Mais celui qui les viole délibérément rend sa liberté au co-contractant.

En vertu du droit des gens le respect de la parole donnée, de la foi promise, même à l’ennemi, est depuis longtemps tenu pour sacré, *fides hosti servanda*. *fides obstinata*, dit Tacite, qui formule la maxime par un mot vraiment sien.

Fides obstinata, non pas cette bonne foi que l’on a intérêt à garder, mais cette bonne foi obstinée qui s’élève jusqu’à la vertu et que ni les instances des amis, ni les supplications d’une épouse ni l’influence des prêtres de Jupiter, ni les supplices, ni la certitude de la mort la plus horrible n’empêchèrent Régulus de tenir envers un ennemi mille fois parjure. Voilà la bonne foi véritable, la seule que le droit des gens reconnaisse, la seule que l’histoire approuve.

Ces pensées sont présentées à notre esprit en lisant dans l’un des grands journaux anglais de notre ville, l’allocution prononcée par le Dr. Campbell dans l’église protestante de St. Gabriel à Montréal, le 10 novembre dernier : “ Un autre danger, disait-il, point à l’ho-
 “ rizon et il nous fait présager des malheurs : c’est la question des
 “ écoles séparées du Manitoba. Mais j’ai confiance que le bon

sens de la nation la règlera. Je ne sympathise pas, continue l'orateur, avec ceux qui demandent l'abolition des deux langues, pourvu qu'il y en ait un besoin manifeste. *Et si les Français du Nord-Ouest étaient en nombre suffisant pour faire valoir leurs droits, personne ne pourrait les leur nier.* Dans tous les pays le gouvernement qui représente le peuple refuse de reconnaître les obligations qui lui ont été léguées par le passé. Et le pape dernièrement a donné instruction au clergé de France de reconnaître l'expression de la volonté populaire dans l'établissement de la république, malgré les réclamations d'une monarchie vieille de plusieurs siècles. Le peuple du Manitoba ne fait donc que ce qui se fait ailleurs, en passant des lois qui sont conformes à la volonté populaire. Et il ne peut y avoir de plus grand malheur pour une nation que de permettre que la jeunesse soit instruite en deux camps différents par leur sympathie et par leurs opinions sur les questions publiques." (*The Montreal Herald*, 11 novembre 1892).

Ceci revient à dire que la force prime le droit ; que les minorités n'ont droit à la protection de l'État qu'en autant qu'elles sont capables de se faire respecter ; que dans le gouvernement des nations les conventions ne lient que celui qui les a passées, et jamais son successeur (comme si chacun n'était pas censé par le droit naturel et par le droit des gens, stipuler pour soi et ses successeurs).

Nous avons toujours cru qu'un droit ne disparaissait que quand il n'y avait personne pour le réclamer ; que les droits des sujets aux biens incorporels leur appartiennent tout autant que leurs droits aux choses matérielles ; que le *res clamat domino* était vrai pour les uns comme pour les autres. Détrompons-nous, d'après cette nouvelle doctrine, il ne suffira plus de dire dans le monde : "ceci m'appartient." Il faudra ajouter : "je suis assez fort pour le garder."

— "Vous êtes au Manitoba quinze mille catholiques, (1) vous êtes douze mille Français : vous n'êtes pas assez forts, et la volonté populaire vous enlève vos droits."

(1) Par le recensement de 1886, la population totale du Manitoba est de 108,640 habitants Docum. Sess. 1887, papier 12.

Les catholiques romains sont 14,651, les Français 11,190.

Les catholiques forment donc plus d'un septième de la population, et les Français plus d'un dixième.

D'après le recensement de 1881, la population de la province de Québec est de 1,359,027, dont 184,712 protestants, soit moins d'un septième. (*Recens. du Canada 1881*, vol. 4, pp. 6 et 7.

Voilà les prétextes dont on se sert quand on veut étouffer la voix de la conscience, voilà la *fides obstinata* telle que l'ont entendue les traîtres et les parjures de tous les temps ! Et, c'est au nom de la bonne harmonie, c'est au nom de la concorde que l'on approuve une pareille législation, quand il est évident que ce sont ces mêmes lois qui mettent en danger notre existence nationale !

Croyez-vous en effet que si cette persécution qu'on dirige contre nous n'est pas arrêtée au plus tôt que la race française du *Dominion* va dormir en paix à l'ombre du drapeau ? Croyez-vous que quand la majorité du pays désirera s'avancer vers de nouveaux horizons et proclamer plus tard, comme la nation voisine, son indépendance, croyez-vous, dis-je, que l'élément français et catholique n'hésitera pas ? Ne comprennent-ils pas, ceux qui veulent nous détruire, que leurs efforts sont vains ; que les Français de l'Amérique ne feront pas un pas de plus avec eux, et qu'ils demeureront à jamais unis à la couronne d'Angleterre, qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien du drapeau britannique, avant que de travailler à la formation d'une grande nation qui devrait les engloutir ?

Concluons donc que les ennemis du Canada sont ceux qui veulent arracher de la constitution le respect et la protection aux minorités et non ceux qui réclament le droit de vivre libres sur cette libre terre d'Amérique !

III

Nous avons jusqu'ici traité cette question au point de vue juridique et politique, mais je croirais, Messieurs, avoir mal répondu à votre attente si je ne la considérais maintenant au point de vue social.

Porter atteinte à la loi, violer des droits politiques, c'est un préjudice grave ; mais, pour le père de famille, il est un droit plus précieux : la *liberté civile*. En effet, il vaut mieux que les différents membres d'un Etat soient privés de la participation aux affaires publiques et qu'ils aient le droit de recevoir d'eux-mêmes leur direction première et fondamentale dans l'administration de leurs affaires. En un mot, il vaut mieux pour le citoyen être maître chez lui qu'être maître dans l'Etat. La liberté civile est nécessaire à l'homme, la liberté politique est le digne couronnement des autres libertés.

Tout gouvernement qui refuse la liberté civile à ses membres est

un gouvernement tyrannique, peu nous importe qu'il prétende tenir son autorité du suffrage universel ou du droit divin ; c'est assez dire que toute loi qui viole la liberté civile, ébranle les fondements mêmes de l'ordre social ; et ils n'aiment pas la liberté, ceux qui concèdent au peuple le droit de participer à la constitution du pouvoir public et lui refusent l'administration de ses propres affaires ; ils n'aiment donc pas la liberté, les gouvernements centralisateurs. Et il n'y a de pays libre que celui où il est permis aux citoyens de chaque commune ou municipalité d'administrer leurs propres affaires. Aussi le grand reproche que je fais à la dernière loi du Manitoba, c'est d'avoir *centralisé* l'éducation.

Par cette loi, comme nous l'avons vu, l'Etat devient le seul maître de l'éducation : c'est lui qui choisit les livres, qui fixe les exercices religieux et en un mot détermine quelle sera la nourriture intellectuelle et morale qui sera donnée aux enfants.

Messieurs, je l'ai déjà dit devant cette même assemblée et je le répète ; je ne suis pas partisan de ces doctrinaires qui crient : l'Etat hors de l'école. " L'Etat a le droit, en vertu même de sa mission, " d'exiger de ses sujets une certaine somme, si faible soit-elle, de " connaissances élémentaires et de forcer les parents, qui ne peuvent " ou ne veulent pas procurer par d'autres moyens cette éducation à " leurs enfants, à profiter de l'école publique. Supposé, bien entendu, " qu'elle soit en harmonie avec les autorités religieuses et avec la " conscience du chef de famille." (1)

Telle est la doctrine énoncée par Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, (" *Liberté, Autorité, Eglise.*" p. 201.)

L'Etat a pour mission de mener la société à sa fin ; la fin de la société étant la perfection morale, intellectuelle et physique de ses membres, l'Etat a le droit de faire des lois qui se rapportent à ces trois objets.

Mais il ne s'en suit pas que l'Etat seul ait tous les droits sur l'instruction et l'éducation. Il n'est pas le seul, en effet, intéressé au perfectionnement des individus.

Avant l'Etat, il y a le père de famille qui est plus directement intéressé dans le perfectionnement de l'enfant.

(1) Comme dans l'Etat moderne l'école publique est forcément neutre, c'est-à-dire affranchie du contrôle de l'Eglise, la supposition de Mgr de Ketteler reste dans le domaine spéculatif, et l'enseignement obligatoire demeure pratiquement inacceptable de nos jours. (*La Direction.*)

L'Etat peut forcer le père à nourrir le corps de son enfant ; il a également le droit de le contraindre à lui donner le pain de l'esprit et du cœur. Mais de même que l'Etat n'a pas le droit de choisir la nourriture matérielle des membres de la famille, de même il n'a pas le droit de choisir la nourriture intellectuelle.

Personne aujourd'hui n'ose nier les droits matériels du père. Tous sont d'accord pour flétrir l'éducation arbitraire de Sparte ; on condamne les lois qui ravissaient l'enfant à la famille dans le but d'assurer l'uniformité dans le développement corporel des citoyens.

—Il est étonnant qu'il se trouve des gouvernements qui osent s'emparer du contrôle exclusif de l'école afin d'assurer l'uniformité dans l'éducation.

Notre enfant est un autre nous-même. La loi naturelle et la loi civile nous imposent l'obligation de le nourrir, de l'instruire et de former son cœur. Et c'est parce que les enfants sont pour ainsi dire quelque chose des parents, qu'ils ont des droits sur leurs biens, et qu'ils peuvent dire en toute vérité : *notre maison, notre terre* comme le père a le droit de dire : *mon fils*.

C'est en effet, Messieurs, un présent et un bien que la paternité et il faut être bien aveugle pour s'attaquer à ce principe.

La loi naturelle confère au père le droit d'instruire et d'élever son enfant ; la loi civile ne peut lui ravir cette faculté, parce que les droits du père sont antérieurs à ceux de l'Etat ; parce qu'ils en sont indépendants ; parce qu'ils leur sont supérieurs, et, qu'en cas de conflit, ils doivent les primer, la loi naturelle étant supérieure à la loi civile.

Enfin, au-dessus des droits de l'Etat et du père de famille, il y a les droits de l'Eglise, qui seule a le contrôle suprême sur l'éducation sous le rapport religieux et moral, parce qu'elle seule a reçu de son divin Chef la mission d'enseigner aux peuples la vérité religieuse.

La véritable doctrine est donc que la famille, l'Etat et l'Eglise doivent posséder en commun la direction des écoles, des écoles élémentaires surtout ; et si ces trois institutions y mettent de la bonne volonté, elles peuvent facilement concilier leurs intérêts respectifs.

Ce sont ces principes que les lois antérieures du Manitoba avaient reconnus ; ce sont ces principes que les lois actuelles violent manifestement.

En effet, Messieurs, d'après le nouveau système scolaire du Manitoba, les exercices religieux dans les écoles élémentaires sont maintenant sous le contrôle exclusif de l'Etat. Les commissaires des

municipalités n'ont plus le pouvoir de faire donner aucun enseignement religieux ; et même dans les endroits où la majorité sera française et catholique, les instituteurs ne pourront plus enseigner ni le français, ni le catéchisme. Cette loi viole donc également les libertés civiles et religieuses ; c'est donc une loi centralisatrice. C'est de plus une loi néfaste.

En effet, les hommes convaincus de tous les temps ont toujours considéré que l'instruction ne va pas sans l'éducation. On ne perfectionne un jeune homme qu'en développant toutes ses facultés, son corps, son esprit, son cœur. La loi que nous critiquons est *non sectaire* ; aucune religion ne sera donc enseignée dans les écoles.

Vous savez, Messieurs, que le peuple est incapable, à cause de ses occupations ou de son ignorance, de donner à l'enfant l'éducation dont il a besoin. C'est à l'école que les enfants apprennent les vérités chrétiennes. Si vous chassez la religion de l'école, vous formerez une population instruite peut-être ; une population morale, jamais.

C'est ce que M. Jules Simon, qu'on ne taxera pas de fanatisme religieux, disait à l'Académie française en parlant de la loi de 1833, dont Guizot était le principal auteur. " Par dessus tout, elle a posé le principe que l'instruction ne devait, ni ne pouvait, en aucun cas, être séparée de l'éducation ; que si on voulait émanciper véritablement le peuple, si on voulait l'élever, il fallait lui laisser ou lui donner des croyances ; que l'instruction n'est fortifiante pour le citoyen et rassurante pour la société qu'à cette condition, et qu'un peuple soucieux de son avenir et respectueux de la science doit écrire le nom de Dieu en tête des lois qu'il impose aux citoyens et des alphabets qu'il donne aux enfants.

" Une nation qui cesse à la fois d'être illettrée et d'être croyante n'avance pas, elle recule ; il faut à la science un principe ; aux hommes une foi ; au peuple, un idéal." (1)

L'Eglise, par sa mission, a reçu de son chef le droit d'enseigner à toutes les nations et, comme le disait Mgr. Dupanloup, c'est cette parole : *Ite, docete*, " qui, puissante et obéie, a traversé les siècles et allumé dans les cœurs, le courage de tout affronter pour l'accomplir. C'est par sa vertu qu'il s'est constamment rencontré des multitudes d'hommes passionnés pour elles, avides de l'entendre et jamais

(1) (Le Correspondant, vol. 133, p. 749.)

rassasiés. C'est cette parole, qui, dans toutes les églises, d'un bout bout de la terre à l'autre s'accomplit chaque fois que le plus humble prêtre de village monte dans sa chaire et que Chrysostôme champêtre, comme on l'a dit, il explique l'évangile et fait le cathéchisme." (1)

En effet, Messieurs, c'est l'Eglise qui a fondé, dans les premiers temps, les écoles françaises. Et ceux qui reprochent à l'Eglise de ne pas aimer l'instruction mentent effrontément, ou bien ils ignorent son histoire.

"Que les évêques, dit un concile des Gaules tenu en 747, fassent en sorte que le zèle de l'étude et de la lecture soit répandu sans cesse et par des voies nombreuses, pour le bien des âmes et l'honneur du Roi Eternel."

"Que les prêtres, dit le second concile de Vaison, préposés aux paroisses, reçoivent dans leur maison autant de jeunes écoliers qu'ils pourront, et, comme de bons pères, qu'ils nourrissent leur esprit."

"Afin que les pauvres, dit un concile de Latran, qui ne peuvent recevoir aucune aide de leurs parents ne soient pas pour cela privés de l'avantage de lire et d'écrire, qu'il y ait toujours dans chaque église cathédrale, un maître qui enseigne aux clercs de l'Eglise et à tous les écoliers pauvres."

Mais pourquoi chercher si loin des exemples, lorsque nous en avons de si près ? Qui ignore les sacrifices que le clergé de la province de Québec s'est imposés dans notre siècle, pour assurer à la race canadienne ces hautes études classiques qui ont fait jusqu'ici sa supériorité ?

Ouvrons l'histoire de nos luttes parlementaires : elle nous dira que c'est grâce aux sacrifices de ces prêtres dévoués, qu'un peuple pauvre, vaincu, ou plutôt abandonné, a pu tenir tête à la domination anglaise.

Ce sont donc des ingrats, ceux qui prétendent que l'Eglise tient le peuple dans l'ignorance. *Ignorantia omnium malorum origo est*, disait le saint Pape Benoît XIII.—L'Eglise les laisse dire et

....poursuivant sa carrière,
Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Respectons donc l'Eglise, "respectons notre clergé ; c'est le plus

(1) (Congrès de Malines, 31 août 1865).

honorable, le plus respectable, le plus estimable de tous les corps sociaux. Pour quelques défections malheureuses, n'impliquons pas tout le clergé. . . . Pour de légers défauts inhérents à chacun de nous, n'allons pas mépriser l'autorité dont le prêtre est revêtu ; n'allons pas traîner dans la fange de la calomnie ou de la médisance caractère auguste et sacré du prêtre

Pour tous les services rendus à la religion et à la nationalité, pour son dévouement, pour son caractère, respect sans bornes à le notre clergé."

Vous croyez peut-être que ces paroles me sont dictées par les circonstances. Détrompez-vous, elles étaient imprimées le 19 février 1886, dans le journal *Le Travailleur* par ce grand patriote que nous regrettons tous, vous avez nommé : Ferdinand Gagnon.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir abusé de votre bienveillante attention, mais je n'aurais pas cru répondre à votre attente, si je ne vous avais démontré, comme j'espère l'avoir fait, que cette loi du Manitoba viole non seulement nos libertés constitutionnelles, mais qu'elle met en péril nos libertés civiles et religieuses.

Aux confins de l'Europe, sur le Bosphore, s'élève une ville fondée par le grand empereur Constantin. C'était la clef du monde chrétien. Pendant longtemps, elle fut le rempart de la civilisation ; mais après avoir tenu tête à d'innombrables armées pendant plus de onze siècles, elle tomba enfin au pouvoir des ennemis de la Croix ; ils massacrèrent ses habitants, changèrent les églises en mosquées et remplacèrent le signe de la rédemption par le croissant. Vous savez la cause de ce grand désastre : les dissensions des Byzantins, l'apathie des nations européennes.

Nos pères ont les premiers arboré le drapeau français et planté l'étendard du Christ sur cette terre vierge du Manitoba ; leurs descendants ont résisté jusqu'ici à toutes les attaques que l'on a portées à leur langue et à leur foi ; il ne faut pas que l'histoire dise un jour qu'ils ont perdu tous ces avantages parce que leurs frères de la province de Québec, parce que ceux qui, par la constitution et par les circonstances, doivent les protéger, sont restés indifférents à leur sort. Faisons taire toutes nos dissensions de parti, et tous, sans aucun calcul, sans aucune arrière-pensée, levons nous pour revendiquer nos justes droits, et n'ayons pour cri de ralliement que ces deux mots qui trouveront un écho dans tous les cœurs : Dieu et Liberté !

PHILIPPE DEMERS.

ETRENNES RECIPROQUES DE MONTREAL ET DE QUEBEC.

(En 1875.)

MONTREAL.

Vénérable Québec, veuillez bien accepter,
Au premier jour de l'an, notre sincère hommage.

QUÉBEC.

Si le Ciel aujourd'hui daigne nous écouter,
L'opulent Montréal va croître d'âge en âge.

MONTREAL.

Quel souhait franchement pourrais-je formuler ?
Québec est si parfait ! Cap aristocratique,
Haute-Ville en gradins, Parlement pacifique,
Docte Université, Bastions, Basilique
Où bientôt l'on verra, sans doute, étinceler
Un chapitre imposant : voilà votre apanage !
Gardez-le bien longtemps, c'est notre seul souhait.

QUÉBEC.

Chère sœur, veuillez être un peu plus généreuse :
J'aime à grandir encore. Etes-vous donc heureuse
De vos blocs de calcaire ou de votre pompeuse
Ceinture de villas ? Chaque jour apparaît
Un nouveau monument. Bâtir vous semble aimable,
Grandissez, c'est mon vœu ; qu'il vous soit agréable
Que je progresse aussi.

MONTREAL.

Pourquoi vouloir grandir ?

J'ai grandi, semble-t-il : ai-je à m'en applaudir ?
Un Bytown tout fumeux, par notre souveraine
Est nommé capitale, et ma fertile plaine
Se courbe devant vous, hautain Stadaconé.

QUÉBEC.

N'est-ce pas, chère sœur, que cela t'humilie ?
Mais confesse entre nous que la monotonie
N'est pas de ton enceinte en tout temps ennemie,
Et chez toi donne à tout une mine assombrie.
Prends garde, Montréal, il te sera donné
Le titre convoité de grande métropole
Du commerce, du luxe et..... de l'ennui.

MONTRÉAL.

Vraiment !

Toi qui du sel attique as le beau monopole,
 C'est là de tes cadeaux ! Mais parlons carrément,
 Tu le veux. Qu'es-tu donc ? On te dit pittoresque,
 Et tu n'es que bizarre : avoir pour parlement
 Une grange à vrai dire ; un coffre pédantesque
 Pour Université (1), des murs moisis, croulants ;
 Des maisons en trapèze et moult étroits passages ;
 Haute-ville en talus, escaliers tuants ;
 Ceci compense un peu tes jolis paysages.
 Garde-la bien pour toi, cette variété.

QUÉBEC.

Et toi, conserve bien ta riche vanité.
 Je t'appelais ma sœur, et tu n'es que rivale ;
 Retourne à ta montagne, à ta butte royale ;
 Végète, allonge-toi, Babel commerciale.
 Qu'as-tu donc, après tout ? J'aime autant mon Saint-Roch.
 Bonjour, agite-toi, fais la paix ou la guerre,
 Tu ne seras jamais qu'un damier fort vulgaire.

MONTRÉAL.

Tu n'as été, tu n'es, tu ne seras qu'un roc.

(Des cartons d'un bibliophile.)

(1) Le nouveau Palais du Gouvernement et le dôme majestueux qui couronne l'Université Laval ne laissent plus de prise à la satire.—Et que d'autres embellissement à Québec depuis 1875 !

NOTES DE VOYAGE

DE MONTRÉAL AU LAC MANITOBA

Je venais de terminer ma rhétorique. Les vacances commençaient. Deux mois de vacances, c'est bien peu, pensent en général les écoliers (je parle ici de ceux qui ne sont pas plus studieux que je ne l'étais); c'est si vite passé, deux mois.—La distribution des prix est à peine terminée que le jour de la rentrée est déjà arrivé. Il s'agissait donc d'employer ce temps précieux le mieux possible et de ne pas perdre un instant. J'avais en tête une foule de projets magnifiques : c'étaient des excursions de chasse, de pêche, d'exploration dans les parties les plus sauvages du pays; voyages en canot sur les lacs superbes des Laurentides; descente de rapides, etc. Je ne rêvais que chasse au caribou et à l'ours, et pêches phénoménales.

Il y avait déjà quelques jours que je combinais mes plans et que je cherchais à les mettre à exécution, lorsque les compagnons sur lesquels je comptais pour le voyage m'annoncèrent qu'ils n'étaient plus de la partie. Ce fut pour moi une terrible épreuve, une épreuve comme on en a à dix-huit ans; je trouvai pendant quelque temps la vie bien amère, appliquant aux vacances cette parole d'un philosophe : "La vie que nous trouvons trop courte se compose de beaucoup de journées que nous trouvons trop longues."

J'étais encore sous le coup de ce revers lorsque je reçus de mon père une dépêche me mandant auprès de lui à Winnipeg pour l'accompagner comme secrétaire dans un voyage à la Colombie Anglaise. Il n'en fallait pas plus pour me combler de joie. Je me hâtai de faire mes préparatifs de voyage et de m'embarquer au plus vite, de crainte de subir un nouveau désappointement. Vingt-quatre heures après la réception de la dépêche je prenais le train rapide de l'Ouest en route pour Winnipeg et la Colombie Anglaise. C'était un vendredi, le 13 du mois de juillet.

* * *

Au moment du départ je sentis un serrement de cœur; je n'avais

jamais fait de long voyage seul : et, sans être superstitieux, je craignais de ne plus jamais revoir parents et amis, car on ne sait pas ce qui peut arriver lorsqu'on part un vendredi et surtout le 13 du mois. Je surmontai cependant assez facilement cette tristesse sans motifs, et une heure après je n'y pensais même plus. Dans le char où j'étais, presque personne. Un bon papa, avec trois marmots dont le plus âgé pouvait avoir dix ans ; deux commerçants qui parlèrent finances et faillite toute la nuit, un commis-voyageur en gilet gris, un gros monsieur en chapeau de castor, un officier de Sa Majesté en grande tenue, armé d'une paire de pistolets de gros calibre, d'un long sabre et d'un nez majestueux dont la couleur se mariait bien avec celle de l'habit. Enfin avec quelques autres personnages de moindre importance nous étions une quinzaine. Vers dix heures, un peu ennuyé de la monotonie de la scène que j'avais sous les yeux, je me couchai dans le char dortoir,

Là, nouvel inconvénient ; il faisait si chaud que mes paupières dilatées outre mesure ne voulaient plus se fermer. Je laissai donc mon lit et je repris ma place dans l'autre char. Rien de changé depuis mon départ.

A quelques lieues d'Ottawa, le train éprouva un retard d'une heure. Le monsieur au chapeau de castor en fit une grosse colère et profita du passage d'un malheureux serre-frein pour déverser sur lui toute sa bile ; les deux commerçants étaient trop préoccupés pour s'en apercevoir.

Le commis voyageur qui n'avait pas d'échantillons à faire voir resta indifférent. Le soldat qui ronflait comme une batterie de canons ne se réveilla même pas. Au départ du train un des enfants réveillé en sursaut pleurnicha un peu, puis tout rentra dans le silence. A minuit nous étions à Ottawa. Une bonne tasse de café bien chaud m'ôta toute envie de dormir.

J'aurais donné beaucoup pour avoir un compaguon un peu causeur ; la nuit m'eût semblé moins longue. A sept heures, réunis tous ensemble dans le char réfectoire, nous attendions le déjeuner avec une impatience mal déguisée. Malheureusement, nos deux commerçants qu'une discussion un peu vive, sur la protection et le libre-échange probablement, avait chauffés à blanc, se regardaient d'un mauvais œil et attendaient le moment de se chercher querelle. L'occasion s'en présenta bientôt. L'un d'eux, qui avait trop chaud, fit ouvrir un des carreaux ; l'autre, prétextant qu'il faisait froid, le fit fermer aussitôt. La chicane commença. Ils se dirent toutes les

aménités et toutes les amabilités possibles. Plus d'un secret sur le compte de l'un et de l'autre, qui n'aurait jamais vu le jour, fut divulgué en cette circonstance, à leur honneur respectif et à la plus grande édification des auditeurs. Le monsieur au chapeau de castor voulut intervenir gravement pour régler le différent. Mal lui en prit ; il se fit donner une raclée des mieux conditionnées, qui augmenta le scandale.

Le bon papa fit remarquer à ses enfants ce tableau terrible de la colère, leur recommanda de toujours modérer leurs passions afin de ne jamais s'oublier au point de se mettre en fureur comme les misérables marchands.—Le commis voyageur prit fait et cause pour le garçon.—Je jugeai prudent de garder une complète neutralité.

La scène tournait au tragique. Le garçon se trouvait bien embarrassé. L'un voulait faire ouvrir un carreau, l'autre le voulait faire fermer. On allait en venir aux mains et verser du sang peut-être, lorsque tout-à-coup le garçon eut une idée lumineuse (l'homme a quelquefois ainsi des éclairs de génie) ; son problème était résolu.—Il fit asseoir M. Mich à un bout du char et lui ouvrit un carreau ; pour M. Pat, il l'envoya à l'autre extrémité et ferma jusqu'à la moindre ouverture, bien certain de les contenter tous les deux.—Contenter tout le monde ! Le naïf ! L'expérience lui ouvrit les yeux. M. Mich prétendit qu'il faisait une chaleur d'enfer et M. Pat se plaignit d'un courant d'air qui menaçait ses poumons. Tous deux jurèrent de faire renvoyer le garçon.—Fatigué de l'incident qui devenait ridicule, il se moqua d'eux et fit bien. Vers le milieu du jour un nombreux contingent de voyageurs envahirent le char et remplacèrent les autres qui étaient descendus.

Je ne fis aucune attention à mes nouveaux compagnons, occupé que j'étais à examiner le paysage que nous traversons. Partant de la Jonction de Carleton, la ligne du chemin de fer incline un peu vers le nord-ouest en suivant la magnifique vallée de l'Ottawa. Les terres paraissent très fertiles et, à en juger par leurs habitations, les colons Anglais, Ecosseis et Allemands qui y sont établis, paraissent très à l'aise. A tout instant, nous traversons des tributaires de l'Ottawa dont les eaux charroient sans cesse des quantités innombrables de *billots*.

A mesure que nous avançons, et surtout après avoir passé Pembroke, le pays change d'aspect. Aux terres cultivées et ensemencées succèdent de grandes terres toutes neuves sur lesquelles on

aperçoit encore de nombreuses souches noircies que le feu allumé par le colon défricheur n'a pas consumées.

Plus loin, la vallée de l'Ottawa va se rétrécissant, et la rivière coule entre deux rives de plus en plus escarpées. Le terrain en général est très accidenté et devient rocailleux. On aperçoit çà-et-là des cimes assez élevées qui commencent à se dessiner au loin.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est l'empressement que l'on met à utiliser les pouvoirs d'eau. Partout, en effet où l'on voit une chute sur les petites rivières ou un torrent descendant des montagnes, il y a une petite ville de bâtie, et l'activité qui y règne autour des moulins à farine ou des moulins à scie peut être comparée à celle de nos grandes villes commerciales.

A midi nous arrivons à "North Bay," jolie petite ville assise sur le bord du lac Nepissing. Une foule de petits bateaux à vapeur sillonnent en tout sens cette belle nappe d'eau de 80 milles de longueur. Ses rivages sont couverts de forêts épaisses, et sur ses îles qu'on aperçoit au loin, sont bâties des maisons de clubs de pêche.

La Compagnie du Pacifique y a construit des ateliers considérables et emploie plusieurs centaines d'ouvriers. A quelques milles de North Bay le chemin de fer s'enfonce dans un pays presque complètement sauvage où l'on voit tour à tour des forêts, des lacs et des rochers dépourvus de toute végétation. Le paysage que l'on a sous les yeux est souvent très pittoresque et très intéressant. L'ours, le caribou et le chevreuil y abondent. Aussi, est-ce dire qu'il y a toujours une foule de *sportmen* qui y passent le temps de la chasse.

De North Bay à la Baie du Héron, où nous arrivons dimanche matin, le paysage n'offre rien de bien remarquable ; c'est toujours le même aspect rocailleux et accidenté, à l'exception de quelques lopins de terre mis en culture par des colons d'Ontario à qui le gouvernement concède des terres de 80 acres. La ligne ici, au lieu d'être droite, serpente entre les montagnes et fait souvent de longs détours pour se trouver un chemin libre.

C'est en arrivant au lac Supérieur que le touriste peut jouir d'un paysage d'une grandeur qui transporte et élève vers le Créateur de toutes ces merveilles.

Pendant plus de 60 milles la ligne se fait un chemin à travers les promontoires élevés qui bordent la rive nord du lac Supérieur, tantôt s'enfonçant jusque dans le sein de ces géants de roche par des tunnels d'une longueur extraordinaire, tantôt les contournant

sur un chemin taillé dans le roc vif à des centaines de pieds au-dessus du lac, tantôt enfin passant d'une montagne à l'autre sur des ponts en bois de douze, quinze étages pour s'engouffrer de nouveau dans un tunnel et recommencer ainsi sans cesse.

On admire là le génie humain et l'habileté des ingénieurs qui ont construit cette partie de la voie, certainement la plus difficile de toute la ligne.

C'est une succession non interrompue de paysages grandioses, à l'aspect indescriptible. L'on n'aperçoit que des rochers nus et quelques pauvres vallées, couvertes d'une végétation misérable et languissante. Puis, de temps à autre, surgissent une suite de bocages et de prés verdoyants, où de petits établissements agricoles paraissent se développer avec assez de succès. Le colon peut y récolter des légumes et y trouver les pâturages nécessaires à un premier établissement ; mais comme presque partout, c'est l'exploitation des forêts qui est la principale ressource de ces régions.

Cà et là l'on voit jaillir d'une montagne lointaine une rivière aux eaux cristallines ; elle traverse ces plaines de rochers nus en bondissant sur son lit de cailloux brillants avec la fougue du torrent en furie, pour aller se perdre dans le fond des vallées et répandre un peu de fraîcheur dans ces campagnes arides.

Plus on approche de la hauteur des terres, plus la température baisse. Même pendant les grandes chaleurs de l'été, la partie du pays que nous traversons est très fraîche.

Les lacs y sont nombreux et étendent en tous sens leurs bras fantastiques, formant de véritables labyrinthes qui emprisonnent souvent les excursionnistes assez imprudents pour s'y aventurer en canots sans guides.

Laissant derrière nous la baie de Népigon, nous contourrons un cap de roc d'un rouge ardent et d'une grande hauteur. Pour plus d'un mille le train court sur le bord de ce vaste rocher, tantôt s'enfonçant dans le flanc du géant qui le menace de sa masse imposante, tantôt émergeant à des centaines de pieds au-dessus des eaux du lac qui se brisent au-dessous de la voie en gerbes gigantesques et couvrant d'écume les pieds de ce colosse de granit. Libre enfin de tous ces obstacles, la ligne s'élançe tout droit vers Port Arthur et la célèbre baie du Tonnerre, qu'elle atteint après avoir traversé quelques ponts et quelques tunnels assez importants.

* * *

La baie du Tonnerre doit son nom aux éclats puissants, aux roulements grandioses que les détonations de la foudre y produisent en temps d'orage, lorsque la voix majestueuse du tonnerre est repercutée d'une rive à l'autre de la baie par les hautes montagnes qui l'environnent de toutes parts. Je n'ai pas eu le plaisir de vérifier par moi-même ces renseignements, étant passé là par un jour de soleil magnifique, alors qu'il n'y avait pas le plus petit nuage à l'horizon. Je n'en prends donc aucunement la responsabilité. Sur le côté nord-ouest de la baie est bâtie en amphithéâtre la jolie petite ville de Port Arthur. Ses rues sont taillées comme pour une grande cité et l'on y voit déjà des édifices très remarquables. L'église catholique est bâtie sur une des hauteurs qui dominent la baie, d'où l'on jouit d'un coup d'œil magnifique. Elle était alors desservie par le R. P. Hyacinthe Hudon, actuellement recteur du collège Ste-Marie.

Plusieurs Canadiens-Français occupent à Port Arthur dans les affaires et dans l'industrie des positions très enviables. Suivant avec fidélité la direction de leur digne pasteur, ils y font respecter notre race et notre religion. Ils ne craignent pas de se montrer catholiques et Canadiens-Français avant tout.

Le hâvre de Port Arthur est spacieux et très sûr. Il peut contenir une immense flotte. La plus grande activité y règne pendant l'été. C'est en effet le terminus ouest de la navigation des grands lacs. Des jetées, de vastes quais, des brise-lames de plusieurs milles de longueur et une foule d'autres constructions y ont été faites par le gouvernement fédéral.

De toutes parts il arrive journellement des steamers et des bateaux à voile, qui vont ensuite dans toutes les directions. La baie est toujours sillonnée par de nombreux yachts et chaloupes que l'on voit se balançant sous le vent à perte de vue. Quand la brise souffle un peu, le coup d'œil est charmant. C'est entre Port Arthur et Owen Sound que se fait le service régulier des magnifiques steamers du Pacifique, traversant les lacs Supérieur et Huron. Les touristes ont donc l'opportunité de faire une partie du voyage par eau soit en allant soit en revenant de Port Arthur.

Les steamers construits en Ecosse, dans les célèbres chantiers de la Clyde, ne le cèdent en rien pour la solidité et le confort aux meilleurs vaisseaux transatlantiques. Ils ont cela de particulier qu'ils ont été construits en deux morceaux. Les écluses de nos canaux n'étant pas assez longues pour permettre à des vapeurs de

cette capacité de faire le voyage tout d'une pièce jusqu'aux grands lacs, on les a construits de façon à pouvoir, une fois arrivés à Montréal, les couper en deux et monter chacune des parties séparément. Puis rendus sur les bords de la baie Géorgienne, on a soudé ensemble ces deux tronçons de steamer.

Un dernier mot sur Port Arthur. Dans l'ouest des Etats-Unis on semble attacher la plus haute importance à ses richesses minérales. En effet, les vitrines de plusieurs magasins sont remplies d'échantillons de minerais de toutes sortes et de pierres précieuses trouvés dans le voisinage de la ville.

L'on m'a assuré aussi que plus à l'ouest, sur le chemin de Dawson, il y a quelques bonnes contrées agricoles, et que plusieurs colonies y sont en pleine prospérité.

A l'est de la baie s'étend une vaste presqu'île, que surhausse une montagne et dont la pointe est formée par le cap Tonnerre. C'est un rocher imposant, long d'environ deux lieues, ressemblant d'une façon fort saisissante à un géant couché sur le dos. L'on croirait voir, grandie jusqu'à des proportions immenses, l'une de ces statues que dans les temps anciens l'on couchait sur les tombeaux des grands guerriers ou des rois puissants. La tête, le cou et la poitrine du géant se dessinent parfaitement; il paraît avoir les bras croisés. Il n'y a que les pieds qui ne se dégagent pas bien. Ce sont les sauvages qui ont donné au rocher le nom très bien approprié de *Géant qui dort*.

A une lieue environ à l'ouest du cap du Tonnerre et fermant la baie vers le sud, se trouve une île surmontée d'un autre rocher immense nommé le Pâté. Ce nom assez prosaïque me paraît fort mal choisi. La montagne, en effet, n'a pas plus l'air d'un pâté que la montagne de Montréal n'a l'air d'un pain de sucre. Entre ces deux caps, à quelques 10 ou 12 milles au large, apparaît l'île Royale, lorsque le temps est clair. Sa position géographique l'assignait naturellement au Canada. Nos voisins de la République étoilée la convoitaient beaucoup à cause des immenses richesses minérales qu'elle est censée renfermer. Ils ont su si bien jouer leurs cartes qu'elle fait partie maintenant de leur territoire.

Immédiatement à l'ouest de Port Arthur, les hauteurs s'abaissent, et les bords de la baie ne forment plus qu'un terrain marécageux. Ce bas-fond devait autrefois être submergé. C'est tout ce pays humide et couvert de forêts que traverse la rivière Kaministiquia pour se jeter dans la baie du Tonnerre.

A un mille de son embouchure se trouve l'ancien fort William, autrefois l'un des postes les plus importants de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cet établissement a au moins cent vingt-cinq ans d'existence. L'ancien magasin de fourrures, vieil édifice remarquable en son genre, sert maintenant d'abri à charbon. On y voit encore quelques ruines de l'ancien fort des Français et plus loin échouées sur la grève, les carcasses des navires qui ont servi à transporter les troupes du gouvernement lors du premier soulèvement des métis en 1870.

De l'autre côté de la rivière Kaministiquia, en face de Fort William, apparaît une autre petite ville "La Mission." Quelques blancs fort peu nombreux, un groupe de métis et de sauvages catholiques en constituent la population, qui ne dépasse pas beaucoup quatre cents âmes, d'après ce que j'ai pu voir. Au point de vue de l'intérêt que réveillent en nous les souvenirs historiques et les œuvres de civilisation accomplies dans ces parages, la Mission est l'un des endroits les plus importants de la baie du Tonnerre. J'ai eu le plaisir d'y faire connaissance avec le R. P. Hébert, de la Compagnie de Jésus, qui est missionnaire là depuis plus de vingt ans.

Entre Port Arthur, Fort William et la Mission, deux petits bateaux à vapeur, le *Kakabeca*, et le *Windigo* font un service régulier de toutes les heures.

Le nom de Kakabeca est celui d'une chute remarquable, plus belle, selon moi, que la chute Montmorency, et située à dix milles environ de la Mission, sur la rivière Kaministiquia. Quant au Windigo c'est un nom historique. L'on nommait *Windigo* autrefois parmi les Indiens du nord, un sauvage pris d'une frénésie soudaine qui le poussait irrésistiblement à dévorer ses semblables. C'était une espèce de rage se traduisant par le besoin de manger de la chair humaine. Le malheureux, déclaré Windigo par sa tribu, était par le fait même condamné à mort et à ses proches parents incombait le devoir barbare de le tuer.

Grâce à Dieu, le Windigo de Port Arthur sur lequel j'ai eu le plaisir de voyager, n'est pas un être aussi malfaisant.

* * *

Mais quittons maintenant la baie du Tonnerre pour continuer notre voyage. Avec la vallée du lac Supérieur, l'on dit adieu à ce qui constituait à proprement parler les anciennes provinces du Canada, pour entrer dans les vastes solitudes des Territoires.

Laisant la vallée de la Kaminstiquia qu'il a suivie quelques milles, le chemin de fer gagne le nord, et s'élançe à travers des plaines stériles et inhabitables. Sur un parcours de cent lieues, on ne voit que des rochers nus, que lacs innombrables encaissés dans des bassins granitiques sur les bords desquels poussent avec peine quelques arbres rabougris.

Seule la rivière Kaminstivuia, que nous revoions à quelques cinquante milles de Fort William, apporte un peu de fraîcheur à cette partie du pays dépourvue de toute végétation.

Mais pendant que la vapeur nous emporte, avec une rapidité vertigineuse, à travers mille obstacles que le génie civil a su vaincre, il est impossible de ne pas songer aux chemins difficiles, longs et pénibles que suivaient jadis nos missionnaires et les premiers découvreurs. Pour parvenir au Nord-Ouest il leur fallait parcourir près de quatre cents lieues. Quel voyage difficile ! Le canot d'écorce, l'aviron, les rapides, les portages, la tente, le campement leur étaient familiers. L'espace que nous parcourons en moins de deux jours, ils prenaient deux mois à le franchir. Ils suivaient autrefois, avec mille sinuosités locales, la courbe fortement accentuée d'un arc dont la ligne actuelle du Pacifique serait la corde. C'était un voyage bien rude, mais quelle route pittoresque ils parcouraient ! En effet, si la voie suivie par le chemin de fer est très intéressante à voir, celles des expéditions en canots ne devaient pas manquer de charmes. La divine Providence daignait sans aucun doute, répandre quelques fleurs et souvent de bien belles, sur le chemin épineux que suivaient les apôtres pour aller conquérir tout un monde au royaume de Jésus-Christ. Pour parvenir à la rivière Rouge, les missionnaires traversaient, entre autres lacs, le lac de Lapluie et suivaient la rivière du même nom qui est restée célèbre dans les annales politique. C'est-là qu'un gouvernement avait fait coustruire la fameuse écluse du "Fort Français"—destinée à rendre navigables aux vaisseaux d'un fort tonnage les différents lacs avoisinants. Elle a coûté 80 mille piastres au moins, et n'a jamais été utilisée. On avait oublié de constater si les lacs et les rivières avoisinants avaient au moins une profondeur égale à celle de l'écluse. Il fut établi par des travaux de sondage que ces lacs et ces rivières n'étaient pas navigables, et les spéculateurs à qui le contrat avait été donné furent les seuls à en retirer des bénéfices.

La rivière la Pluie sert de ligne de division entre le Canada et

les Etats-Unis. Sur presque tout son parcours elle est bornée de terrains propres à la culture et richement boisés.

C'est la vallée qui fournit le plus de bois à Winnipeg. Les trains de bois sont transportés par le lac des Bois aux grandes scieries du portage du Rat, et de là, par le Pacifique, jusqu'à la capitale du Manitoba.

Le lac des Bois est vraiment splendide, et son nom ne me rappelle que feuillages verdoyants et ondes limpides. Il remet à l'esprit des souvenirs aussi agréables que celui des Mille-Iles.

Ses longues baies sablonneuses et ses quinze mille îles qui ressemblent à autant de corbeilles de verdure, placées là avec un art sans pareil par le divin Créateur, présentent un spectacle que la plume la plus exercée ne saurait décrire.

Le lac des Bois est donc l'un des lieux de promenade les plus délicieux qu'il soit possible d'imaginer.

Mais pourquoi faut-il, hélas ! qu'un souvenir poignant m'attriste à la vue de tant de beauté ? C'est dans ces eaux qu'une année auparavant s'est noyé un de mes amis les plus intimes, un de mes compagnons de classe depuis six ans, Fortunat Brunet. La jeunesse de Montréal qui l'a connu pleure encore la perte de ce jeune homme tout à la fois si brillant, si pieux et si distingué. Je me suis fait un devoir d'aller visiter l'endroit où il a si prématurément perdu la vie. Je versai des larmes bien amères au souvenir du funeste accident qui l'a ravi à notre amitié.

L'on parvient du lac des Bois, par le chemin du Pacifique Canadien, à l'endroit appelé Portage du Rat. C'est une petite ville d'un millier d'habitants à peu près. Le site qu'elle occupe est vraiment enchanteur. Déjà le portage du Rat et les nombreuses îles qui l'avoisinent sont, à l'époque des vacances, le principal rendez-vous de l'aristocratie manitobaine. Lorsque j'y suis allé, tous les personnages les plus notables de Winnipeg y étaient en villégiature.

Je ne voulus pas quitter le lac des Bois sans visiter les immenses scieries qui s'y trouvent.

Comme l'on agitait dans le temps à Québec et à Ottawa l'importante question d'empêcher les propriétaires de scieries de jeter à l'eau le bran de scie et les déchets de leurs moulins, pour la bonne raison que cela détruit le poisson, mon attention fut attirée par la manière dont on s'en débarrasse à l'un des moulins de Norman. Par un mécanisme puissant, tout est transporté sur un radeau à l'ancre dans le lac, et consumé dans un brasier ardent continuellement en

activité. Cette invention est peu coûteuse et n'offre aucun danger d'incendie. Mais continuons notre voyage.

Quelques milles à l'ouest de Portage du Rat, les sommets abrupts des rochers s'abaissent insensiblement, le sol s'aplanit peu à peu, la terre arable reparait partout avec une végétation luxuriante. Désormais, jusqu'à Winnipeg, nous verrons se dérouler à nos yeux cette espèce de prairie verdoyante et parsemée d'ilots de bois qui ne ressemble pas à la prairie proprement dite que nous voyons plus à l'ouest.

A quelques milles de la capitale, le chemin de fer traverse une petite rivière qui portait autrefois le nom d'un de nos voyageurs canadiens les plus distingués. C'était la rivière Lasalle. Aujourd'hui les Anglais ont fait une traduction intelligente de son nom et l'ont appelée *Dirty River*.

A midi, le train entrait en gare à Winnipeg. J'y passai le reste de la journée et la nuit.

* *

Winnipeg, capitale de la province de Manitoba, est une des villes dont l'agrandissement subit est regardé comme un prodige. On se rappelle qu'il y a à peine vingt ans, cette ville, connue alors sous le nom de "Fort Garry," ne possédait pas une population de cent cinquante habitants. Lors des premiers troubles dans le Nord-Ouest, en 1870 on n'y voyait que quelques pauvres maisonnettes disséminées çà et là autour du fort. Aujourd'hui Winnipeg compte une population de près de 30,000 habitants, et se trouve la ville la plus importante de notre Nord-Ouest. Située à la jonction des rivières Rouge et Assiniboine, elle commande par son commerce toute cette partie du pays.

La compagnie de la Baie d'Hudson, qui en avait fait autrefois un de ses postes principaux, y a conservé des établissements considérables. La ville, en général, est bâtie avec goût. Ses édifices sont en pierre et surtout en brique. Ses principales rues sont pavées en bois, et les chars urbains y font le service régulier. J'ai remarqué qu'ils ne sont traînés que par un cheval, tandis que toutes les autres voitures, même les plus légères, sont à deux chevaux. Il y a très peu de poussière dans les rues quand il fait chaud ; mais par compensation, s'il vient à pleuvoir, les rues sont presque impraticables. La terre noire qui constitue le sol de cette

partie du pays, devient très glissante à l'humidité. On peut à peine se tenir debout sur les trottoirs, et, si l'on traverse la rue, on sent grossir ses souliers à mesure qu'on s'avance. Une fois séchée cette terre devient presque aussi dure que la roche. Pour remédier à cet inconvénient, qui en lui-même encourage une industrie considérable, on a dispersé dans toute la ville une légion de *frotteurs de bottes* qui certes pratiquent dignement le métier.

Une grande activité règne partout, et le commerce se fait sur un haut pied. La compagnie du Pacifique Canadien a fait construire une station spacieuse avec une salle à manger des mieux servies. Les voyageurs venant de l'est changent de train à Winnipeg et ont une heure pour prendre le dîner. A quelque distance de la gare, la même Compagnie a placé ses ateliers de réparation ; elle n'en a pas de plus considérables entre Montréal et Vancouver.

Je ne parle pas de ses immenses élévateurs pour le grain ; ce sont peut-être les plus vastes de l'Amérique.

Jusqu'à présent bien des gens se sont étonnés de la croissance si rapide de Winnipeg. Il est pourtant facile de l'expliquer, si l'on tient compte des avantages exceptionnels que possède cette ville. Par sa position seule, Winnipeg ne pouvait manquer de devenir un centre important. Située à la jonction de deux rivières toutes deux navigables sur un long parcours, traversée par une ligne de chemin de fer si puissante, choisie pour capitale d'une province si riche, elle ne pouvait que prospérer et s'agrandir. Les produits que d'un côté elle reçoit de la province et de l'ouest sont envoyés par le chemin de fer dans toutes les parties de l'Amérique ; ce que d'un autre côté l'importation lui amène, elle l'écoule dans le pays avec une rapidité qui fait grandir son commerce tous les jours.

Mais sa richesse la plus stable, ses avantages les plus précieux, elle les doit à l'agriculture ; sans cette source féconde de progrès, Winnipeg ne serait jamais parvenue au rang qu'elle occupe aujourd'hui.

Le lendemain de mon arrivée, je repris le train de l'Ouest. Je m'en allais au lac Manitoba rejoindre mon père arrivé depuis quelques jours à la ferme du duc de Blacas. Pour m'y rendre, il fallait laisser le chemin de fer à un endroit appelé Reaburn et faire ensuite 35 milles en voiture.

Vers neuf heures, le train laissa Winnipeg. La vue de la richesse des moissons et de la beauté du pays me fit faire des réflexions que je me permets de vous soumettre.

Pour moi, cette terre n'était pas seulement un pays curieux et agréable à visiter, c'était bien plus que cela, je la considérais comme une partie importante de notre patrie canadienne. Je ne puis oublier qu'il y a au-delà de 150 ans, les héros de notre sang et de notre foi firent la découverte de ces centaines de millions d'acres de terres, de ces plaines sans limites, que l'on dit aujourd'hui avec vérité les plus fertiles du monde. Un homme distingué de Winnipeg écrivait il y a quelques années :

“ Le Manitoba est une terre canadienne. La Verandrie et ses fils, partis des Trois-Rivières, en furent les premiers explorateurs. Sur les bords de la rivière Rouge, nous pouvons, à l'égal des saines populations qui habitent la vallée du St-Laurent, réclamer nos droits de premiers occupants du sol ; au jour des solennités nationales, nous pouvons, ici comme là-bas, évoquer les ombres de nos ancêtres, et célébrer leur mémoire sur le théâtre de leurs labeurs, dans les champs mêmes où ils ont moissonné leur renommée.

“ Ces territoires faisaient autrefois partie de la Nouvelle-France. Pendant les luttes du siècle dernier, ils s'en détachèrent pour tomber sous le contrôle de compagnies commerciales, dont la plus puissante est restée la compagnie de la baie d'Hudson.

“ Aujourd'hui, ces plaines immenses et fertiles ont fait retour au Canada, à la Nouvelle-France, pour ne plus s'en détacher, espérons-le.

“ Le Manitoba est donc notre pays ; dans ses limites, nous sommes au sein de la patrie ; le drapeau qui flotte à la citadelle de Québec, nous ombre également, et ses ondulations laissent échapper partout le même langage ; nous jouissons des mêmes droits que nos nationaux des rives du Saint-Laurent et du Richelieu ; leurs intérêts comme les nôtres—intérêts de toutes sortes—nous imposent à tous le devoir de resserrer et de fortifier les liens qui unissent ces deux groupes de Canadiens-Français, placés, l'un à la tête de la navigation océanique, l'autre, au seuil du futur grenier d'une grande partie du vieux et du nouveau continent.

“ Le Manitoba, nous le répétons, c'est la patrie ; c'est une terre sur laquelle notre race, au lieu de s'étioler, de s'amoindrir, grandira, vigoureuse, forte, saine, vaillante, imbue des idées religieuses, sociales, patriotiques et traditionnelles, qui ont créé la nationalité canadienne-française ; c'est un sol dont il faut faire passer une notable partie dans nos mains, dans l'intérêt de notre influence fu

ture au sein de la Confédération aussi bien que dans l'intérêt plus général des peuples qui l'habitent."

Au fait, quelle importance capitale n'ont pas pour nous tous les questions nationales qui s'imposent à tout Canadien-Français, au sujet du Nord-Ouest.

Actuellement surtout pendant que nos compatriotes de là-bas subissent une crise si difficile, les Canadiens d'ici devraient se donner la main et user de toute leur influence pour faire respecter les droits garantis par la Confédération et que l'on semble mépriser aujourd'hui. Qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour aider leurs frères qui certes ne craignent pas d'engager la lutte.

La cause ne sera jamais considérée comme désespérée.

*
* *

J'étais donc dans les chars à examiner la prairie et les vastes établissements échelonnés ça et là le long de la voie. J'avais bien hâte d'arriver à Reburn. Je me représentais déjà dans mon imagination un peu excitée par le trajet des chars un joli petit village bâti avec un goût et une élégance sans pareils, de belles petites maisons blanches alignées avec art; une église imposante dans sa simplicité et sa pauvreté. Je rêvais, en un mot, d'un petit village comme on en rencontre dans notre belle province de Québec. De temps à autre je jetais un coup d'œil au dehors. Toujours le même aspect monotone de la prairie qui s'étend à perte de vue, Ici et là quelques tentes de sauvages, quelques troupeaux gardés par des *cow-boys* à cheval, rien autre chose. Une partie de la prairie appartient à une compagnie de spéculateurs qui vendent ces terrains à des prix exorbitants. Personne n'en achète: de là vient que les environs de Winnipeg, qui seraient si avantageux pour des colons, restent déserts. C'est une manière à eux de faire de la colonisation. Je commençais à être distrait, lorsque la voix nasillarde du conducteur vint me tirer de ma torpeur. Reburn! cria-t-il, avec un accent qui caractérise spécialement nos cousins de la république voisine. Le train commençait à ralentir sa marche. Je sors à la course sur la plateforme, j'ouvre démesurément les yeux, mais inutilement: pas une maison à 25 milles. .!

Tout déconcerté et croyant à une erreur, j'allais entrer demander des renseignements au conducteur, lorsque j'aperçus la gare. Sur une planche qui ressemblait fort à une enseigne de magasin de se-

conde main, je lus le nom du lieu écrit en gros caractères. Certain de ne pas me tromper, je sautai à terre. Le train, arrêté un instant, repartait majestueusement, mais avec ma valise. L'indignation m'étouffa quand j'y pensai. Le misérable commis ne l'avait pas débarquée. Rassemblant alors tout ce que j'avais de force, je lui criai en brandissant mon parapluie d'une manière expressive et en courant après le train, que je protestais hautement de l'injustice que l'on me faisait, que je ne me laisserais pas ainsi ravir mon bien, que je voulais qu'il me le rendit sur-le-champ.

Le ton plein de conviction que j'avais pris, impressionna le jeune homme ; sa conscience droite se révolta à l'idée de faire le moindre tort par sa négligence à un citoyen paisible, sans provocation aucune. Ayant aperçu ma valise, il lui tendit la main, et le train n'allait pas encore à toute vitesse lorsqu'il la fit descendre avec tous les égards possibles. Elle perdit l'équilibre, tourna trois fois sur elle-même en faisant des bonds prodigieux... Je détournai les yeux pour ne pas la voir se briser contre les pierres de la voie.

Au premier moment de plaisir que j'avais eu de la revoir succéda une angoisse impossible à décrire. Surmontant bientôt mon émotion et riant de ma pusillanimité, je me précipitai à son secours, pour lui procurer les premiers soins que requerrait son état et empêcher les personnes présentes de manquer de charité à mon égard. L'accident n'avait pas été aussi meurtrier que je le pensais d'abord. Elle était un peu contusionnée, il est vrai, mais pouvait supporter sans trop de danger le voyage en voiture.

Je reviens donc à la station et demande où je pourrais trouver le village, je ne voyais pas même l'ombre d'une maison. Avant de rencontrer le chef de gare, il fallut faire connaissance avec une dizaine de grands gaillards à la mine rébarbative, que de copieuses libations avaient ébranlés profondément. Le plus sobre d'entre eux aurait pu servir merveilleusement d'exemple d'équilibre instable. Le chef de gare me dit que je pouvais me rendre au lac avec le postillon qui allait partir à l'instant.—Vous voyez sa voiture là-bas, continua-t-il, allez le rejoindre.—Je me dirigeai vers une cabane couverte en chaume qui ressemblait à une écurie bâtie au siècle dernier. Le postillon causait avec un ami.—Entrez, me dit-il, je vais chercher mon cheval, dans cinq minutes nous partirons.—Je ne me serais certainement pas rendu à l'invitation ; mais un violent orage fit taire mes répugnances. J'entrai donc, en me courbant presqu'en deux pour ne pas heurter du front le haut de la

porte. Jugez de ma surprise : ce misérable taudis servait d'habitation à une famille entière ; c'était une auberge. Dans la première pièce était la *barre*. Les compères de la station y trinquaient ensemble.

Je n'étais pas à mon aise ; ces taupins-là ne m'inspiraient aucune confiance. Ils m'invitent à boire une rasade avec eux. Je décline l'honneur. Mon refus paraît les froisser et ils semblent bien disposés à me faire un mauvais parti. L'idée de me faire rouler par ces compères, qui certes n'y iraient pas de main morte, me fit trembler des pieds à la tête. A cet instant le thermomètre de ma bravoure descendit subitement à zéro et resta longtemps stationnaire. Dans un moment d'héroïsme chevaleresque, cependant, j'eus la pensée de saisir mon fusil, de m'élançer en avant... et de m'enfuir à toutes jambes par la porte entr'ouverte, à l'exemple de l'ainé des Horaces qui, à peu près dans les mêmes circonstances fit à peu près la même chose, anciennement. L'expédient pouvait avoir son bon côté. Mais si l'on se mettait à ma poursuite, je courrais au moins le risque d'être rattrapé.

La prudence me conseilla de rester et d'attendre les événements. Pour sauvegarder les apparences et ne pas exciter leur colère par ma présence, je relevai la tête avec assurance et je passai bravement dans la chambre voisine.

Sur une table qui avait eu jadis quatre pieds, étaient entassés pêle-mêle des selles, des pistolets, des couteaux de chasse ; cinq ou six fusils étaient accrochés à la muraille. Je compris que mes compagnons étaient des *cow-boys*, je me félicitai de ne pas avoir péché par excès de bravoure.

Je ne sais pas si c'était à cause de mon impatience de partir ou à cause du voisinage de mes amis, mais je trouvais que mon cocher prenait son temps. Je sortis pour aller voir. Plus de voiture, plus de postillon ! Il avait disparu comme par enchantement. Je demande à l'hôtelier de me procurer une voiture au plus vite. Le bonhomme me répond qu'il n'en a pas et que l'habitation la plus voisine est à trois milles.—Demain je vous enverrai mener, couchez ici ce soir.—Je faillis me trouver mal. Rester vingt-quatre heures dans ce trou malpropre !... La seule pensée d'y être entré une fois me donnait des haut-le-cœur.—Merci de l'invitation, monsieur. Je repars pour Winnipeg par le premier train.

Je retournais tranquillement à la gare, lorsque l'hôtelier me rappela.—J'ai pour vous un cheval et une voiture. Moyennant une

certaine somme, je vous enverrai conduire.—Je sautai de joie, j'aurais donné le double pour partir.

Dix minutes après arrivait le cheval en question, attelé à un véhicule qui me parut de l'antiquité la plus reculée. Les deux réunis ne valaient certainement pas ce que je payais pour me faire conduire. Qu'importe, j'allais enfin partir, mes tribulations étaient bien finies. La suite me fit voir que j'ai toujours été bon prophète.

Il ne manquait plus qu'un cocher. L'hôtelier avisa un des ivrognes qui buvait à la barre et le fit monter. Le cheval, électrisé par un vigoureux coup de fouet, se mit en marche avec assez de bonne volonté. Il était midi. J'avais trente-cinq milles à faire avec cet être maussade, et dans quel équipage! Partie beaucoup trop vite pour ses moyens, notre rossinante marchait d'un mouvement uniformément retardé. Le mauvais fouet que nous avions fut bientôt cassé. J'y substituai mon parapluie qui ne tarda pas à avoir le même sort. Comme dernier argument je pris mon fusil. Il parut impressionner d'abord le cheval. Mais, tout nouveau tout beau, la bonne bête finit par s'y habituer. Après les dix premiers milles le siège peu robuste rendit le dernier soupir, il fallut s'asseoir sur ma valise. Deux fois mon charretier perdit sa route. A quatre heures la pluie commença à tomber, par torrents et une nuée de maringoins s'abattirent sur nous. Je ne pouvais respirer sans en avaler une vingtaine. Un des traits se cassa alors, il fallut arrêter; je le remplaçai par la courroie qui attachait ma valise. Les maringoins profitèrent de cet arrêt pour souper. Je n'ai jamais tant souffert de ma vie. Mes reins qui n'avaient pas joui de la commodité d'un dossier depuis le commencement du voyage commençaient à plier et menaçaient de me refuser tout service. Je craignais de rendre l'âme avant d'arriver.

Ma plume se refuse à décrire tous les désagréments, toutes les souffrances qu'il fallut endurer pendant cette après-midi au milieu de la prairie, loin de toute habitation, exposé à tout moment à faire fausse route et à passer la nuit dehors, en compagnie d'un homme qui n'ouvrerait la bouche que pour lancer les jurons les plus malsonnants, dans une voiture qui boîtait encore plus que le cheval et dont les ressorts n'existaient qu'à l'état du plus vague souvenir.

A huit heures et demie nous passions au village Saint-Laurent; il ne nous restait plus que quatre milles à faire. Une heure encore en voiture, et puis ce serait fini.

Il faisait déjà bien noir. On nous avait dit de suivre la rout

l'espace d'un mille, et de tourner ensuite à droite. Il n'y avait pas à s'y tromper. Au sortir du village plus de route battue. Une infinité de petits chemins allaient dans toutes les directions; nous en prenons un au hasard.

Au bout d'une heure et demie nous arrivons à une maison assez grande, mais bien mal bâtie. Je cours frapper à la porte. Trois énormes chiens sauvages que j'ai éveillés en sursaut viennent à la course voir ce visiteur nocturne et me flairent familièrement les mollets. Toujours bien prudent, je cesse de frapper à la porte et je me tiens à une distance respectueuse de mes nouvelles connaissances. J'attends ainsi dix minutes à la pluie. Un vieux bonhomme de métis entrebaille enfin la porte. Il ne parlait pas un mot de français ni d'anglais, et je ne comprends pas le *sauteux*.

Je le remercie d'un geste; il referme sa porte. Je reviens à la voiture, escorté par les chiens qui ont l'obligeance de venir me reconduire. Heureusement qu'ils sont de très bonne humeur! Blotti sous ma couverture de voyage pour se soustraire aux marins-goins qui l'assiégeaient, mon ivrogne dormait comme un bienheureux, et soufflait comme une machine à vapeur soumise à une très haute pression. Un coup de poing bien appliqué ne fut pas suffisant pour l'éveiller. Je dus le secouer et le tourner de toutes les manières pour le faire sortir de sa léthargie. Il grogna très fort, me donna à tous les diables, me défla une série de qualificatifs harmonieux et finit enfin par ouvrir les yeux. La pluie froide qui lui fouettait la figure m'aida à le ramener complètement à la vie. Le cheval repartit.

La course que je venais de faire dans les hautes herbes baignées de pluie m'avait mouillé jusqu'à la ceinture. J'étais transis de froid. Nous marchions à l'aventure, lorsque j'aperçus une petite cabane cachée sous le feuillage. J'allai frapper avec confiance. Une vieille sauvagesse vint ouvrir la porte avec l'air un peu bourru d'une personne dérangée mal à propos dans son sommeil. Elle comprenait le français, mais le parlait si mal que j'eus toutes les misères du monde à comprendre que nous n'étions pas du tout dans le bon chemin. Avec ce précieux renseignement, je revins à la voiture. En la retournant pour prendre une autre route, j'enfilai dans un trou. Heureusement, me cramponnant à la voiture, je parvins à me soutenir. Je l'avais échappé belle: c'était un puits abandonné, d'une vingtaine de pieds de profondeur. Après ce petit incident, je frappai infructueusement à la porte de trois maisons. Enfin, vers

une heure du matin, nous arrêtons à une nouvelle bicoque. Un vieux métis vient ouvrir, et sur promesse d'avoir quelque chose en retour, il nous conduit jusqu'à la ferme du duc de Blacas chez qui nous allions. Nous arrivâmes vers deux heures du matin.

Mon père averti de mon arrivée par une dépêche, m'attendait avec impatience et inquiétude depuis huit heures du soir. Il se doutait assez de mes aventures, car il lui en était arrivé presque autant huit jours auparavant.

PIERRE TRUDEL.

L'HOMME ET LA BÊTE

DEVANT LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Salomon a eu raison de dire: "Nil sub sole novum."—C'est toujours la même comédie qui se joue sans cesse, sous un autre nom et avec d'autres décors! L'homme croit avancer, il ne fait que tourner dans le même cercle! Voilà le progrès, voilà notre histoire. Aujourd'hui, dans ce siècle où l'on se pique tant de réformes et de nouveautés, où l'on prétend avoir découvert de nouvelles régions d'idées et de principes, où l'on s'imagine être sur le point de jeter au vent le mur de Chine de l'ignorance et les barrières de la superstition, et effectuer ainsi l'émancipation de l'intelligence humaine; en ces jours d'affranchissement où l'on sape avec tant d'orgueil les bases d'un passé encore récent, on n'a fait, après tout, que suivre la loi commune, que revenir aux vieilleries de date immémoriale, que rééditer souvent les principes et les idées qui avaient suivi le paganisme dans sa tombe. Nous ressemblons à des gens écartés dans le sentier de la vie;—le monde en effet est un grand écarté.—Avide de vérité, désireux de retrouver sa voie, il marche, marche toujours, et, à la fin, il se retrouve, épuisé de fatigue, au point d'où il était parti.

Un exemple—ce mouvement qui chaque jour s'accroît davantage et qui a pour but de protéger les animaux inférieurs contre les empiètements de l'homme. Que dire de cet apostolat aujourd'hui formidable qui travaille à la revendication des *droits* des animaux, et à leur réhabilitation complète?—Que dire de la *Société Protectrice des Animaux*, sinon qu'elle n'est qu'une importation du paganisme, une émanation pure et simple de l'idolâtrie? Ne nous rappelle-t-elle pas les doctrines des philosophes d'autrefois qui, d'accord avec leur siècle, considéraient les bêtes comme choses sacrées? Est-ce que cela ne nous fait pas souvenir de ces grandes nations qui peuplaient le ciel de chiens, d'éléphants, voire même d'oignons?

Mais passons: Quand l'idée de cette société prendrait sa source dans les dogmes de l'antiquité, elle pourrait tout de même n'être pas sans valeur, elle pourrait même être saine, je le veux bien. Si, cepen-

dant, elle s'appuyait sur des principes faux, et si ces principes conduisaient d'eux-mêmes aux conséquences prônées autrefois par les païens et incrustées sur les tablettes de leur culte, oh! alors, ce serait différent, il faudrait avouer que la Société protectrice des animaux est une ridicule découverte archéologique qu'il aurait mieux valu laisser sous les décombres de la barbarie et au fond de l'Olympe. Eh bien! nous croyons, nous affirmons que son point de départ est une erreur, et que la voie où elle a engagé ses pas mène directement l'homme à un abîme. La preuve en est aisée.

Et, d'abord, quelle est la base de la doctrine des défenseurs autorisés de la Bête?—Nulle part il ne m'a été donné de rencontrer leur dogme formellement expliqué, mais on peut le déduire de leurs déclamations. Nous avons des devoirs vis-à-vis des animaux, nous disent-ils; ce qui revient à ceci: "les animaux ont des droits sur nous." C'est au nom de ces droits que la susdite Société a été fondée, et c'est pour les faire respecter qu'elle exerce sa haute autorité de par le monde, qu'elle a des agents dans toutes les villes des nations civilisées; qu'elle a organisé un vaste système de délation, comme pour les empereurs romains, jadis; qu'elle impose des amendes à quiconque enfreint ses lois, et qu'elle distribue de l'argent à quiconque dénonce un coupable. Et savez-vous quels crimes l'on punit? S'il ne s'agissait que des actes de cruauté, ce pourrait être légitime; mais si un homme a le malheur de serrer un peu la bride de son cheval: à l'amende! s'il l'attelle d'une façon un peu gênante: à l'amende! et ainsi de suite....

Mais ces droits existent-ils réellement? Non, et pour nombre de raisons. En voici deux qui me frappent:

La première, c'est que le droit se divise en deux branches: le droit de *juridiction*, et le droit de *propriété*. Sous ces deux titres se rangent toutes les réclamations que nous pouvons dresser contre qui que ce soit. Eh bien! quel est celui qui prétendra que des êtres sans raison (1) puissent jouir du droit de juridiction? Ce serait dire qu'un être dépourvu d'intelligence a le droit d'exercer une fonction qui exige de l'intelligence.

Voici maintenant le droit de propriété. Les animaux ont, au moins, un titre sur eux-mêmes, nous dira-t-on—Du tout. Placés par

(1) Que les bêtes soient des êtres sans raison, ou, ce qui est la même chose, sans intelligence, c'est ce que nous ne songeons même pas à discuter. "Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence." (*Encycl. Novarum rerum.*)

la main du Créateur sous le sceptre de l'homme, ils sont son partage, son bien ; celui-ci peut, par conséquent, en disposer à son gré (1), cela va de soi. Douc les animaux ne possédant pas le droit de propriété, ni celui de juridiction, ne peuvent de par eux-mêmes rien exiger de nous, ils n'ont aucun droit sur nous.

Et d'ailleurs, comment se pourrait-il faire autrement ? Est-ce que tout droit ne suppose pas, n'implique pas une obligation ? Est-ce que, en outre, l'obligation n'exige pas l'intelligence ? Or les animaux sont sans raison. Si donc ils avaient des droits quand même, ils seraient plus fortunés que l'homme. Celui-ci aurait des devoirs à leur égard, et ceux-là ne seraient tenus à rien vis-à-vis de nous, ce qui ne peut être : c'est clair.

Puisque les bêtes n'ont pas de droit sur nous, en vertu de la corrélation intime des droits et des devoirs, nous ne leur devons rien.

Et que leur devrions-nous ? Tout devoir se ramène à un devoir de *justice* ou de *charité*. Eh bien ! la *justice* et la *charité* nous lieraient-elles envers les bêtes ?

La *justice* ? mais n'est-ce pas rendre à chacun ce qui lui appartient ? et les animaux ont-ils quelque chose à eux ?

La *charité* ? N'est-ce pas ce précepte qui exige que l'on veuille aux autres le même bien qu'à nous-mêmes ? Eh bien ! ceci est bon pour notre prochain. Si l'on peut me convaincre que les animaux sont mon *prochain*, je m'inclinerai et les aimerai comme moi-même. D'ici-là, à d'autres !

Nous sommes donc en droit de conclure que le principe fondamental de la Société susdite est une absurdité, et qu'elle dépense son énergie et ses talents à une mauvaise cause.

Toutefois, avant d'aller plus loin, qu'on nous permette d'écartier un malentendu. On pourrait croire que nous contestons à l'Etat tout droit de protéger les animaux. Loin de nous cette pensée. Au nom de la société, l'autorité civile peut punir les actes de barbarie commis sur les animaux : car il est certain que la cruauté envers les bêtes, en s'implantant peu à peu dans l'âme de ceux qui l'exercent, finira par s'étendre aux hommes eux-mêmes, et peut

(1) *Animalia bruta ex divina providentia naturali ordine in usum hominis ordinantur, unde absque injuria homo eis utitur, occidendo vel quolibet alio modo.* Thom. cont. Gent. lib. III. cap. cxii.

entraîner ainsi un véritable péril pour l'Etat (1). Ici, c'est protéger la brute contre l'homme, afin de protéger l'homme contre la brute à face humaine.

Mais ce que nous récusons comme une erreur, c'est que l'on demande justice au nom des bêtes, c'est que l'on parle de nos devoirs envers les bêtes, c'est que l'on exige des tribunaux pour surveiller tous les rapports des hommes et des bêtes, c'est que l'on torture l'homme incessamment sous prétexte de protéger les bêtes. Ce que nous considérons et rejetons comme une criante injustice et une plus criante absurdité, c'est ce nouveau pouvoir qui s'élève au sein de tous les peuples et qui menace de faire de nous des bêtes. Et qu'on ne s'étonne pas outre mesure de la vivacité de notre langage. Considérez plutôt les conséquences des principes dont il est ici question et vous me direz ensuite si on peut assez flétrir cette société et l'œuvre qu'elle poursuit.

Où va-t-on avec de pareilles idées mises en pratique ? Ainsi conduit, le monde arrive à une sentimentalité indigne et à une sensiblerie ridicule. C'est juste, car enfin la très illustre société est née de là, elle retourne à sa mère tout de suite et tout naturellement. Vous n'avez qu'à jeter les yeux sur les prospectus de l'œuvre, pour vous en convaincre. Qui voyez-vous à la tête du mouvement ? des femmes. Qui en sont les principaux instigateurs ? des femmes. Qui en sont les plus fermes soutiens ? des femmes. Après avoir été émancipé, le sexe faible s'est mis dans la tête d'émanciper, à son tour, la race inférieure. Un beau moyen d'user de sa liberté ! Ajoutez à cela que les femmes ont un tendre amour pour leurs petits *puppies* et leurs *mines*, comme on les appelle. Savez-vous quand elles seront satisfaites ? Quand le monde sera pétri à leur image. Je me souviendrai toujours de l'histoire de cette bonne dame qui s'en allait doucement avec son inséparable *puppy*, dans une des rues d'une ville américaine. Tout-à-coup, le petit chien rencontre un homme plus ou moins bien mis, il se fâche, et le mord sérieusement. Aussitôt la matrone de mettre la main sur son cœur, de pousser un cri strident, et de s'écrier avec un accent dou-

(1) C'est la raison que donne St-Thomas pour expliquer les défenses qu'on trouve dans l'Écriture de certains actes de cruauté envers les animaux : "*Si qua vero in sacra Scriptura inveniuntur prohibentia aliquid crudeliatatis in animalia bruta committi, sicut de ave cum pullis non occidenda, hoc fit ad removendum hominis animum a crudelitate in homines exercenda, ne aliquis, exercendo crudelia circa bruta, ex hoc procedat ad homines.*" S.-Thom. *ibid.*

loureux : " Mon Dieu ! j'espère qu'il ne s'est pas fait mal, le pauvre petit ! " Elle devait être membre de la Société protectrice, cette bonne vieille ; du moins, elle méritait de l'être !

Mais il y a des considérations plus sérieuses qui se présentent à notre esprit.

On veut nous faire considérer les bêtes comme notre prochain, et on ne s'en cache pas. N'est-ce pas Michelet qui appelait les animaux : *nos frères* ? N'est-ce pas un membre de la " Société," qui, dans un récent congrès, demandait, aux applaudissements de ses confrères, que l'on apprit aux enfants à considérer les animaux domestiques comme des parties intégrantes de la famille ?

Quand je dis qu'on veut faire passer les bêtes à notre niveau, je me trompe. Témoin, ce journal américain (1) qui annonçait, l'autre jour, qu'au grand *congrès humanitaire universel* qui doit se réunir prochainement à Chicago, l'on discuterait, outre les questions du sort des ouvriers et des moyens à prendre pour éviter la guerre et le choléra, la question de l'*amélioration de nos rapports avec les animaux* ! " *The last but far most important question,*" ajoutait-il, en parlant de cette dernière. Vous voyez qu'on a de l'ambition !

Que faut-il penser de tout cela ? Est-ce qu'il n'y a pas une teinte assez prononcée d'idolâtrie ; est-ce qu'il n'y a pas là une tentative audacieuse de dégrader les fils d'Adam ? La " Société " ne s'est pas contentée de dire aux bêtes : " *Vous serez comme des hommes.*" Oh ! non, elle s'est écriée : " *Vous serez comme des dieux.*" Et si l'on accepte les principes de ces gens, telle est la perspective imminente, nécessaire.

Eh quoi ! nous aurons nos devoirs envers les brutes, et elles n'en auront pas envers nous ! Si ce n'est pas là du paganisme, c'est au moins de la folie. Du train que nous sommes partis, on en viendra certainement à dire avec Pythagore que l'on ne doit plus manger de la chair d'animal,—à moins que l'on ne tire cette autre conséquence tout aussi logique : puisque l'on ne peut sans crime se nourrir de chair d'animal, il n'y a pas de raison de s'abstenir d'un plat de chair humaine, pour peu qu'il vous en prenne envie,—et que l'on ne finisse par manger de l'homme pour ménager la bête. Ce sera le temps de faire ses adieux à ce monde de misères, et de partir pour tout de bon.

Remarquez bien cependant l'inconséquence de ces philanthropes " *fin de monde.*" Tandis que la misère en haillons les touche

(1) *Dumb Animals*, Boston, October.

du coude, eux, ne la regardent même pas ; ils consacrent leur temps et leurs talents à défendre et à propager leur belle cause ; ils consacrent des sommes énormes à entretenir des agents dans toutes les villes, un bourreau titré qui porte les livrées de la loi et qui est chargé de la défense de *nos frères*. N'est-ce pas l'histoire qui se répète ? Au bon vieux temps jadis, à Rome, comme à Sparte, comme à Athènes, on avait des lois qui protégeaient les animaux, et l'on mettait la vie et la mort des esclaves à la disposition de leurs maîtres. Aujourd'hui, à voir ce zèle, cette sainte ardeur de la *Société protectrice*, on dirait qu'il n'y a plus de malheureux ici-bas, plus de plaies à panser, plus d'infortunes à soulager. Songez-y donc, messieurs, on souffre à côté de vous, on pleure à côté de vous, on a faim à côté de vous. O homme ! vous qui avez l'âme si haute et si large pensez donc aux ulcères de vos semblables avant de vous appliquer aux *bobos* des bêtes. Vous qui prétendez nous apprendre nos devoirs, apprenez donc auparavant ce que vous devez à votre prochain, à l'humanité ; avant d'aller vous apitoyer sur la paille des écuries, mettez donc en pratique la grande loi de la charité, et visitez plutôt les grabats des mansardes, versez l'or dans le sein des pauvres et la consolation dans leur âme. Faites votre devoir, soulagez tout ce qu'il y a de maux autour de vous, chez vos semblables, puis si le cœur vous en dit, eh bien ! devenez membres de la *Société protectrice*.

Mais non, le ciel vous a réservé d'autres destins que de vous occuper des hommes. Continuez votre œuvre gigantesque ! Mais au moins, permettez-nous un conseil : La *Société* n'ayant pas de patron, il serait bon de lui en choisir un. Je suggère le nom d'un empereur fameux, "Caligula" ce grand homme, qui fit son cheval consul à Rome.

G. A. FONSN.

LA LÉGENDE DE SAINT CHRISTOPHE ⁽¹⁾

Nul n'ignore, savant, poète, ou philosophe,
Qu'avant d'être chrétien, notre bon saint Christophe
Se nommait Offérus. Un robuste garçon,
Grand comme Goliath et fort comme Samson !
La bonté rayonnait sur son mâle visage.
Quant il connut sa force, il se mit en voyage,
Annonçant qu'il voulait servir le souverain
Le plus grand de la terre, un prince au bras d'airain,
Assez fort pour punir les phalanges rebelles,
Mais d'un cœur plein d'amour pour ses sujets fidèles.
Donc, il trouva ce roi dans toute sa splendeur,
Et le roi fut content d'un pareil serviteur.

Un jour, un ménestrel à la voix agréable,
Dans son chant prononça, je crois, le mot de *diable*.
Le monarque aussitôt fit un signe de croix.
Offérus étonné, dit : " Tu trembles, je crois ;
Ton front devient tout pâle et prend des airs funèbres :
De qui donc as tu peur ? " — De l'esprit de ténèbres.
— " Comment le nommes-tu ? " — Diable, Satan, démon.
— " Il est plus fort que toi ? — Tu le vois bien. — " C'est bon !
Moi, je vais m'enrôler sous l'étendard du diable."
En ce moment passait une bande innombrable
De cavaliers tout noirs ayant des fronts cornus.
Satan était leur chef : de ses pieds longs et nus,
Portant à chaque orteil un ongle métallique,
Il étreignait les flancs d'un coursier fantastique.
Offérus s'écria, reconnaissant Satan :
" Ohé ! Seigneur le Diable, attends donc un instant ! "
— Que me veux-tu ? fit l'autre, arrêtant sa monture.
— " Te servir bravement, courir à l'aventure :
Mes jambes de géant lasseront tes chevaux."
— Eh bien ! alors, suis-nous et par monts et par vaux.

Une nuit que la lune épanchait sa lumière,
Satan vit une croix au bout d'une clairière.
Aussitôt, tournant bride avec ses cavaliers,
Il s'enfuit avec eux à travers les halliers.

(1) (Extrait des *Annales de l'Œuvre de la préservation surnaturelle*.)

— “ Tu fuis ? lui dit Christophe. Et pourquoi donc compère ? ”

— J’ai vu, répond Satan, le signe trinitaire,

La redoutable croix, le signe rédempteur

Du Sauveur des humains : en la voyant, j’ai peur.

— “ Le Christ est donc ton maître ? ” — Oui, j’en suis tout en rage.

— “ Alors, je veux servir le Christ ; et bon voyage ! ”

Offérus, un peu las, prend un chêne en sa main,

Le tord, le déracine, et poursuit son chemin.

Il rencontre un ermite avant peu centenaire,

Et lui dit en voyant sa face débonnaire :

— “ Où trouve-t-on le Christ ? ” — On le trouve partout ;

Sur tous les points du monde, il est toujours debout.

— “ Et comment le sert-on ? ” — Par le jeûne, mon frère.

Par les veilles sans fin et par l’humble prière.

— “ Je ne veux ni jeûner, ni prier, ni veiller ;

Je suis fort et robuste, et sachant travailler ;

Je voudrais le servir en toute autre manière. ”

L’ermite alors le mène au bord d’une rivière

Qui coule impétueuse au fond d’un noir ravin.

— “ Ce torrent fut frappé par un décret divin,

Dit l’ermite au géant ; par une nuit brumeuse,

Son vieux pont s’effondra dans cette onde écumeuse.

Passes les voyageurs qui se présenteront

Par-delà ce torrent ; sois prompt quand ils viendront. ”

Blotti donc sous un toit de ronces et d’épines

Au bord de ce torrent que longeaient les collines,

Chaque jour, au travers de ces flots ravageurs

Le géant sur son dos passait les voyageurs.

Une nuit qu’il dormait sur sa couche de mousse,

Il entendit le son d’une voix fraîche et douce ;

Qui trois fois l’appela par son nom d’Offérus.

“ O Géant qui naquit au pays de Cyrus,

Pourrais-tu me porter sur tes larges épaules

A travers ce torrent où pleurent tant de saules ? ”

— Tu m’éveilles, enfant, lorsque j’étais bien las ;

Mais que m’importe ? Viens. — Et sur son dos d’Atlas

Il met le chérubin comme l’on pourrait mettre

Dans le creux de sa main l’enfant qui vient de naître.

Il s’arme de son chêne, entre dans le torrent,

Il s’avance.... Le flot se gonfle en murmurant

Et répand sur le bord ses vagues épaissies.

Les étoiles du ciel, sous un voile obscursies,

Ont caché leur lumière ; ici, là-bas, la nuit !

Et le torrent toujours s’enfle et gronde avec bruit.

“ Enfant, tu deviens lourd ! Je crois porter le monde. ”

Il lève alors les yeux et voit la tête blonde

Du bel enfant briller d’une auréole d’or.

— “ Mais tu te fais plus lourd et plus pesant encor ? ”

Qui t'as mis sur le front cette immense auréole ?
 Fais à ton serviteur entendre une parole."
 Aussitôt le Sauveur lui répond : " En effet,
 Tu fléchis sous le monde et Celui qui l'a fait.
 Poursuis ta mission en serviteur fidèle,
 Car le prix qui t'attend dépassera ton zèle. "
 Et prenant un peu d'eau dans sa divine main,
 Il la fit ruisseler sur ce front surhumain
 En disant au géant vêtu de pauvre étoffe :
 " Tu portas Jésus-Christ, tu seras saint Christophe. "

L'Œuvre de la Présentation surnaturelle s'appuie sur cette vérité que la plupart des fléaux, des malheurs qui surviennent sont la punition de nos péchés—cela est vrai pour les individus, mais plus encore pour les familles et les sociétés.—Elle a pour but, à l'effet d'éviter ces épreuves et ces châtements, de promouvoir la pénitence et la prière tant en général que dans leurs conséquences pratiques.

Cette Œuvre est placée sous le patronage de saint Christophe, martyr, le grand et illustre Protecteur des âges chrétiens. Elle est approuvée et bénie par Mgr. l'Archevêque de Tours.

Les *Annales* de l'Œuvre, mensuelles, 2 fr. par an, paraissent à Saint-Christophe, près Tours. France.

HISTOIRE DE L'HOSPICE ST-JEAN DE DIEU A LA LONGUE-POINTE

Par A. BELLAY, Montréal

Arbour & Laperle, imprimeurs, 191-193 rue St-Urbain, 1892.

Cette brochure de 137 pages, d'une lecture facile et intéressante, contient l'histoire abrégée de l'asile et la description des divers bâtiments qu'il a tour à tour occupés. Elle comprend trois parties : la première raconte les débuts de l'œuvre tant à Montréal qu'à la Longue-Pointe et à Hochelaga ; la seconde a rapport à l'ancien hospice St-Jean de Dieu, et la troisième, aux pavillons actuels.

Les commencements furent humbles, comme ceux de presque toutes les institutions durables. Pendant dix-sept ans les Sœurs de la Providence firent leur apprentissage et comme leur noviciat de l'état difficile qu'elles voulaient embrasser. Chargées d'abord d'un petit nombre d'aliénés, elles s'exercèrent en toute sûreté au manient de ces malades exceptionnels, natures ou mobiles à l'excès et toujours sur le point de s'échapper en des écarts soudains, ou plongées dans une apathie que rien ne peut secouer. Elles eurent le temps de se mesurer à leur tâche et de compter sur place la somme des aptitudes qu'elles auraient à fournir, des sacrifices qui seraient exigés.

Les aptitudes requises pour faire une habile gardienne des aliénés sont nombreuses, sans doute, mais l'exercice les développe et, au besoin, les ferait naître. Quant à l'esprit de sacrifice, s'il demeure, lui aussi, susceptible de croître en intensité, il faut toutefois que, dès le premier jour, il soit sans bornes, large et profond comme la divine charité. Au reste, pour les cœurs généreux, accoutumés à l'immolation suprême de la vie religieuse, se dévouer est chose facile. Les bonnes sœurs se dévouèrent. Voyant dans les êtres déshérités qu'on leur confiait, les membres souffrants de Jésus-Christ, elles les aimèrent, s'attachèrent à eux, se consacrèrent au soin de leur infirmité. Or, il n'est rien comme la chaleur de l'amour divin pour mûrir vite le talent des bonnes œuvres ; aussi les plus beaux résultats vinrent-ils couronner même les premiers efforts.

C'est là tout le secret du succès infaillible des congrégations religieuses dans le soulagement de toutes les misères physiques ou

morales de l'humanité. C'est là aussi tout le secret de l'estime universelle qui s'attacha, dès le début, à l'œuvre des aliénés.

Quelques années s'écoulèrent à peine que déjà on leur demandait de partout qu'elles voulussent bien se charger de patients plus nombreux. Avec le local dont elles disposaient à la Longue-Pointe, dans la ferme et le couvent St-Isidore, il leur était impossible de faire droit à toutes ces demandes.

Il fallut songer à bâtir.

L'argent seul manquait, il manquait complètement ; mais tout le reste était prêt. Le dévouement aspirait à de nouveaux sacrifices, plus grands, plus pénibles ; l'expérience avait été recueillie avec soin, la surveillance étudiée, éprouvée, réduite à des règles. Dieu avait formé de longue main l'instrument dont il voulait se servir pour l'agrandissement de cette œuvre aussi glorieuse à la religion qu'utile à la société. Sœur Thérèse de Jésus allait la faire passer, presque sans transition, de la période des tâtonnements et des essais, à la stabilité durable d'un système de forces bien organisées.

Sœur Thérèse occupe une large place dans ce petit volume. Et ce n'est que justice. L'Hospice St-Jean de Dieu, tel qu'il fut avant l'incendie de 1890, tel qu'il est encore aujourd'hui, elle l'a créé de toutes toutes pièces, par son énergie persévérante, par son inaltérable confiance en Dieu. Si elle eut à sa disposition tous les dévouements les plus consolants et les plus fidèles pour l'aider dans son œuvre gigantesque, elle sut les diriger et les employer là où ils servaient le mieux ; son courage, son activité, son esprit d'entreprise, mais surtout ses vertus, son amour pour ses malades cimentaient tous les sacrifices et leur donnaient une âme, une vie.

Citons une page de notre auteur, où il fait la part des travaux de sœur Thérèse dans la construction de l'ancien hospice :

"Ce que, pendant dix ans, de 1875 à 1884, sœur Thérèse a fait remuer de pierres, de moëllons, de bois et de fer, planter d'arbres, niveler de terres, est vraiment inouï ; mais ce n'était là qu'une partie de sa tâche et assurément la plus facile. L'installation intérieure, l'aménagement des patients, les détails multiples de tous les services à organiser, ceux de la comptabilité, chaque jour plus compliquée, à créer, la surveillance enfin d'un personnel, composé non seulement de sœurs et de tertiaires, mais aussi de gardiens et de gardiennes laïques, une correspondance de plus en plus chargée, tel fut, à grands traits, l'immense labeur qui incombait à sœur Thérèse.

" Cette femme extraordinaire," selon l'heureuse qualification don-

née par une plume anglaise "*an extraordinary woman*," sut faire face à toutes les difficultés avec une énergie et un courage vraiment admirables ; sa confiance en Dieu lui permit de triompher de tous les obstacles, qu'ils vinssent du dedans ou du dehors, et, grâce à elle, l'hospice St-Jean de Dieu conquit bientôt sa place au premier rang parmi les établissements d'aliénés les mieux organisés de l'Amérique."

Cet établissement, l'objet de tant de soins, le fruit de tant d'efforts, un effroyable incendie le détruisit entièrement en quelques heures, le 6 mai 1890.

Sœur Thérèse se remit à l'œuvre aussitôt, et le 8 septembre de la même année, les patients, dispersés çà et là, rentraient dans les pavillons actuels.

Nous n'avons pas le temps de suivre M. Bellay dans sa description du nouvel asile ni dans l'inspection qu'il fait des dépendances, des jardins, de la ferme, etc. Ceux qui veulent avoir des faits, des données positives, claires, précises, exemptes de tout le fatras d'une terminologie technique, n'ont qu'à lire la brochure que je leur présente ; et pour avoir une idée de la vie journalière que mènent les patients, les employés, les sœurs, ils n'ont qu'à traverser les salles, les réfectoires, etc., en compagnie de notre auteur, assister avec lui aux récréations ordinaires et extraordinaires, ou faire un tour aux cuisines, à la buanderie, deux mots qui renferment un monde d'activité.

Qu'ils fassent mieux encore, qu'ils aillent se rendre compte par leur propre inspection de l'excellence de cet établissement. C'a été toute l'ambition de l'auteur en écrivant ce livre, — "inspirer à ceux qui liront ces pages l'idée d'aller voir cet hospice Si ces visiteurs sont canadiens, ajoute-t-il, ils auront le droit d'en être fiers ; s'ils sont étrangers, ils pourront envier pour leur pays un aménagement aussi complet et surtout un personnel aussi dévoué."

Je dirais volontiers que cette ambition est trop modeste, si je ne savais que tout ce qu'on peut donner de détails sur cette institution, sur la bonne tenue, l'ordre et la propreté qui y règnent, sur l'excellence du service et du traitement des malades, sur le zèle infatigable des sœurs, ne pourra jamais transmettre qu'une idée bien faible et bien imparfaite de la réalité. Je n'ai pas oublié cette exclamation un peu chagrine d'un pauvre diable d'avocat sans causes, un jour qu'il traversait l'avenue de l'ancien hospice : "Quel dommage que je ne sois pas un peu plus fou ! Il y a tant d'hommes d'esprit

qui n'ont pas même un grenier pour abriter leur misère, et voilà ic des centaines d'idiots logés comme des rentiers, soignés comme des princes !” C'était faire l'éloge de la charité qui a présidé à cette œuvre, charité d'autant plus prodigue de tendresses et de sacrifices que les malheureux envers qui elle s'exerce, sont plus impuissants à s'aider eux-mêmes.

Terminons cette revue d'un bon livre par une citation qui venge la conscience publique des calomnies immondes qu'une certaine presse a lancées dernièrement contre nos communautés religieuses les plus méritantes :

“ Les communautés, mandataires fidèles et désintéressées de la charité publique, ont été les premières à fonder les institutions de bienfaisance que possède la province de Québec, acquittant ainsi la dette de la société à l'égard de ses membres malheureux. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier ; la visite de l'asile St-Jean de Dieu démontre péremptoirement cette vérité, et fait comprendre, mieux que tous les chiffres et toutes les statistiques, l'importance du rôle rempli par elles dans ce pays.”

LA QUESTION SCOLAIRE AUX ETATS-UNIS.

(Suite et fin) (1)

§ V

LA FORMULE "TOLERARI POSSE" (PEUT ÊTRE TOLÉRÉ)

Nous nous contentons de donner ici l'opinion des Docteurs sans y ajouter aucun commentaire.

Léon XIII.—Dieu lui-même, dans sa Providence, bien qu'il soit d'une bonté infinie et tout puissant, permet qu'il y ait des maux en ce monde, en partie pour que de plus grands biens ne soient pas entravés, en partie, pour que la voie ne soit pas ouverte à de plus grands maux. Or, il est équitable d'imiter dans le gouvernement des populations celui qui régit le monde entier. Même puisqu'il n'est pas possible à l'autorité humaine d'empêcher chaque acte mauvais, celle-ci doit faire beaucoup de concessions, et laisser impunies des choses que la divine Providence châtie, et à bon droit. Toutefois, en de pareilles circonstances, en vue du bien commun, et pour ce motif-là seul, la loi humaine peut et doit même tolérer le mal ; mais l'approuver et le vouloir en lui-même, elle ne le peut, ni ne le doit. . . . Et ici encore il faut que la loi humaine se propose de suivre l'exemple de Dieu qui, tout en supportant que le mal soit dans le monde, *ne veut pas que le mal se fasse et ne veut pas que le mal ne se fasse pas, mais veut permettre que le mal se fasse, et cela est bien.* Cette sentence du docteur angélique comprend, en peu de mots, toute la doctrine par rapport à la tolérance du mal (2). "

(1) Voir les numéros de juillet et d'août 1892.

(2) Ipse, providentissimus Deus, cum infinitæ sit bonitatis, idemque omnia possit, sinit tamen esse in mundo mala, partim ne ampliora impediatur bona, partim ne majora mala consequantur. In regendis civitatibus rectorem mundi par est imitari : quin etiam cum singula mala prohibere auctoritas hominum non possit, debet multa concedere atque impunita relinquere, quæ per divinam tamen providentiam vindicantur, et recte. Verumtamen in ejusmodi rerum adjunctis, si communis boni causa, et hac tantum causa, potest vel etiam debet lex hominum ferre toleranter malum, tamen nec potest nec debet id probare aut velle per se. . . . Et hac quoque in re ad imitandum sibi lex humana proponat Deum necesse est, quia in eo quod mala esse in mundo sinit, neque vult mala fieri, neque vult mala non fieri, sed vult permittere mala fieri et hoc est bonum. Quæ Doctoris Angelici sententia brevissime continet totam de malorum tolerantia doctrinam. *Encyc. de libertate humana* 20 Jun 1888.

Saint Augustin.—Personne, tout en aimant à tolérer, n'aime ce qu'il tolère, et bien qu'il jouisse de sa tolérance, il aimerait mieux que ce qu'il tolère n'existât pas (1).

Saint Thomas d'Aquin.—Le gouvernement humain dérive du gouvernement divin, et doit l'imiter. Or Dieu, bien qu'il soit tout puissant et souverainement bon, permet cependant que certains maux se fassent dans l'univers qu'il pourrait empêcher, parce que si ces maux étaient supprimés, de plus grands biens le seraient aussi ou des maux plus préjudicables s'en suivraient. C'est donc de la sorte que dans le gouvernement humain ceux qui sont à sa tête tolèrent, à bon droit, certains maux de peur que certains biens ne soient entravés, ou encore de peur qu'il n'arrive pis, comme le dit saint Augustin (lib. 2, Ord. c. 4). (2).

Medicis.—Tolérer un mal d'où résulte quelque bien ou par quoi un mal est évité, n'est ni un mal, ni un péché chez ceux qui le tolèrent (3).

Card. Zigliara.—Tolérer n'est pas approuver, ni simplement permettre, mais uniquement ne pas punir (4). La tolérance a un sens négatif. Elle veut dire ne pas punir le mal (5).

Card. Tarquini.—Pour justifier la tolérance il faut que les mêmes conditions interviennent, qui sont requises d'ordinaire par les théologiens pour justifier la coopération au péché d'autrui, ou pour pouvoir s'exposer licitement à l'occasion ou au danger de pécher (6).

(1) *Nemo quod tolerat amat, etsi tolerare amat; quamvis autem se tolerare gaudcat mavult tamen non esse quod toleret.* *S. Aug. Conf.* 10, c. 28.

(2) *Humanum regimen derivatur a divino regimine, et ipsum debet imitari.* Deus autem, quamvis sit omnipotens et summe bonus, permittit tamen aliqua mala fieri in universo, quæ prohibere posset; ne eis sublati, majora bona tollerentur, vel etiam pejora mala sequerentur, sic ergo et in regimine humano illi qui præsumunt recte aliqua mala tolerant, ne aliqua bona impediatur, vel etiam ne aliqua pejora incurrantur, sicut Augustinus dicit (L. 2, Ord. c. 4): *Aufer meretrices de rebus humanis, turbaris omnia libidinibus*” *S. Thom.* 2, 2, q. 10, a. 11.

(3) Explication formelle de la somme théol. sur la citation de saint Thomas.

(4) *Tolerare non est approbare, neque simpliciter permittere, sed solummodo non punire.* *Summa phil.* V. 3 L. 2 c. 5, No. VI.

(5) *Tolerantia consistit in negativo, scilicet in non puniendo malum.* *Propædeuticæ*, 1. 2, c. XVI. Qu'il nous soit permis de recommander vivement cette admirable introduction à l'étude de la théologie. Elle remplacerait avec un immense avantage tous les livres élémentaires, souvent superficiels, dont on se sert dans les séminaires, elle est merveilleusement appropriée à notre temps, et fait ressortir toute l'importance, toute la grandeur des études théologiques.

(6) *Ad honestandam tolerantiam eæ conditiones necessariae sunt, quæ ad honestandam cooperationem alterius peccato, tum ad licite sese exponendum periculo peccandi communiter a theologis traduntur.* *Juris publici Eccl. Just. Ed.* 4, p. 67 en note.

La même doctrine est enseignée par le Card. *Mazzella, de Religione et de Ecclesia*. Disp. 1, c. 1, a. 5.

Mgr Cavagnis.—On peut et parfois l'on doit tolérer des maux et omettre des biens pour ne pas donner occasion à de plus grands maux, ou empêcher de plus grands biens. . . . Remarquez ensuite que la tolérance autorise à ne pas empêcher le mal que commet autrui, mais non pas à y prendre part, ou à lui donner une assistance positive (1).

Ferraris.—La tolérance en général, peut être décrite en ces termes : C'est une disposition d'esprit et de cœur et une déclaration qui en découle en vertu de laquelle, pour des raisons justes et approuvées, nous supportons avec patience, sans les combattre ou y résister, les choses qui nous sont contraires ou que nous n'approuvons pas, que nous ne pouvons ni ne devons pas empêcher ou éviter. Parfois même, dans l'intérêt du bien public ou pour éviter un plus grand mal, nous sommes forcés de les admettre expressément (2).

Schiffini.—La tolérance est propre au mal. Car c'est celui-ci seul qu'on dit tolérer (3).

La simple tolérance d'un fait est celle par laquelle le législateur n'interdit pas ces choses qui mériteraient d'ailleurs d'être prohibées (4).

Mgr Pallotini.—Les mots *tolérance, tolérer* que l'on trouve çà et là dans toute l'étendue des Sacrés Canons, n'ont pas d'autres sens que celui d'actes de patience chrétienne. . . . Dans ces mots, il n'y a pas l'ombre d'une confirmation ou d'une approbation (5).

(1) Notions de Droit public naturel et ecclésiastique, c. 5, No. 420 (en italien).

(2) *Tolerantia in genere describi potest affectio animi, indeque fluens declaratio, qua ex justis causis et approbatis, illa quæ nobis adversa sunt, vel a nobis non probantur, prohibere aut declinare non possumus vel non dabemus, patienter ferimus, illis non repugnamus aut resistimus, imò aliquando boni publici causa, aut majoris mali evitandi causa expresse admitti cogimur. Bibliotheca Canonica au mot Tolerantia.*

(3) *Tolerantia mali scilicet, hoc enim solummodo tolerari dicitur. Disputationes Philosophiæ Moralis, No. 549.*

(4) *Simplex tolerantia facti (ea est) qua legislator non prohibet quæ cœteroque prohibenda forent (Ibid. No. 487.)*

(5) Voir l'excellent ouvrage du savant Mgr Pallottini *Pugna Juris Pontificii statutis suspensiones*, etc., où à l'article 3 du ch. 2, le lecteur trouvera une explication évidente de la tolérance. Celle-ci est principalement basée sur la règle canonique : "Vide ne puniendo noceas." Faites attention qu'en punissant vous ne nuisiez pas.

Dans le cas particulier de Mgr Ireland, le Cardinal Ledochowski explique lui-même le sens des mots *tolerari posse*. Ils sont usités, dit-il dans sa lettre à l'Archevêque de Saint-Paul, pour désigner un fait qui, du moins en partie, s'éloigne de la loi générale, et

Le Pape *Léon XIII* lui-même s'est d'ailleurs donné la peine de justifier, dans sa lettre aux évêques de la province de New-York, la grave décision de la Congrégation de la Propagande : Parlant de l'affaire de Faribault et de Stillwater : " Pour notre part, nous avons apporté à la connaissance et au jugement de cette cause un esprit qui se souvenait et était pénétré de la sagesse des Décrets que sous l'impulsion de ce Siège apostolique, les synodes de Baltimore ont rendu par rapport aux écoles paroissiales. *Ces décrets, à la vérité, nous voulons qu'ils soient constamment observés.* Mais toutes les lois générales ont ce caractère que s'il se présente un cas spécial et inopiné, le fait puisse être *toléré*, bien qu'il s'écarte un peu de la loi ; l'équité le veut ainsi.

" Nous avons trouvé que ce cas s'était, en effet, présenté. Nous avons, en conséquence, pensé que l'affaire qui se présentait devait être jugée d'après les conseils de la prudence et de la modération, plutôt que d'après la rigueur de la loi."

Qui ne voit combien cette décision était en harmonie avec la haute sagesse qui caractérise les décisions de Léon XIII, toujours appliqué à tenir la voie de la conciliation, sans aller jamais aux extrêmes ?

Plût à Dieu que cette pensée du S. Père et les motifs qui l'ont fait agir eussent été compris par tous ! La paix serait rentrée dans les esprits et l'Eglise des Etats-Unis eût repris, sans entraves, sa marche progressive. Mais il n'en a malheureusement pas été ainsi.

Signalons en terminant les inconvénients des plus graves que pourrait avoir la laïcisation, d'après le correspondant éminemment

que le Saint-Siège ne saurait directement approuver, mais tolère néanmoins pour mettre fin à d'indiscrètes attaques.

Comment donc après une déclaration si expresse, le R. Editeur du *Catholic Times, and Catholic Opinion* de Liverpool a-t-il pu assurer à ses lecteurs, dans son numéro du 13 mai 1892 que d'après *le Bref* (sic!) de la Propagande, le contrat conclu par l'Archevêque de Saint-Paul avec les autorités civiles *est déclaré être en harmonie avec les décrets du Concile de Baltimore.*

Comment a-t-il pu pour échapper à une contradiction manifeste, traduire en anglais la formule canonique *tolerari potest* par *can be allowed*, c'est-à-dire "peut être permis, autorisé"; comme si la langue anglaise n'avait pas le mot *tolerate* qui correspond exactement à l'original ? La loyauté française trouvera le procédé pour le moins étrange.

judicieux et admirablement renseigné de la *Civiltà cattolica* (1) (15e série, l. 1, p. 649). Nous transcrivons ce passage :

“ Les conséquences des laïcisations peuvent devenir d'une importance vitale pour le vaste système d'instruction supérieure créé et maintenu avec éclat, par les Jésuites, les Frères de la Doctrine chrétienne, les Pères de Notre-Dame, etc., ainsi que pour les florissantes institutions féminines dirigées par les Sœurs du Sacré-Cœur, de la Visitation, de Notre-Dame, de St-Joseph, de Lorette, etc., etc.

“ Ces institutions féminines dirigées jusqu'à présent dans un esprit franchement catholique sont au nombre de 635 aux Etats-Unis. Pourquoi les familles de tant de jeunes filles seraient-elles obligées de s'imposer les sacrifices que réclame le maintien de ces établissements, si une éducation vigoureusement catholique n'est pas nécessaire ? Pourquoi tant de protestants, d'indifférents, de franc-maçons et d'autres refusent-ils d'envoyer leurs filles ailleurs que dans les couvents, si l'on peut se passer d'une éducation vraiment vertueuse ? Le nombre des écoles supérieures gratuites répandues sur toute la surface du pays est infini ; il y a des instituts de jeunes filles pour les classes élevées ; il y a les universités où les femmes sont généralement admises. En effet, aussi bien dans les écoles supérieures gratuites et les universités que dans les écoles primaires, on suit généralement, aux Etats-Unis, le système de la *coéducation* des deux sexes, c'est-à-dire qu'on y voit les jeunes filles et les jeunes gens fréquenter les mêmes classes, réciter ensemble leurs leçons, etc. Dans les centres universitaires, les jeunes filles sont logées, çà et là en ville, au milieu des jeunes gens, sans autre sauvegarde pour les unes et pour les autres que leur honneur (!).

“ Voilà pour l'éducation des jeunes filles. Pour ce qui est des jeunes gens qui fréquentent les cours secondaires, supérieurs et les universités, notre argument à *fortiori* est plus concluant encore. Il y a aux Etats-Unis, 27 collèges de jésuites. Le 1er octobre 1891, ces collèges étaient fréquentés par 6,538 étudiants, et leur nombre augmente chaque année d'environ 500 élèves. Le plus célèbre de ces collèges est la *Georgetown University*, dans la capitale nationale

(1) Léon XIII, dans un discours, affirmait avec une bienveillante et paternelle exagération, “ qu'après les manifestations des congrégations pontificales, aucun corps ne jouissait à Rome d'une plus grande autorité que la *Civiltà Catholica*.” Nous publions plus loin la lettre que le cardinal Rampolla vient de lui adresser au nom du St-Siège.

de Washington. Elle a trois facultés : une de droit, une de médecine, une des arts qui comprend la philosophie. Le nombre des étudiants qui la fréquentent est de 260, presque tous internes ; la faculté de droit compte 255 élèves, et celle de médecine 100. Or, quelle nécessité particulière y aurait-il à tenir sur pied un pareil institut qui rivalise avec tous les autres dotés par l'Etat, s'il est superflu d'avoir aux Etats-Unis une éducation spécifiquement catholique, même dans les écoles primaires ? ”

Nous nous arrêtons ici.

Certes, nous ne saurions le dissimuler : le péril de la foi est grand aux Etats-Unis. Nous avons suivi avec une admiration sympathique le mouvement ascensionnel du catholicisme dans la grande République, et nous en avons béni Dieu. La fondation de l'Université catholique de Washington nous a fait tressaillir. Cependant notre joie n'a pas été sans mélange. Nous connaissons la secte néfaste de la franc-maçonnerie. Nous la connaissons pour l'avoir étudiée à fond, pour l'avoir vue à l'œuvre. Il était impossible qu'elle n'usât pas de son influence, qui est colossale aux Etats-Unis, pour entraver le mouvement catholique ; qu'elle ne servît pas là-bas des mêmes armes qui lui ont si bien réussi dans notre vieille Europe. Guerre aux Jésuites, appât de la popularité jeté à des natures aventureuses, les mots de liberté, de progrès, de démocratie répétés sans cesse à propos et hors de propos, recours à l'Etat contre la liberté, désunion doctrinale jetée dans les rangs des catholiques.

Mais en dépit de ce péril nous avons foi en la vigilance des évêques américains. Notre confiance en leur zèle, en leur fermeté, est entière. Nous savons que la Congrégation de la Propagande aura l'œil ouvert, que le Pape Léon XIII veille du haut de la vigie du Vatican et que sa fermeté saura se déployer à l'occasion. Ce n'est pas le pontife de l'Encyclique "*humanum genus*" que la secte maçonnique réussira jamais à tromper. Ce n'est pas lui qu'elle amènera jamais à favoriser, ne fût-ce que par des concessions indirectes, ses desseins néfastes et désastreux pour le salut des âmes confiées à ses soins.

AUG. ONCLAIR, ptre.

P. S.—Voici la lettre adressée par le Cardinal Rampolla, par ordre de S. S. Léon XIII, au R. P. Directeur de la *Civiltà Cattolica*, à propos des attaques qu'avait suscitées à la Revue son attitude dans la question des écoles Faribault et Stillwater. Nous la traduisons textuellement de l'italien :

*Lettre du Cardinal Rampolla adressée à la Civiltà Cattolica,
par ordre du Saint Père :*

“ Très Révérend Père,

“ Le Saint Père n'a pas été légèrement peiné d'apprendre que la Revue bien méritante dirigée par Votre Paternité a été en butte, de la part même de certains journaux catholiques, à d'injustes accusations et à des outrages qui provoquent de fâcheux jugements à la charge de votre œuvre et de ses respectables écrivains. Ce fait est d'autant plus déplorable qu'à l'heure actuelle, toutes les forces de ceux qui combattent pour la cause catholique contre des adversaires communs devraient être unies. C'est presque un acte d'hostilité contre l'Eglise que de fomentier des discordes dans son sein et d'avilir ceux qui en ont été et sont encore ses infatigables défenseurs. Que la *Civiltà Cattolica* soit au nombre de ceux-ci, bien que V. P. en soit assurée par le témoignage de sa conscience, il m'est agréable pourtant de l'attester par amour de la vérité et pour que ni vous ni vos collègues ne soyez découragés par les amertumes que vous souffrez actuellement. Certes, ce doit vous être à tous une légitime satisfaction que de vous rappeler que pendant les longues années d'existence que compte votre Revue, celle-ci se soit toujours montrée soumise et dévouée au S. Siège, comme en font foi les Brefs que vous avez reçus de la part de Pie IX et de S. S. Léon XIII, celui surtout du 8 juin 1890 qui commence par ces mots : “ *Sapienti consilio* ”. En attendant, dans la confiance que ces légers nuages par lesquels on tente d'offusquer la brillante réputation de votre Revue se dissiperont promptement, et que les rédacteurs de celle-ci, dégagés de tout autre souci, continueront à soutenir avec énergie les intérêts de la justice et de la religion, je suis heureux de me dire, dans les sentiments d'une estime distinguée, de Votre Paternité, votre très affectionné dans le Seigneur,

“ M. Card. RAMPOLLA.

“ Rome, 10 juin 1892.”

Rév. Père FREDDI, Directeur de la *Civiltà Cattolica* (Rome)

L'ŒUVRE DE M. RENAN.

Etude critique par Mgr d'Hulst. (1)

M. Renan a touché à tout. Son esprit souple ne souffrait pas de barrières ; il excellait à les tourner. C'était le charme de son talent de parler de tout à propos de chaque question. Tandis qu'il jetait dans le grand courant de la publicité française les résultats de la critique allemande, il ne se contentait pas d'ajouter à ces formules négatives le charme et le prestige de son style : il faisait encore appel aux ressources de son esprit idéaliste pour ouvrir sur les problèmes de l'exégèse les perspectives d'une philosophie attrayante qui alliait aux séductions de la bonhomie l'illusion de la profondeur. Il a réussi ainsi à faire entrer les arguties de la controverse biblique dans ce domaine ouvert de la littérature où chacun se sent chez soi. Le public lui sut gré de cette flatterie, qui faisait croire au plus épais des bourgeois qu'il entendait quelque chose aux disputes d'école.

Le lecteur n'attend pas que nous donnions ici l'analyse raisonnée des trente-cinq ou quarante volumes qui composent l'édition complète des ouvrages de M. Renan. Ce qu'on attend de nous, c'est une indication sommaire qui permette à chacun de se faire une juste idée de cette production féconde.

L'œuvre de Renan se décompose en trois parts : celle du savant, celle du philosophe, celle du moraliste.

A l'œuvre savante se rattachent les premières publications de l'écrivain, l'*Histoire des langues sémitiques*, aujourd'hui vieillie et dépassée, mais qui, à l'époque où elle parut, marquait un progrès réel de l'esprit français dans la voie de l'érudition philologique ; la thèse sur *Averroës et l'averroïsme*, qui n'échapperait pas, à l'heure présente, au reproche que nul alors ne songeait à lui adresser, celui d'être superficielle ; la belle traduction de *Job* ; l'ingénieux essai

(1) Nous extrayons cette étude d'un savant article publié dans le *Correspondant*, 25 octobre 1892, par Mgr d'Hulst, le Rector de l'Institut catholique de Paris et le successeur du R. P. Mousabré à la chaire de Notre-Dame.

d'interprétation naturaliste du *Cantique des Cantiques*; l'étude médiocrement sérieuse et passablement scandaleuse du *Kohéleth*, ou livre de l'Éclésiaste, dont il s'efforce de faire un traité d'épicurisme discret et raffiné; mais surtout les deux grands ouvrages d'histoire religieuse que nous avons mentionnés plus haut: *les Origines du christianisme* et *l'Histoire du peuple d'Israël*.

A l'œuvre du philosophe appartiennent, outre sa thèse sur *Averroès* et ses *Dialogues philosophiques*, un grand nombre de fragments dont il a réuni quelques-uns dans les *Feuilles détachées* ou à la suite des *Dialogues*; par exemple la *Lettre à M. Berthelot*, *l'Avenir de la métaphysique*, l'étude sur *Amiel*, etc.; d'autres sont demeurés à l'état de dispersion, comme *l'Avenir de la science*, œuvre de sa jeunesse, publiée dans ses dernières années; *l'Origine du langage*, etc.

A l'œuvre du moraliste, en donnant à ce mot un sens très large, nous rattacherions ses drames: *Caliban*, *l'Eau de Jouvence*, le *Prêtre de Némi*, *l'Abbesse de Jouarre*, les *Essais de morale et de critique*, les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* et une foule de fragments.

De ces trois œuvres, la plus considérable est celle que nous avons appelée savante; mais c'est l'œuvre philosophique qui a inspiré tout le reste; c'est elle qui a rendu l'intelligence de Renan impropre à garder la foi chrétienne, qui a fait de lui l'apôtre persévérant d'une doctrine vide dont le seul article consistant est la négation du *sur-naturel*; c'est elle enfin qui finit par avoir raison, dans son âme, des principes de haute moralité que l'éducation chrétienne y avait laissés; elle fit de lui, sur ses vieux jours, l'étrange prédicateur qui a voulu amuser son siècle et qui a réussi à le scandaliser.

Parlons donc d'abord du philosophe.

I

Pas plus en philosophie qu'en histoire ou en exégèse M. Renan n'est original, si pour être original il faut avoir découvert quelque chose. Il a cherché toute sa vie et il n'a rien trouvé que ce que d'autres avaient trouvé avant lui. De bonne heure et dès le séminaire, il se détacha du spiritualisme cartésien, mais ce fut sous l'influence de la philosophie allemande. Et cependant on ne peut pas dire qu'il ait copié personne. Qu'est-ce donc qui lui appartient en propre? Est-ce d'avoir mêlé le naturalisme à l'idéalisme? Mais bien d'autres l'avaient fait avant lui. C'est plutôt le dosage du

mélange. Chez ses devanciers, l'un des deux éléments tend presque toujours à absorber l'autre ; chez lui, ils s'unissent pour se neutraliser. On peut dire que la philosophie de Renan est rigoureusement naturaliste, car il admet sans restriction que le monde existe par soi et, sans l'intervention d'aucune cause transcendante, débute par "une période atonique, au moins virtuelle, règne de la mécanique pure, mais contenant déjà le germe de tout ce qui doit suivre (1)". Mais cette philosophie n'est pas moins idéaliste, car elle pose "une conscience obscure de l'univers qui tend à se faire, un secret ressort qui pousse le possible à exister". Cette conscience va croissant avec le développement des choses ; au terme de son progrès, elle se confondra avec l'idéal absolu et lui confèrera la réalité : "Dieu n'est pas encore ; il sera *peut-être* un jour." Voilà bien l'idéalisme ; mais la preuve que le naturalisme n'abdique pas devant lui se trouve dans ce *peut-être* que nous avons souligné. C'est qu'en effet, pour Renan, rien n'est moins certain que la *réussite finale*, et cela parce que les combinaisons possibles s'essayaient au hasard, que l'intelligence résulte et ne précède pas, ce qui est la formule propre du naturalisme. Il est vrai que sans cesse il parle du génie de la nature, de sa prévoyance, de son habileté à éviter les impasses ; mais c'est là un anthropomorphisme d'un nouveau genre dont il n'est pas dupe lui-même et que nous aurions tort de prendre au sérieux.

Savez-vous, par exemple, comment l'intelligence se superpose à la sensation ? C'est par le fait de la douleur. Tout d'abord la vie n'a revêtu que la forme sensitive ; la douleur en a été la conséquence. L'être sensible a voulu écarter la douleur : pour cela il fallait raisonner ses moyens de défense ; la raison alors lui est venue (2).

Cette raison humaine n'est qu'un premier stade de la pensée. D'autres êtres viendront, dont les facultés seront à notre intelligence ce qu'est celle-ci à l'instinct des animaux : tout cela, bien entendu, si le charbon ne vient pas à manquer à l'humanité avant qu'elle ait réussi à le remplacer, ou si quelque cataclysme ne vient pas éteindre, avec notre race, l'avenir de l'univers. Ainsi cet idéal, qui est censé gouverner le monde, est à la merci d'un accident matériel comme l'épuisement des houillères ou quelque désordre astronomique. En réalité, n'est-ce pas le naturalisme qui a le dernier mot ? Oui, selon la logique ; mais si vous considérez la tendance d'esprit chez Renan, il faut dire que c'est l'idéalisme qui garde la préséance.

(1) Lettre à M. Berthelot. *Fragments philosophiques*, p. 175.

(2) Examen de conscience philosophique.

Voilà la philosophie de notre auteur. Au fond, c'est celle de bien des gens aujourd'hui. Il ne l'a pas découverte, il l'a apprise par morceaux à l'école de Hegel dans sa jeunesse, à l'école de Darwin dans son âge mûr. Sa liaison intellectuelle avec M. Berthelot a développé chez lui l'habitude de regarder la nature comme un fait qui suffit à sa propre explication. Tous ses souvenirs spiritualistes se sont transformés, se retirant du mystère des origines où ils ne trouvent plus leur place, pour se porter vers le mystère des fins ultérieures qui leur offrent un abri dans le grand inconnu qu'elles cachent. Mais l'esprit qui a reçu d'autrui cette discipline est un esprit d'artiste : c'est dans la mise en œuvre de la théorie qu'il révélera ses qualités personnelles. Sa philosophie est moins une doctrine qu'une forme de pensée : cette forme, il l'appliquera librement à tout ce qu'il touche, à l'histoire comme à la science, à la religion comme à la morale. On lui reprochera des contradictions perpétuelles ; il répondra en y montrant avec orgueil la preuve de l'unité qui préside à toutes ses conceptions, unité bizarre qu'on ne peut reconnaître du dehors, mais qui prend conscience d'elle-même à travers le conflit des assertions opposées.

Dans cette philosophie, il y a ce qu'il appelle des certitudes, il y a des probabilités, il y a des rêves ¹.

Les *certitudes*, ce sont l'impersonnalité de Dieu, l'inutilité de la prière, l'impossibilité du surnaturel, le caractère enfantin et provisoire des religions positives avec leurs prétentions parallèles à une origine révélée.

Les *probabilités* développent un système d'optimisme fort différent de celui de Leibnitz ou de Malebranche, car ici le triomphe du bien, ou du moins sa prédominance sur le mal, n'est pas l'œuvre d'une Providence prévoyante, loin de là. Si Dieu existait depuis l'origine, le pessimisme serait irréfutable, car on a le droit d'être sévère envers une intelligence infinie qui pouvait éviter les combinaisons fâcheuses, et qui les a laissées se produire. Mais si les choses se poussent par hasard, on ne saurait leur imputer les chocs douloureux qu'elles causent et les résultats mal venus qu'elles amènent. Il faut, au contraire, admirer que cette force, primitivement inconsciente et qui est encore en grande partie, s'en tire avec si peu d'accidents et laisse ressortir déjà un actif à la balance du bien. On le voit, l'opti-

¹ C'est la division du livre des *Dialogues philosophiques*.

misme de M. Renan ne déroge pas à son naturalisme athée. Toutefois, par ce temps d'idées noires importées d'Allemagne, un penseur qui dit son fait à Schopenhauer, mérite, par ce côté seulement, quelque sympathie.

Le *rêve*, c'est l'heureux aboutissement de tous les essais de la nature : c'est la victoire totale et absolue du bien ; c'est l'idéal pleinement réalisé dans une pleine conscience de lui-même. Cela sera-t-il jamais ? On peut l'espérer. Alors Dieu serait.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la philosophie que nous analysons. Ce qu'on vient de lire suffit largement à expliquer l'attitude prise par M. Renan dans l'interprétation qu'il a donnée de ce grand fait historique : la naissance et le développement du christianisme.

II

Nous voici donc arrivés à la partie capitale de l'œuvre. Deux séries l'épuisent : la première prend le christianisme à son origine, dans la personne de son fondateur ; la seconde remonte à sa préparation, en faisant l'histoire de cette civilisation qui a servi de véhicule à la révélation biblique.

Mais déjà nous savons dans quel esprit ce double travail va être entrepris. M. Renan est de ceux qui se vantent le plus souvent d'abhorrer l'histoire écrite *ad probandum*. Pourquoi donc ne craint-il pas d'énoncer une thèse jusque dans la préface de ces récits ? Qu'en relise l'introduction des *Apôtres* : en y lira cette phrase : "Comment, d'ailleurs, prétendre qu'on doit suivre à la lettre des documents où se trouvent des impossibilités ? Les douze premiers chapitres des *Actes* sont un tissu de miracles. Or une règle absolue de la critique, c'est de ne pas danner place dans les récits historiques à des circonstances miraculeuses." Voilà bien une thèse, ou je ne m'y connais pas. A la différence des critiques de l'école de Tubingue, M. Renan reconnaît l'authenticité du livre des *Actes* ; il ne refuse pas à saint Luc le caractère de témoin oculaire pour une partie des faits, de témoin auriculaire du premier rang pour le reste. Il semble donc qu'il doive admettre son témoignage. Et de fait il l'admet pour tout ce qui n'est pas miraculeux ; à l'égard de ce qui serait un miracle, il le rejette, en vertu d'une *règle absolue de la critique*. Quelle est cette règle ? C'est qu'un fait impossible ne saurait être vrai. D'accord. Mais le miracle est-il impossible ? Voilà la question. Et qui la tranchera ? La critique ? Ce n'est pas de sa

compétence. Ce sera bel et bien la philosophie. M. Renan a beau ajouter : "Cela n'est pas la conséquence d'un système métaphysique : c'est tout simplement un fait d'observation. On n'a jamais constaté de faits de ce genre." L'observation n'est pas juge des possibilités. Les anciens observateurs de la nature estimaient impossibles bien des choses que nous voyons tous les jours parce qu'ils ne les avaient jamais vues. Ils avaient tort de se prononcer trop vite. M. Renan a ce tort-là. Et puis est-il vrai qu'on n'a jamais observé de miracles ? que tous les faits miraculeux qu'on peut étudier de près se résolvent en illusions ? Il y a, même de nos jours, des savants qui sont moins tranchants. Parmi les miracles de Lourdes, par exemple, si beaucoup restent douteux ou explicables, plusieurs retiennent l'attention des plus sévères appréciateurs : l'explication naturelle n'a pas été trouvée. La question de possibilité reste donc pendante au tribunal de l'expérience ; elle ne sera dirimée qu'au tribunal de la métaphysique.

Est-ce à dire que, pour un esprit dégagé de tout parti pris philosophique, l'étude des documents révélés ne présente aucune difficulté ? Ce serait une exagération de le prétendre. Pourquoi méconnaître que, la doctrine de l'inspiration impliquant la véracité des livres saints, toute partie du récit sacré qui paraît inconciliable soit avec d'autres parties de l'Écriture, soit avec des vérités historiques bien établies, doive nécessairement arrêter le critique ? Tout ce que je veux dire, c'est que le préjugé antisurnaturel prédispose celui qui en est imbu à précipiter son examen et à rejeter ce qui l'embarasse dans les faits lorsqu'il lui suffit, pour résoudre le problème, de faire appel à son système. Ainsi le croyant rencontrera une apparente contradiction entre deux Évangiles : il cherchera à les concilier. S'il n'y parvient pas à l'aide d'une exégèse rigoureuse, il se demandera s'il n'est pas permis d'admettre une certaine latitude dans la façon d'entendre la garantie que l'inspiration apporte aux assertions de détail. Le critique naturaliste n'aura pas besoin d'appeler à son secours ces petites libertés : du premier coup il se délivre de ce qui le gêne et taxe d'erreur ou d'imposture l'écrivain que nous regardons comme inspiré. On nous dit que notre foi en l'inspiration gêne notre indépendance en face des textes et des faits : je demande si la résolution arrêtée d'exclure toute intervention de Dieu dans les affaires humaines laisse à l'esprit plus d'impartialité dans l'examen des uns et des autres.

Un exemple entre mille fera comprendre qu'il ne suffit pas de ne

croire à rien pour rester sincère. Dieu n'a pas besoin de nos mensonges pour se défendre, disait saint Augustin aux croyants peu éclairés qui pensaient servir par des supercheries littéraires la cause de la foi : *Non indiget Deus mendacio nostro*. La critique rationaliste ne dédaigne pas de recourir parfois à de véritables tours de passe-passe.

Dans le livre des *Apôtres*, M. Renan se trouve en face du grand fait de la résurrection. Il doit le nier, puisqu'il est, dans son système, impossible. Mais ce qu'il ne peut pas nier, c'est le fait de la croyance à la résurrection : fait primitif, contemporain de la mort de Jésus car il s'est produit dans la huitaine qui l'a suivie et il n'a jamais cessé depuis ; il a été le grand ressort de la prédication évangélique. Dès le début, Pierre et les apôtres se donnent comme les témoins de la résurrection de Jésus. (1) Or comment aurait-on pu attester la résurrection d'un homme dont le corps eût été encore dans le tombeau ? Il faut donc admettre l'enlèvement du corps, et M. Renan le déclare. Mais lui-même voit les difficultés, les impossibilités de l'hypothèse. Ce ne sont pas les ennemis de Jésus qui ont pu opérer l'enlèvement ; ils eussent par là même accredité la croyance à la résurrection. Alors ce sont les disciples ? Dans un accès de sincérité, M. Renan reconnaît que cette supposition ne vaut pas mieux. Si les premiers chrétiens n'avaient été que de vulgaires imposteurs, à la bonne heure ! Mais on ne peut nier qu'ils aient cru eux-mêmes, et fermement, et jusqu'à la mort, à la résurrection ; et ce seraient eux qui auraient été à la fois les acteurs et les dupes d'une même comédie, enlevant le corps pour tromper les Juifs et en venant à se tromper eux-mêmes, à vivre et à mourir au service de cette mystification ? "On ne peut guère admettre cela, dit avec raison notre auteur ; quelque peu précise que fût la réflexion chez de tels hommes, on imagine à peine une si étrange illusion."

D'accord. Ainsi la croyance à la résurrection suppose l'enlèvement ; et la croyance à la résurrection rendait l'enlèvement impossible. Voilà un problème qui ne laisse pas d'être épineux. Savez-

(1) Act. 1, 22.—Il s'agit d'élire un apôtre en remplacement de Judas. Pierre dit : "Choisissons un de ceux-ci pour qu'il soit avec nous témoin de la résurrection de Jésus."

Act. 11, 32 ; 13, 15.—Dans sa première prédication au jour de la Pentecôte, Pierre dit : "Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité ; nous en sommes les témoins." Même affirmation dans les mêmes termes, devant le peuple assemblé sous le portique de Salomon, après la guérison du boiteux par Pierre et Jean. Les textes analogues sont innombrables.

vous comment M. Renan s'en tire ? En déclarant la question *oiseuse* et *insoluble*. Insoluble, je le crois bien, quand on écarte la seule explication valable, la résurrection. Mais oiseuse ! Si cela est oiseux, qu'est-ce qui est intéressant dans cette histoire, et pourquoi l'écrivez-vous ?

Veut-on un second exemple des actes d'improbabilité historique auxquels un critique se voit condamné par cette exclusion du surnaturel, qui devait l'affranchir de toute partialité ? Dans ce même volume des *Apôtres*, M. Renan rencontre la conversion de saint Paul. Ce n'est pas chose facile à expliquer humainement. Voici ce qu'en disait un critique protestant, M. Bungener, dans sa *Vie de saint Paul* : " Nous pouvons en appeler là-dessus à l'homme qui a le plus consciencieusement étudié, au point de vue critique et négatif, la vie de notre apôtre. Baur, avec les années, sans renoncer à l'explication dite naturelle, a laissé voir qu'il en était de moins en moins satisfait. Dans son dernier grand ouvrage : *le Christianisme et l'Eglise aux trois premiers siècles*, dont une seconde édition retravaillée a paru peu avant sa mort, il déclare que la conversion de saint Paul lui est toujours demeurée un problème, et qu'aucune analyse, psychologique ni dialectique ne peut expliquer suffisamment le mystère de l'acte par lequel Dieu a révélé son Fils."

M. Renan est condamné par son système à fournir cette explication que Baur déclarait impossible. Pour y parvenir, il ajoute au récit et retouche les faits. La conversion de saint Paul est racontée trois fois dans le Nouveau Testament : une fois au livre des *Actes*, par saint Luc, son fidèle compagnon, qui en tenait de sa bouché tous les détails ; deux fois par l'Apôtre lui-même : une fois à Jérusalem, dans un discours aux Juifs ; une seconde fois à Césarée, devant Festus (1). Ces trois versions sont parfaitement d'accord entre elles. Ou il faut rejeter les textes, ou il faut les prendre comme ils sont. A quelle autre source d'informations ira puiser le critique pour modifier le témoignage du seul témoin dont la déposition soit venue jusqu'à nous ? Or, d'après ce témoignage, Paul se rendait de Jérusalem à Damas, respirant la haine et le meurtre, porteur des ordres d'extermination qu'il avait lui-même provoqués contre les chrétiens. Pas un mot dans le triple récit qui laisse place dans son âme à des hésitations, à des troubles, à des remords. C'est un *zélote*, un pharisien, qui croit honorer Dieu par son fanatisme féroce.

M. Renan a besoin de supposer une évolution progressive dans

(1) Act. ix, xxii, xxvi.

les sentiments de l'Apôtre : il la suppose. Le texte y contredit : qu'importe ?

Vers l'heure du midi, Saul se voit tout à coup entouré d'une grande lumière plus éclatante que celle du soleil. Il est ébloui, il tombe à terre ; une voix lui parle en langue syriaque. Il lui répond ; la voix réplique ; c'est la voix de Jésus qu'il persécutait dans ses disciples. Saul se relève ; ses yeux sont aveuglés, mais son âme est changée.

M. Renan traduit ainsi : Saul était accablé par la chaleur ; l'éclat terrible du soleil lui causa une ophtalmie ; le passage brusque de la plaine embrasée aux frais ombrages des jardins de Damas dut amener un transport au cerveau. " Ces accidents sont, dans ces parages, tout à fait soudains. En quelques minutes on est foudrpyé."

Soit, mais l'apparition, la voix ? Qu'à cela ne tienne. Ce seront des hallucinations consécutives à l'attaque. " Quand l'accès est passé, on garde l'impression d'une nuit profonde traversée d'éclairs où l'on a vu des images se dessiner sur un fond noir."

D'après le récit sacré, Saul, précipité de son cheval, se relève en tâtonnant. On le conduit à Damas. Il n'est pas malade, mais il est aveugle. Ananie, averti par le Seigneur, va le visiter, lui touche les yeux, lui rend la vue.

Pour M. Renan, Saul est malade, il a le délire, il voit Ananie dans ses rêves, puis l'ophtalmie se guérit et il reste persuadé que tout s'est passé comme il le racontera lui-même.

Voilà les explications du critique. Pourquoi tant d'imagination ? Pour éviter le surnaturel. Mais ces inventions sont frivoles. Peut-être ; aussi bien l'auteur n'y tient pas. Il se peut que rien de tout cela ne soit arrivé, qu'un drame intérieur et tout psychologique se soit seul accompli dans l'âme de l'Apôtre. C'est même l'hypothèse que M. Renan préfère. Ainsi l'on peut choisir : ou bien, si l'on veut rattacher la conversion de Saul à des faits extérieurs, il faut prendre avec les textes des libertés étranges que condamnerait la critique historique si la philosophie ne les exigeait ; ou il faut admettre qu'il ne s'est rien passé au dehors et que Saul n'a été qu'un halluciné. Entre ces deux hypothèses, M. Renan reste en suspens. Une fois de plus la question lui semble oiseuse. Ne serait-ce pas plutôt parce que, à la serrer de trop près, il serait acculé à une troisième explication, celle dont il ne veut pas, l'explication surnaturelle ?

Nous avons donné quelque développement à ces deux exemples, parce qu'on y prend sur le fait la tyrannie du système. Nous ne

pouvons plus accorder qu'un regard d'ensemble à l'ouvrage tout entier.

Le scandale causé par la *Vie de Jésus* a rendu quelques-uns des nôtres injustes pour l'écrivain qui avait fait de son talent un si dangereux et coupable usage. Parce que M. Renan a porté une main sacrilège sur l'objet d'une croyance, d'un culte et d'un amour qu'il avait partagés avec nous ; parce qu'il n'a pas craint de ramener quelques-uns des pages les plus sublimes de l'Évangile aux proportions d'une idylle, et d'introduire parfois dans cette idylle des sous-entendus blasphématoires ; parce qu'il a sacrifié en mainte rencontre la sincérité historique aux préjugés de l'impiété, on a voulu.—et l'œuvre était bonne,—ruiner son crédit dans l'opinion ; mais on a forcé la note en lui refusant tout savoir, toute originalité, même tout talent. On a répété qu'il n'avait fait que copier les Allemands ; ce n'est pas exact : il a accordé beaucoup plus qu'on n'accordait avant lui, dans le camp rationaliste, à l'authenticité et à la valeur des textes du Nouveau Testament. Par lui, les synoptiques, les Actes, la plupart des Épîtres de saint Paul ont été reportés à la date qui leur appartient, et, bien qu'il ait torturé ces documents lorsqu'il y trouvait le surnaturel, c'est déjà beaucoup de les avoir remis à leur vraie place. Aujourd'hui, même en Allemagne, on n'ose plus abaisser autant qu'on le faisait il y a quarante ans l'époque de la composition de ces livres. M. Renan est pour beaucoup dans cette justice rendue.

Et puis, il y a autre chose dans l'histoire des origines chrétiennes, qu'une discussion de textes. Il y a l'œuvre de l'historien et de l'artiste. La première suppose la connaissance du cadre général au milieu duquel se développe le christianisme naissant. Il faut être familier avec l'histoire profane, avec l'antiquité ecclésiastique, avec les documents écrits, les monuments figurés, avec tout ce qui peut éclairer les obscurités des faits et en combler les lacunes. Autre est la tâche de l'artiste ; c'est à lui de mettre en œuvre tous ces matériaux de l'érudition, d'en faire un tout harmonieux, de le faire vivre devant les yeux du lecteur.

Nous résumerons notre appréciation en disant que M. Renan a bien rempli cette double tâche, toutes les fois que l'intérêt de sa thèse naturaliste ne l'a pas obligé de mentir à son talent ou à son savoir.

La conclusion de ce grand ouvrage se trouve à la fin du septième volume, intitulé *Marc-Aurèle*. Elle porte l'empreinte de la contra-

diction qui est au fond de l'esprit de Renan. "Le Christianisme, dit-il, est, de fait, la religion des peuples civilisés; chaque nation l'admet en des sens divers, selon son degré de culture intellectuelle. Le libre penseur, qui s'en passe tout à fait, est dans son droit; mais le libre penseur constitue un cas individuel hautement respectable; sa situation intellectuelle et morale ne saurait encore être celle d'une nation ou de l'humanité."

Oui, mais veut-on savoir ce que doit être ce christianisme dont le monde ne peut se passer? Il gardera ses livres sacrés qui "constituent les archives religieuses de l'humanité," mais on appliquera à ces livres "les règles d'interprétation et de critique" qui les convaincront presque partout d'erreur ou de mensonge. "De même pour le dogme: révérons, sans nous en faire les esclaves, ces formules sous lesquelles quatorze siècles ont odoré la sagesse divine." Des dogmes qu'on révère sans s'en faire les esclaves sont des dogmes qu'on juge et auxquels on ne croit pas. Que pourront-ils sur les esprits qui se mettent au-dessus d'eux? Reste le culte. "Cherchons à en éliminer quelques scories choquantes: tenons-le en tout cas pour chose secondaire, n'ayant d'autre valeur que les sentiments qu'on y met."

Ainsi voilà un christianisme dont les livres sacrés sont convaincus d'erreur, dont les dogmes sont subordonnés à la critique d'un chacun, dont le culte est chose secondaire et sans valeur propre. C'est là ce qui est nécessaire à l'humanité. Un tel nécessaire nous paraît tout ce qu'il y a de plus superflu.

Au reste, M. Renan l'a bien senti, ce christianisme évidé a trouvé sa forme dans le protestantisme moderne. Or quelle est aujourd'hui l'influence du protestantisme libéral? Libre à M. Renan de railler le catholicisme qui "continue de s'enfoncer, avec une rage désespérée, dans sa foi au miracle." Toujours est-il qu'il est vivant et agissant, aimé de ses adeptes qui lui confient leurs espérances, redouté de ses ennemis qui le poursuivent de leurs violences, mêlé par sa doctrine et par ses œuvres au grand mouvement social de notre temps. Le protestantisme libéral justifie de plus en plus la définition qu'on en a donnée: *Il est une porte ouverte pour sortir du christianisme*; il n'inspire à personne ni amour ni haine, il n'éveille ni crainte ni espérance.

Ayez donc l'audace de dire que le christianisme est mauvais; ou si vous le proclamez admirable et bienfaisant, nécessaire à l'humanité.

nité, épargnez-vous le ridicule de dire qu'il sera taut eela dans la mesure où il cessera d'être lui-même.

Nous avons dit plus haut comment pour compléter son histoire des origines du christianisme, M. Renan fut amené à rechercher ces origines dans le peuple juif. De là son *Histoire d'Israël*, qui fut le dernier de ses grands ouvrages.

On sait quelle révolution radicale la critique germanique et hollandaise a introduite dans la façon traditionnelle de concevoir la composition de la Bible (1). Pour ces novateurs, l'ordre des livres doit être complètement interverti dans l'Ancien Testament. Le monothéisme n'est pas primitif en Israël ; il fut l'invention tardive du prophétisme. Pour convertir leurs patriotes au nouveau dogme, les prophètes du sixième et du cinquième siècle avant notre ère s'emparèrent de vieilles légendes nationales fixées par l'Écriture vers le règne de Roboam et les retouchèrent dans le sens des idées qu'ils voulaient implanter. Quand ils travaillèrent sur deux rédactions parallèles, ils essayèrent avec plus ou moins de bonheur de les fondre en une seule. Les traces encore visibles de la soudure permettent de distinguer, dans la Genèse, par exemple, les passages empruntés au document jéhoviste et ceux qui sont de source élohiste.

M. Renan, dans sa jeunesse, avait professé le caractère primitif du monothéisme hébraïque. Les travaux de Reuss et des autres que j'ai nommés l'ont converti à la nouvelle exégèse, dont le principal défaut, comme l'a fort bien montré M. l'abbé de Broglie, est de remplacer les miracles divins contenus dans la Bible par un miracle humain vraiment impossible. Etant donné un peuple polythéiste de tradition, entouré de nations qui restent polythéistes de fait, il faut expliquer comment quelques ascètes ont pu, en fabriquant de fausses annales, faire croire à ce peuple que ses ancêtres n'avaient adoré qu'un seul Dieu et lui avaient transmis une religion, une liturgie, une histoire pleines de l'intervention de ce Dieu unique, de ses bienfaits et de ses châtiments.

Cette difficulté n'a pas plus arrêté M. Renan que ses doctes patrons. Il est parti de cette donnée pour raconter les origines et le développement de la nationalité et de la religion d'Israël.

Une fois admise la base ruineuse de l'édifice, il faut reconnaître que l'architecte construit avec talent. Les matériaux, le plan, ne sont pas à lui ; mais la disposition, l'art, la couleur, lui appartiennent.

(1) *Les nouveaux historiens d'Israël*. Paris, Patois-Cretté.

ment. Bien que pénétré de l'esprit que nous avons défini, ce livre est assurément moins impie et moins dangereux que l'autre ouvrage. Il l'est encore beaucoup. La conjecture y occupe toute la place que laisse vide le silence des documents, et cette place est immense. M. Renan ne s'en cache pas. Il le déclare même avec une étrange désinvolture dans sa préface : " Il ne s'agit pas, en de pareilles histoires de savoir comment les choses se sont passées : il s'agit de se figurer les diverses manières dont elles ont pu se passer. Ce qui n'a pas été vrai dans un cas l'a été dans l'autre."

Pour écrire ainsi, l'auteur commence par s'imbiber en quelque sorte de tout ce que les textes font connaître ou laissent deviner ; puis il se recueille et compose son récit comme le ferait un poète. Le charme ne fait pas défaut à ce genre de composition ; l'autorité manque davantage. On sent un homme qui a tout appris dans le livre inspiré, mais qui prétend savoir mieux et comprendre plus parfaitement que l'écrivain sacré ce qu'il raconte.

Ici comme ailleurs, M. Renan représente la nuance modérée de l'esprit révolutionnaire en histoire. Il est le disciple discret des Allemands et va moins loin qu'eux dans la réaction contre la tradition. Il leur emprunte leur méthode et la manie avec moins de brutalité.

Il est servi dans ses recherches par une connaissance approfondie des langues sémitiques, du moins de l'hébreu. Il avoue lui-même être un médiocre arabisant. Le syriaque, qu'il connaît bien, ne lui est guère d'usage dans ses études sur l'Ancien Testament. Mais que sert de lui contester la qualité d'hébraisant ? C'est un procès de tendance que rien ne justifie. Si l'on veut dire qu'il doit tout à son maître, M. Le Hir, et qu'en fait de grammaire comparée des langues sémitiques, il ne l'a jamais égalé, on ne fait que répéter l'aveu par lequel il s'est honoré dans ses *Souvenirs*. Ceux qui ont suivi son cours au Collège de France sont d'accord pour déclarer qu'on y trouvait une excellente initiation à la critique textuelle des livres hébreux.

Son instruction sémitique présente néanmoins une lacune considérable ; il n'est pas assyriologue. Non seulement il n'a pas réparé par lui-même ce qui manquait de ce côté à ses connaissances à l'âge où il les avait acquises,—nul ne soupçonnait alors ce qu'on pourrait tirer du cunéiforme en matière d'exégèse biblique,—mais plus tard, quand tant de beaux travaux mettaient à sa portée des résultats certains, il a négligé d'exploiter ces nouvelles ressources. Théori

quement, il a bien su reconnaître que l'avenir de la science biblique était de ce côté ; mais, pratiquement, il n'en a tiré aucun parti. Son *Histoire d'Israël* traite légèrement les données historiques fournies par l'assyriologie. Son siège était fait, il se sentait vieux et avait hâte de clore son cycle ; le temps lui manquait pour le rouvrir.

III

Nous pensons avoir donné au lecteur profane une idée suffisante de cette partie de l'œuvre de Renan que nous avons appelée l'œuvre savante. Deux mots nous suffiront pour caractériser la partie morale.

La règle des mœurs n'a jamais fixé par elle-même l'attention de cet esprit impatient du joug. Il l'a considérée en psychologue, en observateur, en curieux. Le mot qui vient le plus habituellement sous sa plume quand il parle de la morale, est celui d'amusement. Il s'amuse à regarder les hommes évoluer dans la vie, sous l'impulsion de ces deux mobiles : l'égoïsme et le dévouement. Sans doute, il parle avec enthousiasme, j'allais dire avec onction, de ce besoin d'idéal, de cette soif de sacrifice qui serait dans l'homme la plus absurde contradiction, si elle n'était au contraire le grand ressort du progrès, le *nisus* caché qui pousse le monde vers une fin supérieure, imparfaitement aperçue et toujours désirée. Mais, jusque dans ses plus éloquents dithyrambes en l'honneur " du bon être qu'est l'homme," on sent percer une pointe d'ironie. Et puis, il ne faut pas serrer de trop près la doctrine morale contenue dans ces tirades. Cette vertu qu'il exalte, en quoi consiste-t-elle ? En ceci ou en cela, au choix, quand même *cela* devrait être le contraire de *ceci*. " Le moyen de salut n'est pas le même pour tous, dit-il, dans l'éloge d'Amiel : pour les uns, c'est le renoncement, le sacrifice ; pour d'autres, le vin, les femmes, la morphine, l'alcool. . . La vertu rigoureusement correcte est une aristocratie ; tout le monde n'y est pas également tenu. Celui qui a reçu le privilège de la noblesse intellectuelle et morale y est obligé ; mais la bonne vieille morale gauloise n'imposait pas les mêmes charges à tous : la bonté, le courage et la gaieté, la confiance, le Dieu des bonnes gens, suffisent pour être sauvé. Il faut que les masses s'amuse. " (1) Ailleurs : " La nature a intérêt à ce que la femme soit chaste et à ce que l'homme ne le soit pas trop. De là un ensemble d'opinions qui couvre d'infamie la femme non chaste, et frappe presque de ridicule l'homme chaste (2). "

(1) *Feuilles détachées*, p. 383.

(2) *Dialogues philosophiques*, p. 27.

Rechercher ce que fut la vie privée de celui qui concevait ainsi la morale, serait une usurpation sur un domaine qu'on doit respecter. Ce qui nous appartient, ce sont les propos tenus en public. Dans ses dernières années, M. Renan, très convaincu de son importance, parlait volontiers de lui-même. A mainte reprise, dans ses *Souvenirs*, par exemple, et dans un discours à des jeunes gens, il a exprimé une sorte de regret d'être resté trop fidèle aux austères habitudes de son éducation religieuse ; il a recommandé aux hommes de demain de ne pas imiter sa prudence et de jouir de la vie.

Cette prudence, si elle a préservé sa conduite, n'a pas déteint sur son langage. Les publications légères dont il a émaillé ses œuvres depuis dix ans, vont de la grivoiserie au scandale. *L'Abbesse de Jouarre* est celui de ses écrits où il a le plus oublié le respect de lui-même et du lecteur. Ses autres drames sont simplement légers. *Caliban* est une étude politique empreinte de scepticisme moral. *L'Eau de Jouvence*, qui le continue, brode sur un fond de psychologie historique de scandaleuses anecdotes où l'impiété s'allie à la licence. *Le Prêtre de Nemi* est d'une inspiration plus pure, mais si la morale a moins à souffrir, le sentiment religieux y reçoit de cruelles blessures.

Une dernière tache de la morale de M. Renan, c'est sa complaisance pour le suicide. Son argument favori pour combattre le pessimisme est d'alléguer que presque toujours, même dans l'individu, la somme des biens l'emporte sur celle des maux ; et il ajoute que la douleur elle-même n'est un mal que dans les cas très rares où, dépassant le bien-être, elle est en même temps contrainte et inévitable. Pourquoi se plaindre du bilan de l'existence si, à le supposer désavantageux, on a le moyen de s'y soustraire ? On ne saurait absoudre plus lestement la défaillance de l'homme qui se dérobe à l'épreuve par la mort.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre de Renan. Par les dons merveilleux qu'elle révèle, elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention et d'exercer une influence considérable sur l'esprit de son époque. Par le scepticisme qu'elle distille, par le froid mortel qu'elle jette sur les âmes, par les allures insinuant qui la rendent pénétrante, enfin par le privilège qu'elle a su conquérir d'intéresser le grand public aux conclusions de la critique négative, elle mérite d'être appelée néfaste et classe son auteur parmi les malfaiteurs de leur temps et de leur pays. La tristesse qu'éveille le spectacle d'une vie ainsi remplie ne trouve d'adoucissement que dans la prévision assez commune

parmi les meilleurs juges que cette œuvre vieillira vite et ne survivra guère à celui qui l'a construite.

M. Renan avait tenu trop de place dans la vie littéraire de son temps pour que sa mort ne fût pas un événement. L'importance d'un personnage se mesure moins à la valeur absolue de son œuvre qu'à l'influence qu'elle a exercée. Que sert de dire que M. Renan ne fut pas un penseur original, si sa pensée a été l'une des plus contagieuses de son époque ? Que sert de dire qu'il a emprunté sa science aux Allemands, s'il a su passionner pour les questions où s'exerce l'érudition germanique, tant de lecteurs français qui n'auraient jamais touché à une traduction de Baur, ni ouvert les savants ouvrages, écrits pourtant dans notre langue par M. Reuss ?

De même donc que le public, en lisant les *Souvenirs* de M. Renan, s'était intéressé aux débuts de sa carrière, il se demandait avec une curiosité émue qu'elle en serait la fin. Dans une page qu'on ne relit pas aujourd'hui sans effroi, l'auteur de la *Vie de Jésus* a "protesté d'avance contre les faiblesses qu'un cerveau ramolli pourrait lui faire dire ou signer" sur son lit de mort. "C'est Renan sain d'esprit et de cœur, comme je le suis aujourd'hui, disait-il, ce n'est pas Renan à moitié détruit par la mort... que je veux qu'on croie et qu'on écoute." Puis, fidèle au système d'équilibre qui ne lui permettait pas d'énoncer une impiété sans y joindre quelque propos pieux, il ajoutait : "Je renie les blasphèmes que les défaillances de la dernière heure pourraient me faire prononcer contre l'Esernel (1)." Tous, amis et adversaires, dans des sentiments différents sans doute, mais avec une égale anxiété, se demandaient si ce défi à la miséricorde serait tenu jusqu'au bout.

Hélas ! il ne lui a pas été donné de choisir, à la dernière heure, entre le maintien ou le désaveu de ses blasphèmes. Depuis longtemps il se sentait atteint, mais quand la mort vint, ce fut, comme l'annonce l'Évangile, à la façon d'un voleur. Une fatigue, un refroidissement, une congestion à la poitrine, et, avant que cet accident eût revêtu un caractère de gravité, un accident plus terrible, l'apoplexie, voilà comment la mort l'a pris. Dès que le danger fut reconnu, la connaissance avait disparu. De loin, il avait désiré de mourir ainsi, promptement et à son insu. Si son âme, avertie par les troubles avant-coureurs de la crise suprême, a pu, ne fût-ce qu'un instant, se ressaisir devant le grand inconnu qui l'attendait, fasse le

(1) *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 377.

Ciel que les précautions sacrilèges prises par lui d'avance contre le pardon ne l'aient pas privé de cette visite miséricordieuse où la bonté de Dieu fait une dernière fois ses offres à la liberté humaine, avant de s'effacer devant la justice !

POINT D'HISTOIRE

L'AMÉRIQUE CONNUE BIEN AVANT COLOMB.

L'intérêt qui s'attache à l'histoire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb et les hardis navigateurs, qui, après lui explorèrent la terre nouvelle : Améric Vespuce, Cortez, Pizarre, Cabral, Pinçon, etc. a été excité à nouveau, ces temps-ci, par la célébration du quatrième centenaire de l'immortel voyage de Colomb.

Avant que cet intérêt ne soit épuisé par les récits et les commentaires de la presse des deux mondes, il est peut-être bon de revendiquer pour la mémoire des navigateurs français des premiers siècles de notre ère une partie des éloges si largement et si justement aussi dispensés à l'heureux Génois que l'Espagne fête à cette heure et que l'Italie s'apprête à glorifier à son tour.

Sans vouloir diminuer en rien le mérite et la gloire du marin de Palos, on peut dire que s'il établit officiellement l'existence du nouveau continent, il ne fut pas le premier Européen à le visiter. Plusieurs siècles avant lui, les navigateurs normands avaient abordé à la côte des Massachusetts et entretenaient des rapports, en quelque sorte réguliers sinon fréquents, avec les hommes de race rouge qui peuplaient alors les terres où s'élèvent aujourd'hui Boston, New-York et Philadelphie.

C'est du moins ce qu'établissent les documents recueillis par M. Napoléon Ney, président de la Société de géographie commerciale de Paris. On sait que malgré l'avenir militaire plein de promesses qui s'ouvrait devant lui, le petit-fils du duc d'Enghien a renoncé, sans regrets, à la carrière illustrée par son aïeul, pour se consacrer aux voyages et à l'étude des questions géographiques et coloniales.

Ces documents, puisés à des sources sûres, ne sont connus que d'un nombre très limité de personnes. En les portant à la connaissance du public, le *Matin* offre donc une véritable primeur à ses lecteurs, en même temps qu'il concourt à un point d'histoire controversé jusqu'à ce jour.

Comme beaucoup d'autres personnes, parmi lesquelles les savants les plus autorisés, M. Napoléon Ney croit que des rapports ont

existé fort anciennement entre le vieux monde et l'Amérique. Les découvertes anthropologiques et archéologiques, l'étude des mythes et de la linguistique le prouvent suffisamment.

De même qu'à l'époque préhistorique, une communication ininterrompue existait entre l'extrémité de l'Asie Orientale et l'Amérique du Nord (territoire d'Alaska) par une bande de terre devenue les îles Aléoutiennes et, sans doute, par la soudure des deux rives du détroit de Behring, le nord de l'Europe et la côte orientale des Etats-Unis et du Canada entraient en rapports par les îles Orcades, Shetland, Feroé, l'Islande et le Groënland.

C'étaient les étapes successives d'un voyage plus commode qu'il ne l'est de nos jours. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en ces temps reculés, le refroidissement des régions polaires était moins sensible et que ces terres, pour la plupart désolées aujourd'hui, offraient l'aspect d'une végétation puissante. De là, du reste, leur ancien nom de Terre Verte.

Il est donc plus que probable que les hommes de race rouge, nos ancêtres dans les âges de l'humanité, suivirent ces routes naturelles dans leur expansion sur le globe, et, postérieurement, s'en servirent pour la continuité de leurs relations.

Plus tard, les Scandinaves suivaient encore cette même route pour se rendre en Amérique. Les *Sagas* irlandais qui sont sous une forme poétique, les annales de l'histoire ancienne de ce peuple, l'établissent par des récits de navigateurs d'une indiscutable authenticité et d'ailleurs confirmée chaque jour par les découvertes archéologiques faites en Norvège, en Danemark, en Islande, dans le Groënland et Amérique même.

Pour en arriver aux Normands et à leurs voyages en Amérique dès les premiers siècles de notre ère, on peut avancer avec certitude que leurs navigateurs fréquentaient dès l'an 1000, la côte nord américaine jusqu'aux régions arctiques. Ils commerçaient avec le Vinland (pays du vin), les pays situés sur les baies du Massachusetts, vers la langue de Cape-Code et jusqu'à l'Huitramannahand.

Leurs navires visitaient aussi la baie des Chesapeake et descendaient même les côtes de la Floride. Les Normands s'y étaient de nouveau établis justement à l'époque où le gentilhomme cauchois Jean de Béthencourt soumettait les îles Canaries pour le compte du roi Charles VII, dont il était le chambellan.

Il est certain aussi que les armateurs normands avaient fondé des comptoirs et des colonies sur toute la côte occidentale du Groënland.

lesquels établissements ont été le siège d'un évêché dont on possède la liste des titulaires jusqu'en 1537.

Quelques-uns de leurs navires avaient même visité la côte brésilienne jusqu'à Bahia, mais sans y établir de comptoirs. L'éloignement de ces contrées et leur insalubrité en ont probablement été la cause.

On sait aujourd'hui que plusieurs années avant le voyage de Pinçon (qui précéda Christophe Colomb en Amérique) et l'expédition de Cabral à qui est attribuée la découverte du Brésil, un hardi capitaine de la flotte dieppoise, aventureux comme les marins de toutes les époques, toucha aux côtes de l'Amérique du Sud, non loin des ruines d'une ville bâtie par les Scandinaves !

L'incendie des archives du port de Dieppe en 1694, et les secrets que les navigateurs conservent volontiers, dans l'intérêt de leur négoce, sur leurs découvertes et sur la situation exacte des pays qu'ils explorent, nous ont privés de documents originaux sur ces voyages. Néanmoins le *Smithsonian Institute* de Washington possède une très importante collection de documents se rapportant à l'Amérique précolombienne.

"En particulier, dit M. Napoléon Ney, j'y ai vu un tombeau en maçonnerie, découvert dans le golfe de Boston à la fin du siècle dernier. Il contenait un squelette et une poignée d'épée en fer.

"Le squelette était celui d'un homme de race blanche ; l'épée était d'une facture européenne antérieure au quinzième siècle, par conséquent antérieure d'un siècle au moins au voyage de Christophe Colomb.

"Au même *Smithsonian Institute*, j'ai vu, ajoute M. Ney, le fac-simile de la curieuse inscription de Dighton Writing Rock, connue depuis 1860 dans le comté de Bristol, (par 41° 45' 30" N.) et déchiffrée il y a quelques années seulement. Elle est écrite en caractères "runniques," accompagnée de signes cryptographiques et de dessins en combinaisons de figures se rapportant aux aventures des Scandinaves dans le Vinland.

"Cette inscription signifie : "Cent trente et un hommes du Nord ont occupé ce pays avec Thornfinn."

"Mais une inscription plus probante encore est celle d'Arrow Head (tête de flèche). Conservée aux Etats-Unis où je l'ai examinée à loisir, elle a été trouvée sur les bords du Potamac, à trois kilomètres des chutes de ce fleuve.

"Elle accompagnait la tombe de la femme d'un chef normand

tué par une flèche, et, comme la précédente était gravée en caractères runniques.

En voici la transcription :

“ Ici repose Syasi, la blonde de l'Islande occidentale, veuve de Koldr, sœur de Shorgr par son père. Agée de vingt-cinq ans. Que Dieu lui fasse grâce. 1051.

“ Dans le tombeau, on a trouvé trois dents, un fragment de grand os qui tomba en poussière, divers objets de toilette en bronze assez informes percés d'un trou, deux fragments de collier et deux pièces de monnaie du Bas-Empire.

“ Le fait que cette monnaie romaine se trouvât en la possession d'un chef Normand n'a rien d'extraordinaire, si l'on veut bien se rappeler que les hommes du Nord, Danois, Norvégiens, Suédois, étaient fort recherchés pour le recrutement de la garde Varègne, la garde préférée des empereurs de Constantinople.

“ Il faut ajouter également que les pirates scandinaves qui, au premier siècle de l'ère chrétienne, conquièrent la Normandie, conservèrent longtemps l'appellation de leurs divers pays d'origine. De là les désignations de *un tel* de Danemark, *un tel* d'Islande, inscrites sur les sépultures des premiers chefs Normands.”

Ce qui rend particulièrement intéressant le document retrouvé sur la rive du Potamac, c'est la découverte faite en Islande, en 1863 près de l'église de Skalholt, d'un manuscrit latin de 1117 connu maintenant sous le nom de Shalholt, qui relate la mort de Syasi et décrit d'une façon précise l'emplacement de son tombeau dans le Vinland.

Il ne saurait donc plus y avoir aucun doute, aujourd'hui, sur l'antiquité des rapports établis entre les Européens et les Américains. Plusieurs siècles avant que Christophe Colomb mit le pied sur le nouveau continent, des pirates danois établis en Normandie et, plus tard, de véritables Normands de France visitaient ces rives lointaines.

La gloire du navigateur génois n'en reste pas moins grande, mais en cela comme en tant d'autres choses, des Français ont été les premiers.—*Le Matin*, Paris.

* * *

Sur le même sujet, *La Minerve* (Montréal) publiait, le mois dernier, les détails suivants puisés à l'ouvrage de M. Georges Bourinot.

greffier de la Chambre des Communes, sur le *Cap Breton et ses souvenirs (Cape Breton and its memorials)* :

En 861 des Normands trouvèrent par hasard les îles Faeroe, dit un historien, et, plus tard, l'Islande, fréquentée par des corsaires dès le septième siècle. Ils s'y établirent et en firent l'asile de la civilisation qui périssait en Europe. Ils conquièrent aussi les Hébrides et celles de Man, qu'ils réunirent en un seul royaume avec un évêque. De l'Islande, ils poussèrent vers l'occident, où Gund-Biorn découvrit, à la fin du dixième siècle, le Groënland qui fut dépeuplé par la peste noire. Les glaces mirent obstacle à de nouvelles communications jusqu'en 1721, où fut fondée une nouvelle colonie.

On prétend, poursuit l'auteur, que les Normands continuèrent leurs courses et que Biorn, venant visiter son père dans le Groënland, fut poussé par la tempête au sud-ouest, où il reconnut à une grande distance une plaine couverte de bois. Leif, étant allé explorer cette terre, toucha d'abord à une île rocheuse qu'il appela Elleland, puis à un pays bas et boisé, auquel il donna le nom de Markland. En poursuivant sa route, il parvint à un fleuve aux rians ombrages, bordé d'arbres fruitiers, au climat délicieux, où la pêche du saumon était fort abondante. Il en remonta le cours jusqu'au lac où ce fleuve prend sa source, et y passa l'hiver avec ses compagnons. Ils y acquirent la certitude que dans le jour le plus court, le soleil restait huit heures sous l'horizon, ce qui indique qu'ils se trouvaient sous le 49ème parallèle. Quelques grappes de raisins sauvages qui s'offrirent à eux leur firent désigner le pays sous le nom de VINLAND, et ils appelèrent les naturels *Krelings* ou *Pigmees*, à cause de leur petite stature. Eric, évêque de Groënland, y porta le christianisme...

Il faut lire un mémoire de M. Rafn, de Copenhague, publié dans le *Nile Register*, de novembre 1828, sur les voyages des Européens dans l'Amérique septentrionale avant Colomb. En 1824, on découvrit sur la côte occidentale du Groënland, à 73° de latitude nord, une inscription que l'on prétendait être runnique et dont voici la traduction : *Erling Sigralson, Biorne, Hordeson, et Ensule élevèrent cet amas de pierres et balayèrent ce lieu, le samedi avant le gagdnay* (le 25 avril 1135).

Il en résulterait ajoutée Cantu, que le Vinland aurait fait partie, soit de Terre-neuve, soit du continent américain.

* * *

Deux frères Zeno, nobles Vénitiens au service d'un prince des îles Færœ, visitèrent toutes les terres découvertes par les Scandinaves, et en dessinèrent une carte. On y voit l'Islande, et, au milieu de cette terre, une île d'une grande étendue, entourée de plusieurs autres plus petites avec le nom de Frisland, c'est-à-dire de Færœ ; au nord, la péninsule du Groënland, dans laquelle Nicolas Zéno aurait trouvé un couvent de Dominicains.

On venait de la Suède, de la Norvège et de l'Islande trafiquer avec ces moines qui donnaient des poissons et des fourrures en échange de grains, d'étoffes de laine et d'ustensiles de toutes sortes. Peut-être ces détails et d'autres encore sont-ils des embellissements ajoutés par l'éditeur subséquent ; mais il est certain, affirme notre historien, que le lieu indiqué sur la carte ne correspond pas à la colonie du Groënland. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les Frères Zeno placèrent à plus de mille lieues à l'ouest de ce Frisland et au midi du Groënland, deux côtes nommées l'Estotiland et Drocée. Or, on raconte qu'un navire pêcheur des îles Færœ, poussé vers l'ouest sur une île appelée Estotiland, y trouva une ville, un roi, une bibliothèque et un interprète sachant le latin, ce qui permit aux Scandinaves d'apprendre la langue du pays. Les habitants de cette île, moins grande que l'Islande mais plus fertile, faisaient avec le Groënland, le commerce de poix, de peaux et de soufre. Comme l'on n'y connaissait pas l'usage la boussole, les naufragés, qui savaient s'en servir, furent chargés par le roi de diriger une expédition dans un pays situé au midi et appelé Drocée. Là, ils furent assaillis par des cannibales et dévorés tous, à l'exception d'un seul qui fut épargné pour son habileté merveilleuse à pêcher. Il put ainsi reconnaître le pays, et le trouva aussi grand qu'un nouveau monde. Les habitants allaient nus et mangeaient leurs prisonniers ; mais au sud-ouest, il s'en trouvait d'autres plus civilisés qui connaissaient l'usage des métaux précieux et possédaient des villes et des temples où ils offraient des victimes.

Tel fut le récit du pêcheur quand il revit son pays natal. Le prince qui y régnait tenta de faire explorer les pays indiqués ; mais les tempêtes le firent renoncer à cette expédition. On ignore si elle fut renouvelée.

Cette narration est-elle sincère ? se demande l'écrivain. On pourrait n'en pas douter absolument, malgré les fables dont elle est

entremêlée ; elle prouve, du moins, que les septentrionaux ne cessaient de diriger leur navigation vers le nord-ouest. En la supposant vraie, Estotiland (Eeast-out-land, terre orientale extérieure), correspondrait à Terre-neuve, Drocée à la Nouvelle-Ecosse et à la Nouvelle-Angleterre, de même que le peuple plus policé, dont il est fait mention, pourrait être celui du Mexique ou de la Floride. . . .

Ces découvertes qui, dans ces dernières années, ont exercé la laborieuse patience des antiquaires du Nord, auraient devancé de quelques siècles la reconnaissance de l'Amérique. Quoiqu'il en soit, elles restèrent ignorées des autres Européens au moyen âge. Les calamités de l'invasion, les guerres nationales, le morcellement féodal empêchaient les communications de peuple à peuple : les corsaires n'avaient en vue que le pillage, et les missionnaires, en pénétrant au loin pour conquérir à la civilisation des peuples inconnus, se proposaient des fins plus sublimes encore que la science à laquelle ils aidèrent beaucoup cependant.

LE PROGRES CATHOLIQUE

Nous lisons dans le *Boston Herald* :

“ La présence de l'archevêque Satolli et l'autorité dont il est évidemment revêtu pour régler la question scolaire en ce pays, signifient que Léon XIII a reconnu qu'aux Etats-Unis la religion catholique romaine doit faire un effort en avant et montrer, à côté des autres développements chrétiens, quelle force et quelle virilité il y a dans l'Eglise romaine comparée aux autres corps chrétiens. Il semble que l'attitude de l'archevêque Ireland sur la question scolaire a pris dans cette Eglise une importance plus grande qu'on ne l'avait avoué d'abord. Il y a en ce pays quatre prélats catholiques romains qui tiennent dans leurs mains, humainement parlant, les destinées de cette question—le cardinal Gibbons, l'évêque Keane, l'archevêque Ireland et l'évêque Spalding. Ils sont les penseurs et les hommes de progrès dans cette Eglise, et Américains jusque dans la moëlle des os. Ils voient qu'il ne serait pas sage pour l'Eglise catholique romaine d'élever des barrières entre elle et la grande population non-catholique.

“ La chose opportune est de préparer des arrangements, obtenir le respect pour le Saint-Père chez ceux qui ont appris à le haïr, donner aux garçons et aux filles catholiques une chance égale à celle qu'ont leurs associés dans le concours intellectuel auquel nous prenons tous part. Le moyen d'y arriver est de les instruire dans les mêmes écoles, de les soumettre au même mouvement d'impulsion, d'atteindre dans son sens le plus large tout ce que cette nation peut faire pour un être humain, de ne pas mettre d'obstacle de religion sur le chemin des enfants qui sont élevés dans notre Etat.

“ Sans doute les écoles paroissiales ont été tout ce qu'elles pouvaient être dans les circonstances, et nous sommes forcé de reconnaître le zèle et les sacrifices de ceux qui les ont établies ; mais l'impression générale, chez tous ceux qui s'occupent de la question religieuse, est qu'elles ont été un moyen erroné d'atteindre un noble but, et qu'il est possible à l'Eglise catholique romaine, par un compromis honorable sur le terrain exposé par l'archevêque Ireland, à

établir une espèce de *modus vivendi* en vertu duquel tous les enfants américains seront élevés dans les mêmes écoles, sujets aux mêmes rivalités et préparés par la même éducation à leur œuvre commune comme citoyens américains.

“ C'est la lutte à ce sujet qui se fait actuellement dans l'Eglise catholique romaine en ce pays. C'est sur ce point que l'archevêque Satolli est venu ici recueillir des témoignages et pour montrer que son Eglise n'est pas en faveur de l'ignorance, mais marche avec la civilisation chrétienne du siècle, et il n'est que juste et à propos que tout citoyen américain montre sa sympathie pour les chefs de l'Eglise romaine dans une semblable crise. Si les hommes de jugement parmi les prélats romains veulent s'élever, sur cette question, à la hauteur qui convient à des hommes d'Etat, et considérer le sujet à la lumière des moyens que nous devons prendre pour vivre ensemble dans une grande république et travailler ensemble à son développement, le peuple américain sera prêt à les seconder dans un esprit honnête et accommodant, dans lequel aucun parti n'aura d'avantage sur l'autre, chacun mûrira sagement ses projets pour le développement de notre vie américaine commune.

“ Nous croyons que l'archevêque Satolli est assez Américain pour inspirer cette largeur de vues et régler la question scolaire sur la base la plus libérale. Les gains qui en pourraient résulter pour son Eglise et pour toute la population demandent que les prélats intéressés se montrent à la hauteur de la circonstance.”

Nous croyons que le *Herald* veut être juste pour tout le monde. Mais il ne l'est pas, quelle que soit son intention. Les évêques ne peuvent considérer la question au point de vue américain seulement, il y a pour eux, et pour tous les catholiques, le côté religieux, qui leur importe plus encore que le côté purement *national* du sujet.

Ce que demande le *Herald*, c'est une renonciation complète, par les catholiques, de leurs prétentions relativement à l'instruction chrétienne qui doit être donnée aux enfants. Dans les écoles publiques telles qu'elles existent aujourd'hui—et les seules que le peuple américain acceptera jamais—l'instruction religieuse fait absolument défaut, excepté là où elle est dirigée contre les croyances catholiques. La lecture de la Bible ne fait pas un chrétien; c'est là, au contraire, que les impies de nos jours trouvent le fondement de leurs prétentions, parce qu'ils veulent interpréter la Bible sans la comprendre.

Les catholiques, d'un autre côté, ne peuvent, sans cesser d'être

catholiques, renoncer à leurs idées sur l'éducation, source à laquelle leurs enfants vont puiser le patriotisme le plus pur et toutes les qualités qui font les bons citoyens. Accepter les écoles publiques en remplacement des écoles paroissiales ne serait pas consentir à un arrangement d'après lequel "aucun parti n'aurait d'avantage sur l'autre,"—ce serait donner tous les avantages aux écoles sans Dieu ; et cela, les catholiques ne peuvent le faire.

Nous sommes persuadés que le pape travaillera à régler la question scolaire "sur la base la plus libérale." L'Eglise suivra en cela la tactique qu'elle a toujours suivie : tendre la main à l'Etat pour l'aider. Mais elle ne consentira pas à devenir le marche-pied de ceux qui veulent la destruction de son appui le plus ferme, l'école chrétienne.

Le plan suggéré par le *Herald* ne tendrait pas à consolider la foi catholique en ce pays, mais plutôt à l'éteindre en peu de temps. Y consentir serait pour les catholiques américains un suicide.

L'Eglise catholique fera toutes les concessions qu'elle croira nécessaire à la paix et à la concorde, mais elle ne peut porter l'esprit de conciliation jusqu'au point de décréter sa propre déchéance.

Ce n'est pas au moment où elle fait le plus grand progrès en Amérique qu'elle songera à l'enrayer et à abandonner ses enfants au flot envahisseur de ses ennemis.

(*Le Travailleur*).

SUR LE SEUIL.

(Suite.)

XI

L'arrivée de Sénac et de Mlle de Quilliane fut saluée par un silence de mort qui ne laissa point de déplaire à Thérèse, car elle y devinait autre chose que la sympathie. Albert semblait fort calme, d'un calme, à vrai dire, moins réel que voulu. Il observait chaque visage et surprit le regard un peu inquiet que Marguerite jeta sur son amie, avec une petite toux qui signifiait :

—Le rideau se lève. Es-tu sûre de ton rôle ? N'as-tu point peur ?

Clotilde n'avait point peur. Ce qu'elle craignait par-dessus tout, c'était la monotonie dans l'existence, et les complications ne prenaient jamais au dépourvu son fatalisme digne d'une Orientale. Quant au personnage qu'elle allait jouer dans la pièce qui commençait, il dépendait du nouveau venu à qui d'ailleurs, ses admirables yeux le dirent dans un éclair rapide, interceptée par une seule personne : Thérèse de Quilliane.

Christian présenta son ami aux touristes du yacht. Mme Lassaville tendit la main, pour rompre la glace, bien que le nouveau venu méritât un accueil moins gracieux. Mais cette joviale personne est incapable d'une rancune de cinq minutes. C'est elle qui a dit ce mot profond :

—J'aimerais mieux être trompée par mon mari que boudée, car je pourrais lui rendre l'infidélité, jamais la bouderie.

Elle eut tout lieu d'être satisfaite en voyant l'aimable désinvolture avec laquelle Sénac et Clotilde s'abordaient.

—Si je ne me trompe, madame, j'ai eu l'honneur de vous être présentée jadis.

—Oui, monsieur, en Dauphiné, avant mon mariage.

Ce fut tout. Ils se montrèrent, l'un et l'autre, sublimes de simplicité. Albert se tenait pour ne pas rire en songeant qu'il avait

failli sauter dans le Nil, de la *Nephtys*, deux jours plutôt, pour fuir l'horreur d'une rencontre avec cette femme. Il se montra plein de cordialité pour les deux maris, mais inutilement, car il en fut détesté à première vue. Avec sa haute taille et son costume aisé et pittoresque de coureur de ruines, il rendait grotesque leur élégance boulevardière et leurs travestissements de faux marins.

Mme Lassavielle dit tout bas à Clotilde, non sans quelque compassion :

— Il est superbe, ma pauvre Clo, tout simplement superbe.

— Mais, répondit celle-ci, je ne t'ai jamais dit le contraire !

On se mit à table, une vraie table apportée du yacht avec les chaises, l'argenterie et la vaisselle. Marguerite faisait les honneurs du pique-nique. Elle plaça le marquis en face d'elle et prit à sa droite Albert, qui ne tarda point à tenir la conversation à peu près seul avec sa voisine. Thérèse, encore émue de l'entretien si différent qui venait de finir, écoutait, les yeux grand ouverts, ce causeur infatigable qu'elle ne reconnaissait plus et dont la légèreté lui déplaisait. Jamais, à l'entendre, on n'eût dit que cet homme se fût appesanti une demi-heure sur un sujet sérieux ou sur un chagrin. On devine facilement ce que voulait ce prétendu disciple d'Epicure. Chez lui, comme chez tous les hommes, la blessure de l'amour était guérie alors que celle de l'orgueil saignait encore et, pour empêcher que Clotilde ne pût le croire malheureux, il dépassait le but, sans prendre garde qu'il mécontentait Thérèse.

D'ailleurs il mécontentait tout le monde, ainsi qu'il arrive de nos jours, aux causeurs convaincus ou qui font semblant de l'être. Clotilde le trouvait trop consolé ; Marguerite le trouvait trop moqueur ; les trois convives masculins trouvaient que les femmes le regardaient et l'écoutaient trop. Mistress Crowe, plus désintéressée et par cela même plus clairvoyante, se demandait :

— A qui en a-t-il ? Que lui a-t-on fait ? Cet homme n'est plus le même.

La partie s'acheva, pour chacun, dans cet état d'âme où tout plaisir devient impossible, faute de cette condition indispensable à l'amusement : l'accord entre la disposition des esprits et la nature du milieu. Après une courte promenade parmi les ruines, la caravane reprit ses montures et regagna Louqsor, longtemps avant la baisse du jour. Albert, étant à pied, resta pour former l'arrière-garde. Mais, en prenant congé de Mlle de Quilliane, il lui avait dit :

—Vous venez de faire connaissance avec un faux Sénac. Quand vous voudrez voir le vrai, songez à la Table de Granit.

Le soir, on dina en famille, chacun chez soi, sur la *Topaze* et sur la *Nephtys*. Pour la première fois, depuis leur rencontre au Caire, Sénac fut assez près d'une querelle avec le marquis, dont l'excitation nerveuse se trahissait dans chaque parole, et il devina que Clotilde avait fait une nouvelle victime. Il va sans dire que cette découverte le laissa fort calme. Mais fallait-il éclairer Christian ? Était-il bon qu'il sût quel rôle avait joué, dans la vie de son ami, la femme qui lui causait déjà cette irritabilité significative ?

—Bon ! pensa le jeune homme, laissons dormir ce qui est mort. Le yacht va partir. Qui sait si ce pauvre garçon reviendra jamais en France vivant ? Laissons-lui ce dernier rêve, qui ne peut être dangereux.

Pendant ce temps-là, sur la *Topaze*, un entretien plus confidentiel et moins agité avait lieu dans le boudoir de Marguerite.

—Eh bien, Clo, avait-elle dit, non sans un peu d'ironie, le voilà passé, le mauvais quart d'heure, et, à ce qu'il me semble, passé fort doucement.

Mme Questembert était trop femme pour ne pas désirer en elle-même que tout se fût passé un peu moins bien. A ce calme impassible de Sénac, ni son goût pour les émotions, ni son amour-propre n'avaient trouvé leur compte. Elle sentait qu'elle venait de déchoir sérieusement dans l'admiration de son opulente amie.

Réduite au second rôle à côté de Marguerite, sinon par la figure et par l'esprit, du moins par la situation et la fortune, sur un point elle se relevait. L'autre avait ses millions, ses voitures, ses chasses et son yacht ; mais celle-ci avait son crime d'amour et son martyr, un martyr, il est vrai, qui n'était pas mort du coup, mais qui cherchait vainement l'oubli aux quatre coins du monde. Peu à peu, voyant que Mme Questembert l'écoutait avec une envieuse curiosité, elle avait corsé l'histoire, forçant les ombres de son côté, se donnant à elle-même cet auréole de créature fatale que beaucoup de femmes admirent plus chez une amie que l'auréole de la vertu. Cent fois elle avait entendu Marguerite s'écrier en écoutant ces récits dramatiques :

—J'aurais voulu faire une grande passion ! Dis-moi comment il arrive que tous les hommes m'admirent qu'aucun ne me reste ?

Mais voilà que la "grande passion" d'Albert, vue de près, se réduisait à des proportions plus ordinaires. Le diamant annoncé

comme inestimable devenait un strass sans prix. Clotilde avait voulu en faire accroire à son amie. Comme elle tardait à répondre, sentant bien de quelle hauteur elle tombait, s'étonnant encore que cette rencontre eût été si différente de ce qu'on devait supposer. Mme Lassavielle reprit avec cette sûreté de main habituelle aux amies :

—Le décor était superbe ; quant au héros, tu ne l'avais point flatté. Je l'aurai voulu, seulement, plus pâle de désespoir ou plus rouge de colère. Mais ce qui nuisait au tableau, c'était la jolie blonde qu'il escortait. Il me semblait voir Roméo pénétrer dans le caveau funèbre de Juliette avec une gentille petite amie sous son bras, et le sourire aux lèvres.

—O ma chère, dit philosophiquement Clotilde, je n'ai jamais envié Juliette, et je suis sûre qu'elle changerait volontiers avec moi, si on lui donnait à recommencer. " Mieux vaut berger debout que roi mort."

Néanmoins, toute la soirée, Clotilde fut songeuse. Les paroles de son ami l'avaient piquée. Elle rêvait au moyen de relever son prestige, et, à voir le sourire indéfinissable et léger qui, parfois, errait sur ses lèvres, on aurait pu deviner que ce moyen ne lui semblait pas hors de portée.

Le lendemain, la *Topaze* dinait à bord de la *Nephtys*. En même temps qu'une politesse rendue, c'était un dîner d'adieu, car le yacht devait appareiller vers le nord deux ou trois jours plus tard. Depuis longtemps Quilliane n'avait pris autant à cœur ses devoirs de maître de maison. Toute la journée il s'agita pour organiser une réception digne d'hôtes habitués au raffinement suprême de l'élégance. Albert l'examinait silencieusement, tandis qu'il mettait tout en mouvement sur la *dahabieh*, avec force invectives contre ce bateau sans provisions et contre ce désert sans ressources. Une fois encore on retrouvait le beau marquis d'autrefois ne comptant ni l'or ni la peine quand il s'agissait de fêter l'idole du jour. Sénac, redoutant l'excès de fatigue chez son ami, essaya quelques remontrances, fort mal reçues. Thérèse était triste et ne disait rien. Une pensée la consolait :

—Dans trois jours, nous serons délivrés de cette épreuve.

Le dîner fut médiocre, mais Christian le trouva détestable. Pour être juste, la gaieté surtout faisait défaut, comme il arrive quand il s'agit d'un politesse forcée, aussi bien chez ceux qui la font que chez ceux qui la reçoivent. Albert causait peu, cette fois, laissant à

Quilliane le soin de faire ses honneurs. De son côté, Clotilde était dans un de ses jours de silence, et son regard noir courait autour de la table, semblant examiner tous les convivés, sauf un seul, celui précisément qui l'occupait. Quand elle était obligée de répondre, elle le faisait d'une voix dure, trouvant toujours le point faible à relever dans la phrase qu'on avait dite, ce qui est d'ailleurs le caractère distinctif des conversations d'aujourd'hui. Quand l'heure fut venue pour les passagers du yacht de regagner leur bord, elle murmura ces mots à l'oreille de son amie :

— Prends le bras du marquis.

Alors, s'approchant de Sénac, elle se trouva, pour ainsi dire, obligée de s'appuyer sur lui pour passer la planche et gagner la rive. Mais une fois sur la terre ferme, elle se garda bien de quitter son compagnon, car elle avait résolu que la journée ne finirait pas avant qu'elle sût à quoi s'en tenir sur les sentiments d'Abert à son égard. Elle fit exprès de ralentir le pas ; bientôt ils furent seuls, en arrière de l'autre groupe, cheminant au clair de lune comme ils faisaient jadis quand la vie semblaient trop courte pour leur amour, le ciel trop bas pour leurs rêves. Accoudée à la balustrade qui entourait la terrasse, Mlle de Quilliane les regardait s'éloigner lentement. Clotilde, chaussée comme une Parisienne qui va dîner en ville, trébuchait à chaque pas dans le sable, ce qui l'obligeait à s'appuyer lourdement sur son compagnon, Thérèse, à cette vue sentit en elle une sorte d'indignation mal définie. Cette familiarité si prompte à s'établir la choquait douloureusement, et cependant elle aurait voulu suivre ce couple dont elle ne pouvait détacher sa pensée.

— Mon Dieu ! soupira-t-elle, comme je serais malheureuse s'il me fallait vivre dans le monde !

Jusque-là elle s'était toujours dit : " Comme je serai heureuse d'être à Dieu ! . . . "

Dès que Mme Questembert put parler sans crainte d'être entendue d'un tiers, elle demanda :

— Albert, je voudrais savoir si vous me détestez.

Sans doute, il s'attendait à la question, car il répondit, presque avant qu'elle fût achevée

— En aucune façon, je suis parti précisément, pour ne pas en arriver à une haine mesquine, indigne de moi. Ai-je dit un mot durant ces deux jours, qui indique la rancune ?

Oh ! vous n'avez pas dit un mot qui indique quoi que ce soit !

Cependant il est impossible que vous n'ayez pas un sentiment quelconque à mon égard. Je voudrais en savoir le nom, sans autre commentaire. Allons ! parlez avec votre ancienne franchise.

— Pourquoi ce désir... imprudent ?

— Mais, pour une raison bien simple : vous êtes l'homme auquel je songe le plus.

— Après votre mari, je suppose ?

— Avant mon mari. Vous voyez que je suis franche. Imiter-moi.

— Eh bien ! puisque vous êtes si franche, la question que vous me faisiez, je vous la retourne. Lorsque vous songez à moi, quelle est votre pensée ?

— Ah ! mon pauvre ami, s'écria-t-elle, comme vous m'enbarrassez peu ! Je regrette le temps où vous m'avez connue. J'étais heureuse alors, je ne le suis pas aujourd'hui. C'est bien simple, comme vous voyez. Toutefois, je me hâte d'ajouter que je ne serais probablement pas plus heureuse avec vous que je ne le suis avec un autre. Vous avez failli avoir une étrange femme, allez !

— Mais non, je ne vous trouve pas si étrange, répondit Albert avec ironie. Vous êtes une femme vulgairement pratique, bien faite pour être la bourgeoise que vous êtes devenue, et la femme riche que vous avez pensé devenir.

— Il a fallu que je l'entende, le fameux mot ! dit-elle en soupirant, mais sans amertume. Eh bien, oui, j'ai failli à ma promesse, je me suis mésalliée, mon mari n'est pas beau, il n'a pas d'esprit, je ne l'aime pas, et je suis pauvre ! Voyons, ne trouvez-vous pas dans tout cela de quoi vous adoucir un peu ? Ne suis-je pas assez punie ? N'ai-je pas gagné le droit de vous demander une bonne parole, autre chose que cette guerre d'épigrammes sourdes ?

— Je ne vous fais pas la guerre et je ne vous la ferai pas, ni à coups de canon ni à coups d'épingle. Qu'entendez-vous par une bonne parole ? Est-ce l'assurance que je n'ai plus de colère contre vous ? Je puis l'affirmer, et je ne sais pas mentir. Que voulez-vous de plus ?

— Ce que je voudrais... commença-t-elle en faisant un pas vers lui, les mains tendues.

Elle s'arrêta ; Sénac n'avait pas tressailli. Dans la demi-clarté qui tombait des étoiles brillantes, elle devina que le jeune homme détournait la tête, mais elle ne vit point que ses yeux cherchaient le fanal de la *Nephtys*.

—Mais regardez-moi-donc ! cria-t-elle, en frappant le sable du pied. Que craignez-vous ? De vous oublier dans l'amour ou dans la colère ? Battez-moi ; déchirez ma poitrine ; renversez-moi sous vos pieds ; vous me releverez dans vos bras. Je vous appartiens, malgré tout, et vous m'aimez encore. On vous a dit au Caire que je devais venir ici. Avouez-le ! . .

—Non, sur l'honneur, interrompit Sénac. Si j'avais su devoir vous y trouver, je ne serais pas venu.

—C'est mieux encore, fit-elle. Vous voyez bien que le hasard nous réunit. Vous m'aviez trop aimée, je vous avais trop juré d'être à vous pour que nous puissions finir la vie comme deux étrangers. La destinée qui nous a marqués l'un pour l'autre devait s'accomplir un jour.

Des voix se firent entendre du yacht, hélant les promeneurs at-tardés. On distinguait l'organe de Christian, qui trouvait sans doute la conversation trop longue.

Nous voilà ! répondit Albert.

La jeune femme serra les poings avec dépit.

—Promettez-moi, dit-elle, que vous viendrez me voir demain.

—Je ne fais point les promesses que je ne compte pas tenir. Croyez-moi, oublions cette rencontre. Dans quelques jours vous serez loin d'ici, rendue au monde, à vos plaisirs. Moi je suis condamné pour plusieurs semaines encore à la solitude de ces ruines. . .

Clotilde, subitement, poussa une exclamation ironique :

—Ah ! les ruines ! la solitude ! voulez-vous que je vous en délivre ? Dites un mot. Les Questembert vous emmèneront avec eux.

Il répondit, plus révolté par cette moquerie qu'il ne l'avait été par tout ce qu'il venait d'entendre :

—Vous ne me croyez pas sincère quand je parle de mon séjour ici comme d'une chose méritoire : vous avez raison. Je m'y plais ; j'espère y rester longtemps. J'y trouve des études qui m'intéressent, la joie d'être utile à un ami. . .

—Et le plaisir d'être agréable à sa sœur. Vous passeriez des mois ainsi, n'est-ce pas ? Les idylles sont dans vos moyens, j'en sais quelque chose. Mais si vous voulez faire durer celle-ci, peut-être serait-il dans votre intérêt de me traiter avec plus de . . . prudence.

—Je ne comprends pas.

—Je le vois bien. Vous avez connu Clotilde de Chauzneuve, mais vous ne connaissez pas la nouvelle Clotilde. Celle-là, voyez-

vous, il ne faut pas l'avoir contre soi. Allons ! je vous attends demain. Nous ferons la paix et nous nous quitterons bons amis.

—Non ! répéta Sénac.

—Soit, dit-elle. Attendez-vous, alors, à trouver de l'imprévu dans vos projets.

Ils se quittèrent sans se toucher la main. Albert gagna directement l'hôtel où il avait une chambre. Tout en marchant il se disait :

—Quelle délivrance, quand cette méchante femme aura disparu ! Quel bonheur quand *nous* serons seuls !

Thérèse attendit son frère, qui ne rentra sur la *Nephtys* qu'une heure plus tard. Il semblait fort excité, presque furieux.

—J'ai à te gronder, lui dit-elle. C'est une folie d'être resté sur la rive du fleuve si longtemps, à dix heures du soir !

Où prends-tu que je suis resté sur la rive ? gronamela-t-il.

—J'avais cru voir des ombres, de loin. . .

—Les ombres que tu as vues sont celles de Sénac et de Mme Questembert. dit le marquis entre ses dents. Examine mieux une autre fois.

Il se retira laissant Thérèse toute interloquée de cette boutade. Quant à mistress Crowe, elle regardait devant elle abasourdie, ne comprenant rien à ce qui se passait sous ses yeux.

XII

Le lendemain, Sénac vint prendre sa place au déjeuner de la *Nephtys*, où chacun le reçut avec une froideur glaciale. Du côté de Christian la bouderie ne l'étonnait qu'à moitié : il en avait assez vu pour comprendre qu'il avait rendu son ami jaloux et, certes, bien malgré lui. Mlle de Quilliane, selon toute apparence, voulait réagir contre la dissipation mondaine des jours précédents ; elle ne levait pas les yeux de son assiette. Mais pourquoi ces regards furibonds de Mistress Crowe, et cette indignation contenue qui la rendait plus rouge encore que d'habitude ?

Albert, en vrai philosophe, laissait passer avec résignation cet orage sans tonnerre et sans pluie.

— Tout ira mieux, pensait-il, quand le yacht aura démarré, lui et sa funeste passagère.

Lui-même d'ailleurs se sentait presque heureux. Il ne regrettait plus son séjour en Égypte depuis qu'il se sentait guéri de l'épui-

sante maladie, faite d'amour et de rancune, dont il souffrait depuis deux ans. Toutefois il était bien forcé de convenir qu'il n'avait fait que changer de souffrance, que son mal s'appelait Thérèse au lieu de s'appeler Clotilde. Que lui réservait l'avenir ? . . . Mais il ne voulait pas songer à l'avenir. Il voyait, devant lui, plusieurs semaines d'une grande joie. Sans doute il n'avait aucune raison d'espérer qu'il eût touché le cœur de Mlle de Quilliane, mais, en ces deux jours, quels progrès dans son amitié ! En ce moment, le seul bonheur qu'il éprouvait d'être assis près d'elle, de la voir, de l'entendre, lui tenait lieu de tout le reste. Dans ce désert il lui semblait que Thérèse était à lui seul, et l'obstacle redouté, fatal, qui devait les séparer un jour, était si loin !

Le déjeuner fini, Christian, sans mot dire, quitta la cange et se dirigea vers la *Topaze*. Mlle de Quilliane s'installa sur la dunette, à sa broderie ; mistress Crowe appela son tricot à son secours contre la somnolence ; Albert prit un livre et lut à haute voix, sachant le plaisir que la jeune fille trouvait à ces lectures. Et de fait, au bout de quelques minutes, ces trois êtres se sentaient plongés de nouveau dans le calme délicieux qu'ils goûtaient à être ensemble, dont ils jouissaient chacun selon sa nature. Bientôt le livre fut mis de côté pour la causerie. Jusqu'à la nuit tombante, la future novice des Bernardines et l'ancien amoureux de Clotilde s'entretenirent de mille sujets, mais pas une fois, le mot de convent ne fut prononcé, ni le nom de Mme Questembert.

Celle-ci, pendant ce temps-là, causait dans le boudoir du yacht avec le beau Quilliane. Ils étaient seuls ; les deux maris chassaient sur la rive : Marguerite Lassavielle avait la migraine et, s'il fant en croire les apparences. Clotilde n'en était plus à trouver qu'aucun autre homme que Sénac ne pouvait l'intéresser en ce monde.

Le soir à dîner, les quatre passagers de la *Nephtys* n'étaient plus reconnaissables auprès de ce qu'on les avait vus le matin. La gaieté régnait autour de la table : ce n'était que plaisanteries et sourires. Thérèse était sortie de son austère méditation. Mistress Crowe avait repris sa bonne opinion sur Sénac. Enfin le marquis revenait du yacht avec une grande nouvelle qui éclata au dessert comme un coup de foudre et mit quelque changement dans les dispositions générales.

— Mes enfants, dit-il en affectant plus d'assurance qu'il n'en avait, je vous prie maintenant d'être sérieux, Une proposition nous

est faite sur laquelle nous devons délibérer. Vous savez, je pense, que la *Topaze* part après-demain ?

— Les Lassavielle nous offrent de nous donner la remorque jusqu'au Caire. Je suis d'avis qu'il ne faut pas manquer ça. Nous gagnons deux ou trois jours de route, sans compter le temps que peuvent nous faire perdre les coups de vent contraire et les bancs de sable. Qu'en dites-vous ?

Personne ne répondait. Thérèse, Albert, mistress Crowe se regardaient avec des yeux moitié surpris, moitié désolés. Jamais proposition faite dans une assemblée ne souleva moins d'enthousiasme. Sénac, le premier prit la parole :

— Mais nous ne faisons que d'arriver, dit-il, et je croyais que tu devais passer l'hiver ici ?

— Passer l'hiver à Louqsor ! dit Quilliane en levant les épaules. C'est bien pour toi qui peux marcher toute une journée sans boire ni manger, dormir dans une grotte, et te priver de la vue de tes semblables. Quant à moi, s'il faut rester ici une quinzaine de plus je deviendrai fou. Cette rive desséchée, ces cabanes de terre, ces ruines branlantes, ces Anglais rubiconds ou agonisants, tout, jusqu'à l'enseigne de ce photographe qui me tire l'œil d'un bout du jour à l'autre, oui, tout me porte affreusement sur les nerfs.

— Cependant tu vas mieux, dit Thérèse, qui n'avait pas quitté son frère du regard.

— Oui, je vais beaucoup mieux, répondit le marquis en se mirant dans une glace. Et comme c'est, je pense, à cause de moi et non pour votre plaisir que vous resteriez ici, j'espère ne déranger personne en parlant de départ.

Albert seul comprit l'ironie déguisée qui se cachait dans ces mots. Subitement la lumière se fit dans son esprit. Clotilde entra en scène et se vengeait de son humiliation de la veille. Repoussée par Albert, elle n'entendait pas qu'il fut heureux, même quelques jours, aux côtés d'une autre. En se faisant suivre de Quilliane, au risque de le tuer, elle détruisait tout l'espoir de Sénac, deviné par elle. Pour la première fois celui-ci touchait du doigt cette vérité : qu'il ne faut pas avoir une femme pour ennemie.

Pendant une heure la discussion se prolongea, si toutefois on peut appeler discussion un colloque dans lequel, personne ne veut ou ne peut révéler sa pensée. Christian n'avait garde de raconter par quelles infernales coquetteries, par quelles promesses séduisantes, Mme Questembert venait de l'enchaîner à son char. Thérèse,

troublée par un scrupule nouveau, craignait de ne pas songer uniquement à son frère en combattant l'idée de ce départ subit. Sénac, au moindre mot qu'il disait en faveur d'une prolongation de séjour à Louqsor, voyait la colère s'allumer dans les yeux de son ami dont il devinait l'asservissement. Mistress Crowe n'avait pas de voix au chapitre. En fin de compte, il devint évident que la décision du marquis était prise, qu'il ne consultait ses compagnons que pour la forme, et que, dût la *Nephtys* rester où elle était, il fallait s'attendre à le voir accepter une cabine sur le yacht. Dans ces conditions, toute résistance était vaine, et, comme il arrive souvent, la sagesse fut entraînée par la folie.

Albert gagna son hôtel dans un état de découragement d'autant plus douloureux qu'il se croyait, quelques heures avant, délivré de la mauvaise étoile de sa vie. En vain il cherchait à voir les choses froidement. Il se représentait à lui-même qu'il s'agissait seulement d'une anticipation de quelques semaines sur les événements inévitables. Tôt ou tard il devait quitter Thérèse, ou, pour mieux dire, celle-ci devait le quitter en même temps qu'elle quitterait le monde. Elle ne pouvait pas être à lui : là résidait le malheur, non dans une séparation un peu plus prompte, non dans la perte de quelques heures d'une intimité sans espoir. Ne valait-il pas mieux en finir sans plus tarder ? La souffrance ne serait-elle pas d'autant plus vive que le sacrifice viendrait plus tard.

Ainsi lui parlait sa raison, mais, malgré tout, il sentait son cœur brisé par une déception très amère.

— Qui sait, pensait-il, ce qui serait arrivé si j'avais pu la voir, l'entretenir de longues heures, chaque jour, pendant un mois ? Hélas ! en ce moment elle est heureuse ! Elle remercie Dieu ! Elle songe qu'elle va faire les premiers pas pour se rapprocher de la maison où elle doit vivre ou mourir, en oubliant jusqu'à mon nom . . . !

Albert se trompait, Thérèse de Quilliane n'était pas heureuse. Elle ne remerciait pas Dieu. Elle n'était plus à genoux devant sa Vierge bénie, car ses lèvres seules avaient murmuré des mots qui ne passaient point par son cœur. Elle marchait dans sa chambre, la tête en feu, ne se reconnaissant plus, surprise humiliée, désespérée, en découvrant qu'elle ne pouvait pas se réjouir de voir approcher l'heure où elle se retrouverait seule avec son frère, plus près de Dieu.

Le lendemain, dans la matinée, Albert dut vaquer à des soins de tout genre en vue du départ fixé au jour suivant. Comme il était

dans la boutique du photographe, occupé à choisir des vues de Louqsor et de Karnak, il vit tout-à-coup entrer Clotilde qui s'avança vers lui la main tendue, comme si rien d'extraordinaire ne se fût jamais passé entre eux. Il salua la jeune femme sans toucher ses doigts.

— Oh ! mon pauvre ami, dit-elle avec son plus charmant sourire, c'est donc tout à fait sérieux ? Vous m'en voulez à mort ? Est-ce que par hasard, vous supposeriez que je suis pour quelque chose dans le départ des Quilliane et dans le vôtre.

— Vous ne savez pas si nous partons, riposta Sénac d'un ton passablement rude.

— Mais si, cher monsieur, elle part, nous partons, vous partez, ils partent. Sans cela vous ne seriez pas ici, occupé à collectionner vos souvenirs pour votre album. Sont-ils délicieux au moins ?

Elle eut un éclat de rire argentin qui montra toutes ses dents. Albert, on peut le croire, n'avait pas envie de rire.

— Entre nous, fit-elle, vous manquez de philosophie et d'expérience. Vous avez l'air tout déconfit. Cependant pas plus tard qu'avant hier, je vous avertissais de compter sur l'imprévu. Je parlais sérieusement, comme vous voyez

— Je ne vous aurais pas cru sérieuse au point de tuer un homme pour un jeu de méchanceté et de coquetterie.

— Tuer un homme ? Ah ! vous parlez du marquis ? mais il prétend tout le contraire. A l'entendre, je le tuerais en partant sans lui. Qui croire ? Dans tous les cas, la faute tombera sur vous. Est-il possible que vous connaissiez si peu les femmes en général et en particulier votre servante ? J'étais toute remuée en vous revoyant. Avec trois mots, quitte à ne pas les penser, et une promesse et quitte à ne pas la tenir, vous auriez fait de moi tout ce que vous auriez voulu. Au fond, je ne peux pas vous empêcher de vous promener avec une jolie personne en Egypte, surtout quand vous me croyez en France.

Albert lui dit, par une sorte de bravade qu'il ne put retenir :

— Je vous savais en Egypte. J'ai vu votre photographie au Caire en y arrivant. Mais à quoi bon tant de paroles ? Je n'ignore pas qu'une puissance presque infinie pour le mal appartient aux femmes sans préjugés, et vous êtes de celles-là. Triomphez de votre empire sur la faiblesse d'un autre. Sur moi vous ne pouvez rien.

Rentré sur la *Nephtys* à l'heure du déjeuner, il ne dit pas un mot de la rencontre qu'il venait de faire. Aussi bien nul ne songeait à raconter ses propres histoires ; les préparatifs du départ absorbaient toute l'attention sans exciter aucune joie, sauf chez un seul :

Quilliane, qui, tournant au tyran exigea que sa sœur fit une visite aux Lassavielle pour les remercier de vouloir bien remorquer la *Nephtys*. Les deux femmes la reçurent; Marguerite l'examina comme un oiseau rare; Clotilde s'amusa d'elle comme le chat d'une souris, et se donna le plaisir de lui raconter qu'elle avait passé la matinée à courir les boutiques avec Albert.

Assurément la chose n'avait rien qui pût offrir de l'intérêt pour une future novice des Bernardines. Cependant Thérèse était tellement déconcertée ce soir-là, qu'il est impossible de dire ce qui serait arrivé s'il se fût trouvé de couvents à Louqsor. Mais fort heureusement, on n'y trouve que des momies.

XIII

Le lendemain, à la fin du jour, Sénac était assis tout seul à la proue de la *Nephtys* dont le pont restait presque désert, car l'équipage désormais inutile avait été, pour la plus grande partie, débarqué à Thèbes.

A gauche, le soleil venait de disparaître, oubliant au ciel une bande lumineuse de la couleur du soufre en fusion, légèrement ternie par le voile aérien du sable toujours suspendu sur le désert. Une zone plus large, d'un jaune d'or pâle, montait avec une infinie gradation de nuances jusqu'au zénith déjà paré des gazes violettes que la nuit d'Orient, sultane amoureuse empressée de rejoindre son royal époux, laisse flotter pendant une minute à peine.

Sur la droite, l'azur troublé prenait les teintes de la turquoise mourante, comme si l'astre disparu venait d'emporter sa vie. Et des deux côtés du fleuve, sur la gloire de l'Occident radieux, sur la tristesse de l'Orient désolé, une silhouette crue dessinait les profils anguleux des falaises, les molles inflexions des collines de sable, les aiguilles des palmiers surmontés de leur panache touffu et très sombre.

Nul bruit, sinon ce murmure de l'eau toute rose fuyant le long du bord. Plus de *derboukah*, plus de *zamarra*, plus de chants. plus de danses! Les grandes voiles dormaient autour des antennes inclinées. La cange semblait morte. Le rêve poétique du voyage avait cessé. Un flot de fumée noire sortant des fourneaux de la *Topaze*, un long câble garrottant la proue de la *Nephtys* prisonnière, voilà ce qui remplaçait l'aile du vent et les *elessah* sonores des matelots courbés sur leurs longues rames.

Sénac voyait tous ses espoirs s'envoler l'un après l'autre. Quelques heures plus tôt, il comptait sur des semaines d'un bonheur mélangé d'angoisse et cependant sans égal au monde. Puis il avait fallu dire adieu à ce rêve et se contenter de quatre jours, le temps de la descente de Louqsor au Caire. Du moins ces quatre jours seraient, il l'avait cru, les meilleurs de sa vie. Il savait que Christian ne quitterait pas le yacht ; il espérait avoir Thérèse pour lui seul pendant ce trajet trop court.

En effet, Quilliane, dès le moment du départ, s'était installé sur la *Topaze* qu'il devait ne quitter qu'à la fin du jour. Thérèse, invitée à suivre son frère s'était excusée sur les ennuis du transbordement. Albert avait eu d'autant moins de peine à refuser qu'on l'avait engagé seulement pour la forme.

Jusque là tout allait bien. Mais, au premier mot répondu par Mlle De Quilliane à son salut du matin, il avait compris qu'elle voulait se ressaisir toute entière après s'être donnée si peu. Ce n'était pas qu'elle écartât le jeune homme de sa présence ou qu'elle semblât fuir l'entretien avec lui ; mais quoi qu'il essayât, au bout de quelques phrases, elle revenait à son sujet unique.

Entre eux, durant l'après-midi, l'escarmouche désolante avait recommencé vingt fois. D'abord il avait cru qu'elle se lasserait ou qu'elle aurait pitié de lui. Tout au contraire, elle prenait plaisir à insister sur les détails les plus inhumains de son sacrifice volontaire. Elle en vantait les douceurs avec une voix dont les vibrations étranges, parfois douloureuses, contrastaient avec ses yeux brillants d'un éclat passionné et radieux. Alors il tâchait de savoir quel souffle glacial avait tué le sourire timide éclos sur cette bouche charmante, quelques jours plus tôt.

— Pourquoi n'êtes-vous déjà plus de ce monde ? lui demandait-il. Pourquoi semblez-vous me reprendre votre amitié ? Quel changement est survenu ?

Elle répondait en regardant le guidon rouge du grand mât du yacht :

— Ne voyez-vous pas que nous avons maintenant la proue tournée vers le port où l'on m'attend ? Comment détournerais-je ma pensée de ce qui est le but de ce dernier voyage ? Par la porte qui va s'ouvrir bientôt, il faut que rien ne passe de terrestre et d'humain.

Quelquefois, pour fuir une épreuve qui le brisait inutilement, Albert allait s'asseoir à la proue de la *Nephtys*. Mais bientôt voy-

ant les rives se dérouler trop rapidement, il songeait que l'heure était proche où il pleurerait ces minutes amères comme un bonheur perdu. Il regagnait la dunette, espérant toujours surprendre le pli d'une émotiou, l'ombre d'une pitié sur le front de marbre de Thérèse. Mais toujours il la trouvait plongée dans la lecture d'un livre pieux qu'elle déposait à son approche, avec l'indifférence morne d'une tourière qui reçoit un étranger au parloir.

Ainsi s'écoula cette première journée de retour. Quand le soleil fut près de se coucher, Albert s'écria, oubliant la présence de mistress Crowe :

— Comptez-vous donc, pour gagner un mérite de plus, sur le mal que vous me faites ?

Il n'avait pas fini de parler que Mlle de Quilliane répondit :

— Que n'allez-vous sur le yacht avec mon frère, puisque vous souffrez ici ?

Peu s'en fallut qu'il ne cédât à la colère que ces mots avaient éveillé en lui. Peu s'en fallut qu'il ne racontât quelle femme était sur la *Topaze*, ce qu'elle avait fait autrefois, ce qu'elle venait de faire encore, ce qu'elle achevait à cette minute. Mais le gentilhomme garda le secret imposé par l'honneur. Il s'enfuit sans rien dire, avec un geste d'accablement. Il gagna la proue solitaire et, tandis que le jour mourait derrière la muraille des collines lybiques, il sentait une nuit plus sombre encore s'épaissir sur son cœur.

— Ainsi donc, gémissait-il, je ne serai jamais du nombre de ceux qui sont aimés ! Deux femmes ont désespéré ma vie ; elles m'ont repoussé, l'une pour un autre homme, celle-ci pour Dieu ! Comme je lutterais, à cette heure, si la lutte était possible ! mais hélas ! contre ce rival, que peut l'amour humain !

La brise se levait, apportant à son oreille les sons d'un piano et les notes de la voix chaude de Clotilde. Cette mélodie qu'elle chantait à Christian, il la reconnut aussitôt. Bien des fois lui-même l'avait entendue, à genoux près de sa fiancée d'alors, les yeux errant de ses mains satinées à ses prunelles sombres. Il ne put s'empêcher de dire tout haut :

— Est-ce une moquerie que tu m'envoies ? Est-ce un appel que tu m'adresses, malfaisante créature ?

Et toujours la *Nephtys* fuyait, l'emmenant comme un captif, parce qu'il n'avait pas voulu rendre visite à Clotilde sur le yacht, afin qu'elle pût dire à son amie : " Le voilà ; il est à mes pieds ; je l'ai reconquis."

A cette heure, des rocs à pics très élevés dominaient le fleuve où la nuit était obscure. Un coup de hache au cable, et la cange restait là, bercée pendant de longues heures au gré de l'eau sombre...

— Qu'est-ce que j'y gagnerais ? pensa le triste amoureux. Ah ! plutôt, que l'hélice tourne, tourne sans relâche, pour que les heures de ta folie soient abrégées, cœur insensé !

Deux autres journées s'écoulèrent semblables. Dès que l'heure permettait, Quilliane faisait un signe : le canot du yacht venait le prendre pour ne le ramener qu'à l'heure du couvre-feu. Il s'excusait à demi en disant à ses hôtes :

— Vous me sauvez la vie. Entre le chapelet de ma sœur, et les cigarettes silencieuses de notre compagnon, j'avalerais ma langue. En voilà deux qui ne sont pas drôles en voyage !

On l'accueillait obligeamment, avec cette nuance d'intérêt poli qui marque le suprême effort de la charité mondaine envers ceux qu'elle juge condamnés. Les femmes le trouvaient distingué. L'une s'en parait aux yeux de l'autre comme d'une conquête ; la seconde s'en amusait comme d'un spectacle. Elles avaient entendu dire que le beau Quilliane avait remporté des victoires sans nombre. Elles l'étudiaient avec curiosité, tâchant de surprendre en lui quelque reflet des aventures passées.

Quant aux deux maris, ils l'appelaient " ce pauvre diable de Quilliane ", hors de sa présence bien entendu, n'en prenant nul ombrage, en quoi l'un des deux au moins avait raison. Ils s'accordaient sur le compte de Sénac : c'était " un poseur ", et le marquis, secrètement jaloux, mettait une certaine mollesse à défendre son ami. Enfin Thérèse était rangée parmi ces phénomènes dont on évite de parler parce qu'on ne peut les comprendre.

Le quatrième jour, à midi le yacht et la *dababich* débarquaient leurs passagers au quai de Boulaq. Vainement Albert avait tâché de découvrir les projets du marquis ou même de se rendre un compte exact de l'état de sa santé. Le malade à coup sûr allait mieux ; toutefois on pouvait craindre que cette amélioration ne fût éphémère et trompeuse, ainsi qu'il arrive trop souvent pour les consommateurs après un brusque changement de climat. De toute évidence, Quilliane devait prolonger son séjour au Caire deux mois encore. La question, pour Sénac, était de savoir ce qu'il ferait lui-même. Pouvait-il rester en Egypte ? Il sentait bien que la position n'était plus la même qu'avant le voyage du haut Nil. Christian l'avait pris en grippe et snbissait, à cette heure, comme une obligation.

l'intimité dont il déclarait ne pouvoir se passer quelques semaines plus tôt. Enfin Thérèse, rentrée dans sa maison, n'étant plus soumise aux contacts forcés d'un voyage en commun, n'allait-elle pas indiquer son désir de voir ses relations avec Albert au moins plus espacées ? Mais une chose importait sérieusement dans les circonstances : quels étaient les projets de Clotilde et de ses compagnons ?

L'incertitude ne fut pas longue à se dissiper

Le troisième jour, après la nouvelle installation des Quilliane dans leur petite maison de l'Ismaïlich, Christian dit à son ami, tandis qu'ils fumaient leurs cigares en sortant de table :

— Je t'annonce que Lassavielle me propose de nous ramener en France sur son yacht, Thérèse, mistress Crowe et moi. Tu comprends que j'accepte. On n'a pas souvent l'occasion de faire une traversée dans des conditions aussi douces.

— Tu reviens en France avant la fin de février ? s'écria Sénac, tiens, tu es fou !

Le marquis parut plus embarrassé qu'irrité de l'apostrophe.

— Mais nous allons passer l'hiver à Cannes, expliqua-t-il.

— De qui veux-tu parler en disant : nous ?

— De . . mes amis et de moi.

— De ta sœur aussi, je présume ?

— Oh ! si tu crois que Thérèse va se prêter si facilement à mes convenances ! Nous en avons causé ce matin. Dès qu'elle aura mis le pied sur la terre ferme, elle prend le chemin de fer avec mistress Crowe, et en route pour le couvent !

— Est-ce bien toi qui parles ? dit Albert. Toi que j'ai vu pleurer de désespoir à l'idée que Mlle de Quilliane veut abandonner le monde et te quitter ?

— Tu connais mieux que personne l'effet produit sur elle par mon désespoir. Elle est majeure, mon ami, je ne peux pas l'empêcher d'en faire à sa tête.

— Non ; mais en restant ici, tu la garderais quelque temps encore. Par ce départ, tu précipites ses projets. Ne me dis plus jamais que tu la regrettes !

Sénac se promenait de long en large dans le fumoir. Il semblait outré et, de fait, sa colère était violente, mais ce n'était pas à Christian qu'il en voulait le plus. Celui-ci, piqué au vif, riposta par une attaque directe :

— Mon cher, je te vois de fort mauvaise humeur contre moi, mais ce n'est pas ma faute si Thérèse préfère les moustaches de sa tante

de Chavornay aux tiennes. Je n'ai pas grand mérite à dire que je t'aurais accepté avec joie pour beau-frère. Je crois même pouvoir ajouter que tu as eu le temps et la liberté de plaider ta cause. Laisse-moi te demander si pousser les choses plus loin serait le fait de... d'un homme de ton éducation et de tes idées.

—C'est bien, fit Albert en interrompant tout-à-coup sa promenade. Je comprends que tu m'invites à ne pas compromettre ta sœur plus longtemps. L'idée n'est pas de toi... ni de Mlle de Quilliane.

—Tu vas tout de suite chercher les mots les plus forts. Je ne te reproche rien. Mais tu ne peux trouver extraordinaire qu'en te voyant témoigner à ma sœur une attention... un peu exclusive, on en vienne à supposer...

—A supposer que je l'aime de toutes mes forces, que je donnerais toutes les autres femmes pour un de ses cheveux ? Mais, mon ami, c'est mieux qu'une supposition : c'est la vérité pure et je m'en fais gloire. Et jé connais un homme, tout au moins, qui versera des larmes de sang, le jour où tout sera consommé.

—En six semaines, tu as bien changé, dit Quilliane, d'un air caustique.

—Toi aussi tu as changé, et d'une façon moins salubre malheureusement. Ecoute-moi, Christian, nous sommes de vieux amis ; j'ai le droit de te faire entendre la vérité. Une femme s'est emparée de toi. Tu es devenu son jouet ; tu ne te doutes pas de ce qu'elle cherche en t'attirant après elle. Que t'a-t-elle donné ? Que t'a-t-elle promis ? Je ne veux pas le savoir. Ce qui est certain, c'est qu'elle jongle avec ta vie. Reste ici ; ménage ta santé ; garde ta sœur. Moi je partirai, puisque cette femme le veut ; car elle le veut, ne me dis pas le contraire. En la suivant, tu cours à la mort. Ne le comprends-tu pas ? Oui, je le sais, l'entraînement chez toi est au paroxysme. Jamais, au plus beau temps de ta vie d'aventures, tu n'as désiré une femme comme tu désires celle-là. Demande à ton médecin ce que signifie cette rage voluptueuse. Demande-lui où elle te mène...

Quilliane interrompit cette tirade en marchant sur son ami les poings fermés, la figure assombrie par une résolution farouche. Il fit, en respirant avec effort, comme s'il venait de fournir une course fatigante :

—Je sais tout cela. Je sais que je suis perdu. Laisse-moi crever en paix à ma façon. J'aime cette femme !... J'en mourrai ; j'en

meurs, que t'importe ? Préfères-tu pour moi le pistolet ou le poison ? Et crois-tu que je suis homme à trépasser comme un poète famélique, en crachant mes poumons peu à peu.

Albert comprit que ce malheureux était perdu en effet. Un moyen restait, qu'il fut sur le point d'employer : faire connaître à Christian ce qu'était cette femme. En regardant son ami, dont l'excitation avait quelque chose d'effrayant, il sentit que le remède serait encore plus dangereux qu'inutile. Cependant il ne pouvait partir sans avoir tout essayé pour empêcher la dernière folie d'être commise. Il rentra chez lui et fit porter à la poste ce billet adressé à Clotilde :

“ Je vous attendrai demain matin, de dix à onze heures, à la pointe de l'île Gezireh, du côté des Pyramides. Je vous demande instamment de venir.”

A l'heure désignée, Albert vit une voiture de louage déboucher du pont, quitter la grande route et se diriger vers l'endroit désert qu'il avait choisi pour l'entrevue. Deux femmes occupaient la victoria ; l'une d'elles descendit : c'était Clotilde. Mme Lassavielle, sa compagne, fit un signe du bout de son ombrelle au cocher qui s'engagea lentement dans une allée voisine. Il est des services qu'on ne se refuse pas, entre amies ; l'héroïne de l'aventure avait besoin d'un chaperon, sans compter qu'elle n'était point fâchée de montrer sa victime pieds et points liés. Sénac le comprit, et la belle humeur où il était déjà n'en fut point adoucie. Après un salut rapide, il entra dans le vif de la question.

— Savez-vous, dit-il, que Christian de Quilliane est un homme mort s'il retourne en Europe avant deux mois ?

Mme Questembert devint vraiment belle d'audace et de méchanceté triomphante. Elle répondit, en regardant Albert dans les yeux :

— Ainsi, vous m'avez fait venir pour un sermon ? Je l'aurais parié ! Mais j'ai du plaisir à vous voir, même dans ce rôle austère. Et puis, vous ne me laissez guère le choix des occasions ! Entre nous, j'avais un peu compté sur celle-ci !

Elle prit le bras de son interlocuteur le plus naturellement du monde, et ils marchèrent entre deux champs de dourah dont les tiges les dérobaient à tous les yeux comme le taillis d'une forêt. Sénac se laissait conduire sans protester, tant il était anéanti de cette assurance ; il se taisait, cherchant ses mots, comprenant qu'il avait affaire à un auditeur mal préparé. La jeune femme rompit le silence la première.

—Voyons ! dites quelque chose. Grondez, maudissez, menacez. Je vous prévins que j'écouterai la voix sans entendre les paroles. C'est un talent que j'ai. Je peux n'apercevoir dans la vie que ce qui me plaît. Tous les sermons et toutes les vérités de la terre n'empêcheront pas qu'il fait beau, que cette vue est superbe, que je suis avec vous, et que je me sens heureuse.

—Vous avez donc aussi le talent de ne pas penser ?

—Cher ami, c'est le talent le plus utile que puisse acquérir une femme comme moi, après celui de copier le chapeau ou la robe d'une amie pratiquant les bonnes faiseuses. Autrement, on ne viendrait pas à bout de vivre, et je veux vivre ; et je suis décidée à tout faire pour mettre de l'agrément dans ma vie.

—Fort bien : mais laissez vivre les autres. Et je vous répète que vous commettez un meurtre en encourageant ce malheureux Quilliane à vous suivre.

—Bah ! fit-elle avec une mine charmante, un homicide par imprudence, tout au plus. Et encore, c'est vous qui l'avez sur la conscience. Daignez vous souvenir de notre conversation à Louqsor, un certain soir. Je n'ai rien pu tirer de vous. Tout le monde, Dieu merci ! n'a pas le cœur si dur.

Sénac essaya d'employer la flatterie. D'une voix moins rude, il dit :

—Eh bien, vous avez votre revanche. Vous avez rendu un homme complètement fou, en quelques jours. Je ne vous en avais pas défié. Je n'ai jamais prétendu que vous n'êtes pas dangereusement belle.

—Plus belle que Mlle de Quilliane ? demanda-t-elle en s'arrêtant, le visage tourné vers son compagnon.

Albert avait décidé de rester maître de lui. Il répondit :

—Belle . . . autrement, à coup sûr. Mais il n'est pas question de cette jeune fille. Elle ne vous a point fait de mal. Ne lui prenez pas son frère dont la vie est entre vos mains. Quitter l'Égypte en ce moment, c'est la mort pour lui, je vous le répète.

—Et, si je pars seule, aurai-je de vous une récompense ?

—Si vous faites cela, j'oublierai tout.

—Oh ! répondit-elle, ce n'est pas l'oubli que je demande, car je me souviens, moi, depuis que je vous ai revu. Si vous tremblez si fort pour votre ami, sacrifiez-vous à sa place. J'accepte l'échange des prisonniers.

—Alors, dit Sénac en se séparant d'elle violemment, que votre crime tombe sur votre tête.

Il s'éloignait, incapable de se surmonter plus longtemps. Elle le rappela d'un ton impérieux.

—Monsieur de Sénac, un homme bien élevé ne fait pas ce que vous allez faire. Je suis venue ici parce que vous m'avez appelée. Reconduisez-moi jusqu'à moi voiture, s'il vous plaît.

Le jeune homme obéit, subjugué par ce sang-froid imperturbable. Tout en marchant à côté de cette ennemie habile à profiter de ses avantages, il lui demanda :

—Ne devinez-vous pas que je vais essayer de guérir Quilliane en lui racontant ce qui s'est passé jadis entre nous ?

—Mon Dieu ! dit-elle, je ne vois pas trop en quoi l'histoire l'intéresserait. Il ne songe point à m'épouser, et je tiens de sa bouche que la perversité chez une femme est un piment qui l'excite. D'ailleurs, vous ne ferez pas cette chose déshonorante, je suis tranquille, allez !

—Voilà, murmura Sénac, la véritable infériorité de la femme sur nous. L'honneur, pour elle, est un étroit fossé, profond sur un seul point. Pour nous, c'est une muraille infranchissable et menaçante qui nous arrête à chaque pas.

—Oui, répliqua Clotilde qui avait réponse à tout. Mais l'honneur qui vous défend tant de choses, vous permet d'aimer, quand vous voulez, qui vous voulez, comme vous voulez. A la femme, l'honneur ferme une seule route : celle de l'amour. Aussi, dans notre prison aux cent portes, nous sommes des esclaves. Dans la vôtre, avec une seule issue, vous êtes heureux, libres, sévères surtout. Allez ! il est juste que, parfois, vous connaissiez aussi la souffrance. Vous souffrirez.

En disant ces mots, Clotilde congédia son compagnon. La voiture l'attendait à quelque distance. Elle y monta et Dieu sait ce qu'elle raconta ou ce qu'elle laissa deviner à son amie. Bientôt, l'équipage eut disparu sous les grands acacias de l'avenue du Kasr-el-Nil.

Dans l'après-midi du même jour, Sénac se rendit chez les Quilliane pour faire ses adieux à Thérèse, car il avait résolu de partir le soir même pour Alexandrie et pour la France. Il espérait que son éloignement mettrait fin aux hostilités, que Mme Questembert, le sachant loin de Thérèse, renoncerait à se servir du marquis comme d'un otage.

La jeune fille était seule avec mistress Crowe. Elle paraissait plongée dans un accablement qu'Albert attribua aux progrès absurdes de Christian.

—Je ne puis vous garder longtemps, dit-elle. Nous partons dans deux jours. Le temps suffit à peine pour les dispositions qu'il faut prendre. Jamais vous ne saurez combien je suis reconnaissante de ce que vous avez fait pour mon frère. Pauvre Christian ! Où va le conduire, où va nous conduire tout ce caprice de malade ?

—J'ai tout fait pour l'empêcher, répondit Albert. J'ai tout fait pour atteindre un but encore plus difficile. Tout m'échappe. Tout s'unit pour assombrir et désoler ma vie, depuis que j'ai mis le pied dans ce pays. J'en pars cent fois plus à plaindre que je ne l'étais en y arrivant. J'y ai vu des hasards si étranges qu'il semblerait après cela, que tout peut arriver. Oui, tout est possible, sauf une seule chose. Devant moi l'inconnu s'étend. On peut imaginer que je mourrai sur un trône, mais non pas que je connaîtrai le bonheur dans ma vie. Pour cela il faudrait que Dieu fit un miracle et changeât votre cœur. Mais il ne fera pas ce miracle contre lui-même. . . Adieu ! je vous laisse mon amour. Il est noble et saint. Vous pouvez le déposer sur l'autel, par les fleurs et les diamants de couronne de mariée. Ce sera encore un sacrifice humain, moins sanglant, non pas moins douloureux pour la victime que ceux de Karnak. Ah ! chère journée ! Vous en souvenez-vous ?

—Je m'en souviens, répondit-elle. Je m'en souviendrai toujours. Toute ma vie, je prierai pour vous. Adieu ! Si mon nom reste dans votre mémoire, n'oubliez pas qu'il est un lieu où l'on se retrouve !

Le jeune homme, entraîné par l'émotion, fléchit le genou pour la seconde fois de sa vie devant Thérèse de Quilliane. Il voulait prendre sa main pour la porter à ses lèvres. Mais, d'un geste charmant dans son austérité, elle la retira doucement et toucha les cheveux d'Albert, en lui disant :

—Voici ma dernière parole : Que Dieu vous bénisse, ami !

Quelques instants plus tard, mistress Crowe entra dans la chambre de Mlle de Quilliane pour la consulter sur certains arrangements. La jeune fille, prosternée sur son prie-Dieu, la tête dans ses mains, pleurait à chaudes larmes.

LÉON DE TINSEAU.

(A suivre)

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Directeur de la REVUE CANADIENNE,

Watertown, N. Y. le 2 déc. 1892.

Monsieur,

Votre dernière publication nous est parvenue et nous vous remercions bien sincèrement de l'aimable notice que vous avez rédigée en faveur de notre école apostolique. La vérité incontestable de ce que vous en dites et aussi la manière dont vous avez su l'exprimer nous donnent à croire que vos lecteurs se montreront généreux. Du reste le but de cette œuvre est aussi leur propre intérêt car bon nombre de nos jeunes gens sont Canadiens et nous espérons les voir plus tard remplir avec zèle les fonctions du saint ministère dans leur mère-patrie ou parmi leurs compatriotes des Etats-Unis.

En attendant, nos chers apostoliques demandent chaque jour au Cœur Sacré de Jésus de répandre ses grâces sur tous ceux qui les aident d'une manière quelconque à suivre leur vocation ; vous êtes du nombre.

Tout vôtre in Corde Jesu

F. DERICHEMOND,

M. S. C.

BIBLIOGRAPHIE.

Summa Philosophica ad mentem D. Thomæ in usum alumnorum seminariorum, auctore. G. LAHOUSSE, S. J., 2 vols in-12. Louvain, Peeters, 1892.

Le Rév. P. Lahousse, professeur à Louvain, donnait, il y a 3 ans, un magistral ouvrage de philosophie en 4 gros volumes. Cette année, voulant faire jouir un plus grand nombre d'intelligences à ses labeurs, il résume son premier cours en 2 petits volumes in-12 de 400 pages, et le réduit ainsi à des dimensions qui lui permettent d'être reçu comme manuel dans les séminaires et les collèges.

Faire ici l'éloge de ce "Résumé" serait inutile. D'autres voix plus compétentes que la nôtre ont déjà assigné au Rév. P. Lahousse sa place parmi les champions de la scolastique contemporaine d'autres revues ont salué avec plaisir la "*Summa Philosophica*" et en ont fait remarquer les mérites. Méthode admirable, clarté limpide jointe à beaucoup de profondeur (alliance assez rare en cette sorte d'ouvrages), objections fort bien choisies et abondantes, juste place et justes concessions faites à la science, preuves complètes et de la dialectique la plus rigoureuse (terrain où il n'a pas son égal), l'on a trouvé tout cela, l'on a loué tout cela dans ces deux petits volumes.

L'éminent professeur de Louvain est franchement scolastique et se conforme avec la plus grande fidélité aux désirs de Léon XIII, exprimés dans l'encyclique *Aeterni Patris*. Aussi sa philosophie est-elle toute selon saint Thomas. Qu'il combatte certaines opinions attribuées à l'Ange de l'École par d'aucuns et que d'autres ne trouvent pas dans les ouvrages du Maître, personne n'a le droit de s'en étonner, et pour nous, nous l'en félicitons.

Ce "Résumé" nous arrive avec une Morale que les "*Prælectiones*" n'avaient pas. Elle a toutes les qualités des autres traités.

Il y a pourtant à remarquer que l'auteur, qui évite les citations ailleurs dans ses preuves, afin d'en faciliter l'exposition aux élèves, se contente ici, pour plusieurs de ses thèses, notamment pour celles du *droit de propriété*, du *socialisme*, des *rappports de l'Eglise et de l'Etat*, de citer les encycliques de Léon XIII. C'est qu'en effet il

est difficile de condenser avec plus de force, de lucidité et de précision, toutes les preuves sur ces matières, que ne l'a fait l'auguste Pontife, qui est à la foi le Docteur de l'Eglise et un éminent philosophe.

Bref, ce "Résumé" entrerait fort avantageusement, nous le croyons, dans nos séminaires et nos collèges. Nous n'en connaissons point qui soient en même temps plus complets, plus courts, et mieux adaptés aux besoins actuels de la philosophie.

L.

Les Feuilles volantes : poésies canadiennes—par M. L. Fréchette,
Un volume. Montréal. Granger Frères, éditeurs.

M. Fréchette,—notre poète national, car c'est bien là le titre qu'il mérite avec Crémazie, l'auteur de "*Légende d'un Peuple*," a réuni en un élégant volume plusieurs pièces de vers publiées déjà dans divers recueils, *Feuilles volantes*—ainsi les appelle-t-il—qui sont dignes d'être fixées pour la plus grande satisfaction des lecteurs.

Du talent poétique de M. Fréchette, de sa facilité—parfois dangereuse—à faire le vers, de la richesse de ses rimes, du patriotisme qui vibre dans ses œuvres, nous n'avons rien à dire qui n'ait été dit déjà, et bien mieux que nous ne pourrions faire.

Nous voulons seulement signaler le caractère vraiment religieux qui se dégage de l'ensemble des poésies dont nous annonçons l'apparition.

Les auteurs donnent souvent dans une préface, l'idée-mère de leur livre. C'est dans l'épilogue qui termine le volume de M. Fréchette, que l'on doit, selon nous, chercher la pensée intime du poète.

A vingt ans, poète aux abois
Quand revenait la saison rose,
J'allais promener dans les bois
Mon cœur morose.

Mais maintenant j'ai vieilli :
Je ne crois plus à ces mensonges,
Mon pauvre cœur plus recueilli
A d'autres songes.

Une autre vie est là pour nous
Ouverte à toute âme fidèle :
Bien tard, hélas, à deux genoux
Je rêve d'elle.

C'est bien là le sentiment qu'on éprouve en arrivant sur le versant du chemin de la vie, comme disent les poètes, lorsqu'on a passé la cinquantaine, selon l'expression du prosateur vulgaire. A cette heure, la pensée de l'autre vie, l'avenir dont l'âme fidèle a le bonheur de goûter par avance les joies ineffables, troublent et émeuvent le croyant qui s'est laissé entraîner par d'autres soucis : il songe au temps perdu, et de sérieuses réflexions s'imposent à son cœur désillusionné. Il cherche son chemin de Damas.

Ce même sentiment se retrouve dans *Première Communion*, une des plus jolies perles du volume, quand il dit à sa fille :

Prie un peu pour celui qui voudrait, O Jeanne,
L'aimer avec un cœur aussi pur que le tien,

Du reste, dans les feuilles volantes, presque tous les vers sont inspirés par la même pensée :

Charme sacré de la prière,
Le temps plus vite s'écoula....
J'aime à retourner en arrière
Pour revivre ces moments-là.

Un des meilleurs morceaux est adressé au chanoine Boucher à l'occasion de son soixantième anniversaire d'ordination.

Citons encore le bel éloge du fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, du bienheureux de la Salle, qui constitue la pièce la plus importante de ce recueil. Là, les beaux vers sont nombreux, et nous applaudissons à cette conclusion :

“ Relever les petits, soutenir la faiblesse,
“ Tendre une main de père à ceux que le sort blesse :
“ Instruire le peuple ! Voilà
“ La clé du grand secret, le mot du grand problème,
“ Ne vous alarmez plus, songeurs à face blême,
“ Tout l'avenir du monde est là : ”

Et qui a dit cette parole ? demande le poète, c'est de la Salle, ajoutant :

Avec l'esprit chrétien, j'irai semer le germe
Des hautes aspirations.

Nous voilà loin de l'Ecole sans Dieu préconisée aujourd'hui par les sectaires liberticides qui gouvernent la patrie de l'illustre fon-

dateur des Frères. Nous sommes loin des doctrines athées et matérialistes, qui envahissent la France, l'Allemagne et font de si tristes ravages dans l'Ancien et le Nouveau Monde, et ont sur les mœurs privées et publiques une si déplorable influence. Voilà pourquoi nous recommandons à nos lecteurs le nouveau volume de M. Fréchette.

B.

1842-1892.—*Jubilé sacerdotal de S. E. le Cardinal Taschereau et noces d'or de la Société St-Jean-Baptiste.*—Imp. Brousseau, Québec.

C'est un beau volume, grand, in-8, imprimé sur papier glacé, orné d'un portrait princier de Son Eminence le cardinal. Outre le récit détaillé de la double fête jubilaire du cardinal et de la Société St-Jean-Baptiste, récit tracé par une main expérimentée et qui se cache sous le voile de l'anonyme, le livre contient, dans une partie documentaire, tous les discours qui ont été prononcés ainsi que les poésies et adresses qui ont été lues en cette mémorable circonstance. C'est une belle page de notre histoire nationale qui doit trouver place dans toutes nos bibliothèques.

R.

Ecoles et Collèges d'autrefois, par Alfred Franklin, Plon, Paris.

Par le volume portant ce sous-titre, M. Franklin continue la publication des ouvrages si intéressants, si pleins de documents curieux entrepris par lui sur *la Vie privée d'autrefois*. Il y suit l'origine et les développements de l'Université sous la bienfaisante tutelle de l'Eglise, la vie des étudiants au pays latin ; il expose le système d'enseignement, les fonctions de tous les suppôts de l'Université : parcheminiers, libraires, imprimeurs, etc. ; l'organisation des travaux scolaires jusqu'à la révolution qui a tout brutalement bouleversé ou détruit.

Pour donner un aperçu de la rapidité avec laquelle s'était répandue l'instruction à Paris pendant le moyen âge, en avril 1436, lors d'une procession faite par l'Université, on compta environ 4,000 assistants, tant maîtres qu'écoliers. En 1546, un auteur de l'époque se prononce pour 16 à 20,000, et si ces chiffres semblent exagérés, on a encore les vers de François Villon écrits à la fin du xve siècle

et qui prouvent la suprématie de Paris dans l'étude des sciences et des lettres, et disant à la capitale :

Que c'était la ville du monde
 Qui plus le peuple soustenait,
 Et où maintz estranges abonde,
 Pour la grant science profonde
 Renommée en icelle ville.

“ On reproche à l'éducation actuelle, dit M. Franklin, de fatiguer trop tôt l'esprit des enfants ; on s'efforce d'éloigner d'eux les dangers du *surmenage* ; je crois que l'on a raison ; mais je serais aussi tenté de penser que l'intelligence des enfants était plus vive et plus précoce jadis qu'aujourd'hui. Une foule de faits semblent le prouver.” Et à l'appui de cette opinion, il cite l'exemple d'Henri de Mesme, placé au collège de Bourgogne à dix ans. “ Dix-huit mois après, il savait disputer et haranguer le public suivant toutes les règles de la scolastique, pouvait réciter Homère par cœur d'un bout à l'autre, faisait les vers latins et grecs. A treize ans, on l'envoie au collège de Toulouse où son père avait été élève : “ Nous étions, écrit-il, debout à quatre heures, et ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux études, nos gros livres sous le bras, nos écritaires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusqu'à dix heures sonnées, sans nulle intermission ; puis venions dîner. Après dîner, nous lisions, par forme de jeu, Sophocles ou Aristophanus ou Euripides et quelquefois Demosthènes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux études ; à cinq, au logis, à répéter et voir dans nos livres les lieux allégués, jusqu'après six. Puis nous soupions et lisions en grec ou en latin.” Henri de Mesme n'était pas le seul de son espèce.

Le moyen employé dans l'Université pour stimuler le zèle des élèves ne serait guère apprécié de ce temps : “ Elle n'en employait qu'un seul qui, avec une égale libéralité, était appliqué à tous, roturiers, nobles ou princes, petits ou grands, filles ou garçons : les coups.” Et il ne manquait pas d'efficacité, témoin ce fait remontant au XII^e siècle : “ Guibert de Nogent, fils d'une mère noble, belle et riche, était élevé auprès d'elle par un précepteur qui le martyrisait. Un jour, raconte-t-il, j'avais été m'asseoir près de ma mère, et elle me demanda, selon sa coutume, si j'avais été beaucoup battu ce jour là. Pour ne point dénoncer mon maître, j'assurai que non. Mais elle, écartant ma chemise, vit mes petits bras tout noircis et la peau de mes épaules toute soulevée et bouffie des coups de verges que j'avais

reçus. Hors d'elle à cette vue : " Je ne veux plus, s'écria-t-elle, que tu deviennes clerc, ni que, pour acquérir de l'instruction, tu supports un pareil traitement ! " Je lui répondis avec colère : " Quand je devrais mourir, je ne cesserais pour cela de m'instruire et de vouloir être clerc. "

Plus tard, Henri IV, qui lui-même avait été fort fouetté dans son enfance adressait la lettre suivante à Mme Montglat, gouvernante du Dauphin : " Je me plains de vous, de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils ; car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par moy-mesme qu'il n'y a rien au monde qui luy face plus de profit que cela. "

Et qu'on n'aille pas croire, qu'arrivé à un certain âge, les verges fussent mises de côté. Le marquis d'Argenson reçut le fouet pendant sa seconde année de rhétorique : il avait alors dix-sept ans. " Autant en arriva au duc de Boufflers déjà gouverneur des Flandres en survivance et colonel d'un régiment. "

On ne saurait s'imaginer à quelles extrémités la soif d'apprendre entraînait la jeunesse au xve et xvie siècle comme au xiiie. " Un enfant, Jean Standonck, venait de Malines à pied, dans l'espoir d'être admis à ces sévères écoles. Accepté comme domestique à l'abbaye de Sainte-Geneviève, il monte, la nuit venue, dans le clocher de l'église pour y travailler aux rayons gratuits de la lune. Il se fait ainsi recevoir maître ès-arts, devient surveillant à Sainte-Barbe, puis principal du collège de Montaigu. " Aussi ne saurait-on assez se tenir en garde contre la légende du grand-seigneur déclarant avec fierté, qu'en sa qualité de gentilhomme, il ne sait pas écrire. Tous nos rois ont été plutôt des savants que des ignorants. Saint-Louis travaillait sous un précepteur qui ne lui ménageait pas les coups. François Ier, quoi qu'en dise Voltaire, écrivant que ce grand roi " manquait absolument d'orthographe, " parlait le latin, l'espagnol et l'italien. En outre, tous nos Monarques, sans remonter à Charlemagne, au moins depuis le xiiie siècle, ont protégé, patronné, encouragé la culture des lettres, des sciences et des arts. L'impulsion donnée de haut était alors suivie par les particuliers. Partout des fondations d'écoles, en dépit de l'Université jalouse de conserver le monopole de l'éducation. Le pouvoir royal apparaît sans cesse en lutte avec les corps privilégiés pour favoriser la création de nouveaux centres d'études. Et cela va, se développant sans discontinuer, jusqu'à la veille de la Révolution. M. Franklin énu-

mère la liste par paroisses des écoles gratuites d'enfants de chœur où l'on apprenait non seulement les éléments de toutes choses, le latin compris, mais à peu près tout ce qui s'enseigne actuellement jusqu'à la quatrième. Il nomme les écoles conventuelles pour les filles, les écoles payantes régies par le chantre de Notre-Dame et une foule de pensions dirigées par des maîtres dépendant soit de l'Université, soit du Grand-Chantre. Il y avait, en outre, les couvents donnant l'instruction et les collèges des hautes études, comme on les nomme maintenant, et des séminaires, et des écoles militaires, et des pensions particulières, etc., etc., sans compter que, par le fait de pieuses fondations, la plupart des écoles étaient gratuites ou à peu près. On voit en quel état la Révolution trouva l'éducation en France. Ce qu'elle en fit, M. Duruy, dans une étude qui a produit une certaine sensation, l'a montré preuves en mains. En résumé, on évalue à 700 au moins, le nombre des collèges qui couvraient autrefois le sol français, tandis qu'on en comptait tout au plus 342 en 1891. De quel côté est le progrès ?

(Revue du Monde Catholique.)

A NOS LECTEURS

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'administration de la REVUE CANADIENNE que l'on trouvera sur la page suivante.

Le dernier fascicule de la REVUE pour l'année 1892 ne tardera pas à paraître.